



OCCASIONS

TransCanada a élargi son portefeuille de projets garantis sur le plan commercial, qui atteint 38 milliards de dollars. Ces projets reposent tous sur de solides indicateurs fondamentaux du marché et des contrats à long terme.

COLLECTIVITÉS



GAZ NATUREL



ÉNERGIE



PÉTROLE



RÉSULTATS

L'achèvement de ces projets transformera notre entreprise. Notre empreinte, notre diversité et nos produits d'exploitation s'en trouveront améliorés.



GENS



SOLIDITÉ
FINANCIÈRE



Riche de plus de 60 ans d'expérience, TransCanada est un chef de file du développement responsable et de l'exploitation fiable des infrastructures énergétiques nord-américaines, dans les secteurs notamment des gazoducs et des oléoducs, de la production d'électricité et des installations de stockage du gaz.

Les actions ordinaires de TransCanada sont négociées à la Bourse de Toronto et à la New York Stock Exchange sous le symbole *TRP*.

Table des matières

LETTRE AUX ACTIONNAIRES	1
AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE 2014	2
CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION	3
Sommaire	4
À propos de l'assemblée des actionnaires	7
• Remise des documents d'assemblée	7
• Vote	7
• Ordre du jour de l'assemblée	11
Gouvernance	27
• À propos de nos pratiques en matière de gouvernance	27
Rémunération	52
• Gouvernance relative à la rémunération	52
• Discussion et analyse portant sur la rémunération des administrateurs	59
• Rémunération des administrateurs – renseignements détaillés sur la rémunération de 2013	63
• Lettre du comité des ressources humaines aux actionnaires	68
• Discussion et analyse portant sur la rémunération des hauts dirigeants	72
• Renseignements détaillés sur la rémunération des hauts dirigeants de 2013	100
Autres renseignements	115
Annexes	116

Lettre aux actionnaires

Le 19 février 2014

Madame, Monsieur,

TransCanada Corporation est heureuse de vous inviter à assister à l'assemblée annuelle des actionnaires ordinaires le 2 mai 2014. L'assemblée aura lieu à 10 h 00 (heure avancée des Rocheuses) dans les salles Palomino A à E du BMO Centre, situé à l'angle de 13th Avenue et de 3rd Street S.E., à Calgary (Alberta).

La participation à l'assemblée vous permet de rencontrer le conseil d'administration (conseil) et la direction, de mieux connaître notre rendement en 2013 et notre stratégie pour l'avenir et de voter en personne sur les questions à l'ordre du jour. Si vous ne pouvez assister à l'assemblée en personne, vous pouvez voter par procuration et écouter la diffusion en direct sur notre site Web (www.transcanada.com).

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe renferme des renseignements importants sur l'assemblée et sur la façon de voter. Veuillez prendre le temps de lire le document et n'oubliez pas de voter. Vous pouvez trouver de plus amples renseignements sur TransCanada dans notre rapport annuel 2013 et sur notre site Web.

Nous aimerions remercier sincèrement M. Tom Stephens, qui quittera le conseil le 2 mai 2014, d'avoir consacré de nombreuses années à TransCanada et à nos actionnaires. M. Stephens a été administrateur pendant sept ans et a apporté d'importantes contributions au conseil et à ses comités. M. Stephens a agi à titre de président du comité des ressources humaines pendant six ans où son leadership, son expertise et son engagement se sont avérés inestimables pour la mise au point de politiques et de plans vigoureux en matière de ressources humaines, la planification de la relève et la supervision des programmes de rémunération.

Après des recherches poussées, le conseil désigne M. Siim A. Vanaselja comme candidat au conseil. M. Vanaselja possède une vaste expérience dans les domaines de la comptabilité et de la finance, de la gouvernance, de la gestion et de la gestion du risque.

Nous vous remercions de continuer à faire confiance à TransCanada et espérons vous voir à l'assemblée le 2 mai.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le président du conseil d'administration,



S. Barry Jackson

Le président et chef de la direction,



Russell K. Girling

Avis de convocation à l'assemblée annuelle 2014

Vous êtes invité à notre assemblée annuelle 2014 des actionnaires ordinaires :

QUAND

Le vendredi 2 mai 2014

10 h 00, heure avancée des Rocheuses (HAR)

OÙ

BMO Centre

Salles Palomino A à E

13th Avenue et 3rd Street S.E.

Calgary (Alberta)

VOTRE VOTE EST IMPORTANT

Si vous êtes un actionnaire inscrit d'actions ordinaires de TransCanada le 4 mars 2014, vous avez le droit de recevoir un avis de la présente assemblée, d'y assister et d'y voter.

Veuillez prendre le temps de lire la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe. Elle renferme des renseignements importants sur l'assemblée et explique qui peut voter et comment voter.

Par ordre du conseil d'administration,



Christine R. Johnston
Vice-présidente et secrétaire
TransCanada Corporation
Calgary (Alberta)

Le 19 février 2014

Cinq points à l'ordre du jour

1. Recevoir nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et le rapport des auditeurs.
2. Élire les administrateurs.
3. Nommer les auditeurs et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération.
4. Participer au vote consultatif sur notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants (« vote consultatif sur la rémunération »).
5. Traiter toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Circulaire de sollicitation de procurations par la direction

Nous vous faisons parvenir la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction (circulaire) parce que vous êtes un actionnaire inscrit d'actions de TransCanada le 4 mars 2014. Vous avez le droit d'assister à notre assemblée annuelle 2014 des actionnaires ordinaires et d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions en personne ou par procuration. Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée, vous pouvez écouter la webémission en anglais sur notre site Web (www.transcanada.com).

La direction sollicite votre procuration pour l'assemblée et nous payons tous les frais pour la sollicitation des procurations. Nous commencerons à poster les documents relatifs aux procurations le 19 mars 2014 et fournirons aussi les documents aux courtiers, dépositaires, prête-noms et autres fiduciaires qui les transmettront aux actionnaires. Un employé de TransCanada peut aussi communiquer avec vous pour vous encourager à voter.

Le conseil d'administration (conseil) a approuvé le contenu de la présente circulaire et nous a autorisés à vous envoyer celle-ci. Nous avons aussi envoyé un exemplaire à chaque membre de notre conseil et à nos auditeurs et déposerons des exemplaires auprès des organismes gouvernementaux appropriés.

Sauf indication contraire, les renseignements figurant dans le présent document sont arrêtés au 19 février 2014 et tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens.

Par ordre du conseil d'administration,



Christine R. Johnston
Vice-présidente et secrétaire
TransCanada Corporation
Calgary (Alberta)

Le 19 février 2014

Dans le présent document,

- *vous, votre, vos et actionnaire* désignent un porteur des actions ordinaires de TransCanada Corporation
- *nous, notre et TransCanada* désignent TransCanada Corporation
- *les actions de TransCanada* et les *actions* désignent les actions ordinaires de TransCanada Corporation, sauf indication contraire.

Notre principal établissement et les bureaux de la direction sont situés au 450 1st Street S.W., Calgary (Alberta) T2P 5H1

À propos des envois aux actionnaires

En mars 2013, nous avons demandé à tous les actionnaires inscrits et véritables de nous indiquer par écrit s'ils ne souhaitent pas recevoir notre rapport annuel 2013 lorsqu'il serait disponible.

Si vous êtes un actionnaire inscrit qui a répondu ne plus souhaiter recevoir le rapport, ou si vous êtes un actionnaire véritable qui n'a pas répondu, vous ne recevrez pas d'exemplaire. Si vous avez acheté des actions de TransCanada après le 4 mars 2014, il est aussi possible que vous ne receviez pas d'exemplaire.

Notre rapport annuel 2013 est affiché sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com). Vous pouvez aussi en demander un exemplaire gratuit à notre agent des transferts :

Société de fiducie Computershare du Canada

Tél. : 1-800-340-5024 (sans frais en Amérique du Nord)
1-514-982-7959 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

Courriel : transcanada@computershare.com

Sommaire

Les pages qui suivent présentent les éléments clés d'information que vous trouverez dans la présente circulaire. Vous devriez lire la circulaire en entier avant de voter.

Vote

Vous serez invités à voter sur trois questions au cours de l'assemblée :

Question	Recommandation du conseil	Pour plus d'information (pages)
Élection de 11 administrateurs	En faveur	13-25
Nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables agréés, à titre d'auditeurs	En faveur	11-13
Vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants (vote consultatif sur la rémunération)	En faveur	68-114

Candidats aux postes d'administrateur

Nom	Poste	Âge	Indépendant	Administrateur depuis	% des votes à l'AGA 2013	Membre de comités en 2013	Présence générale en 2013	Administrateur d'autres sociétés ouvertes (nombre de conseils)
Kevin. E. Benson	Administrateur de sociétés	66	Oui	2005	99,63 %	Audit (président) Gouvernance	100 %	0
Derek H. Burney	Conseiller principal, Norton Rose Fulbright	74	Oui	2005	95,72 %	Audit Gouvernance (président)	100 %	0
Paule Gauthier	Associée principale, Stein Monast L.L.P.	70	Oui	2002	95,70 %	Santé, sécurité et environnement Ressources humaines	100 %	2
Russell K. Girling	Président et chef de la direction, TransCanada Corporation	51	Non	2010	99,62 %	–	100 %	1
S. Barry Jackson	Administrateur de sociétés	61	Oui	2002	99,20 %	Président du conseil Gouvernance Ressources humaines	100 %	1
Paula Rospot Reynolds	Présidente et chef de la direction, PreferWest LLC	57	Oui	2011	98,98 %	Santé, sécurité et environnement Ressources humaines	100 %	3
John Richels	Président et chef de la direction, Devon Energy Corporation	62	Oui	2013	–	Gouvernance Ressources humaines	88 %	2
Mary Pat Salomone	Administratrice de sociétés	53	Oui	2013	99,55 %	Audit Santé, sécurité et environnement	100 %	0
D. Michael G. Stewart	Administrateur de sociétés	61	Oui	2006	99,75 %	Audit Santé, sécurité et environnement (président)	100 %	2
Siim A. Vanaselja	Vice-président exécutif et chef des affaires financières, BCE Inc.	57	Oui	–	–	–	–	1
Richard E. Waugh	Administrateur de sociétés	66	Oui	2012	99,53 %	Audit Gouvernance	100 %	0

Rémunération

Les programmes de rémunération de TransCanada visent à « rémunérer au rendement » en récompensant les employés, y compris nos hauts dirigeants, pour la production de résultats qui atteignent ou surpassent nos objectifs d'entreprise et soutiennent notre stratégie générale.

Afin d'attirer, d'engager et de fidéliser des employés ayant un rendement élevé, nous examinons nos programmes chaque année pour nous assurer que nous offrons une rémunération concurrentielle. Nos niveaux de rémunération cibles sont déterminés par rapport aux niveaux médians de notre groupe de référence. Un rendement réel au-delà des attentes mène à une rémunération supérieure à la médiane du marché.

Nos programmes de rémunération visent à aligner les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos actionnaires et clients. Le comité et le conseil accordent une importance particulière à la rémunération variable, particulièrement aux intéressements à long terme, au moment de déterminer la rémunération directe totale de nos hauts dirigeants. Nos régimes d'unités d'actions et d'options d'achat d'actions des hauts dirigeants encouragent tous deux la création de valeur à long terme.

Nos meilleures pratiques comprennent :

- la comparaison de la rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants avec des groupes de référence approuvés afin d'en évaluer le caractère concurrentiel et l'équité
- des limites sur les paiements de rémunération variable
- des exigences relatives à la propriété d'actions pour nos administrateurs et hauts dirigeants
- une politique d'interdiction de couverture à l'intention des employés et des initiés
- un vote consultatif annuel sur la rémunération ayant mené à l'approbation de la rémunération par plus de 90 % des voix exprimées lors des trois dernières années

Gouvernance

Nous estimons que de solides pratiques en matière de gouvernance améliorent le rendement d'entreprise et profitent à toutes les parties intéressées. Les faits saillants de nos pratiques en matière de gouvernance sont indiqués ci-après.

Taille du conseil	11
Pourcentage d'administrateurs indépendants	91 %
Pourcentage de femmes siégeant au conseil	27 %
Situations d'appartenance commune à des conseils d'administration	0
Lignes directrices en matière de gouvernance portant sur la diversité au sein du conseil	Oui
Âge moyen des administrateurs	62
Indépendance de tous les comités du conseil	Oui
Élections annuelles des administrateurs	Oui
Élections de chacun des administrateurs	Oui
Politique de vote à la majorité	Oui
Séparation des fonctions de président du conseil et de chef de la direction	Oui
Âge de la retraite des administrateurs	70
Lignes directrices relatives à la propriété d'actions des administrateurs	4x espèces + rétribution en titres de capitaux propres
Lignes directrices relatives à la propriété d'actions des hauts dirigeants	4x (chef de la direction), 2x (autres membres de la haute direction visés)
Séances à huis clos à chaque réunion du conseil et des comités	Oui
Vote annuel sur la rémunération	Oui
Code d'éthique des affaires	Oui
Évaluations annuelles du conseil, des comités et des administrateurs	Oui
Programme d'orientation et de formation du conseil	Oui

Note

- Le conseil peut renoncer à la politique de départ à la retraite des administrateurs dans des circonstances spéciales.

À propos de l'assemblée des actionnaires

À titre d'actionnaire inscrit, vous avez le droit d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions de TransCanada à l'assemblée annuelle. L'assemblée traitera de cinq questions à l'ordre du jour sur lesquelles des précisions sont données à compter de la page 11.

La section qui suit explique la façon dont les documents d'assemblée seront remis et le processus de vote.

Remise des documents d'assemblée

Nous utilisons les procédures de notification et d'accès afin de remettre la circulaire à nos actionnaires inscrits et véritables.

Cela signifie concrètement que TransCanada affichera la circulaire en ligne pour que ses actionnaires puissent y accéder de façon électronique. Vous recevrez une trousse par la poste avec un avis (l'Avis) expliquant comment trouver et examiner la circulaire de façon électronique et comment demander une copie papier sans frais. Vous recevrez également par la poste un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote afin d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Les procédures de notification et d'accès constituent une façon respectueuse de l'environnement et économique de distribuer la circulaire puisqu'elles réduisent les coûts engagés pour l'impression, le papier et l'envoi postal.

Comment demander une copie papier de la circulaire

À compter du 19 mars 2014, les actionnaires inscrits et véritables pourront demander une copie papier de la circulaire pendant une période d'un an. La circulaire vous sera envoyée sans frais.

Si vous aimeriez recevoir une copie papier de la circulaire, veuillez suivre les instructions indiquées dans l'Avis.

Les demandes des actionnaires inscrits et véritables doivent être présentées au plus tard à **17 h (heure avancée de l'Est) le mercredi 16 avril 2014** pour recevoir une copie papier de la circulaire avant l'assemblée annuelle du 2 mai 2014.

Si vous demandez une copie papier de la circulaire, vous ne recevrez pas de nouveau formulaire de procuration (pour les actionnaires inscrits) ou de nouveau formulaire d'instructions de vote (pour les actionnaires véritables). Vous devrez donc conserver le formulaire initial qui vous a été envoyé pour pouvoir voter.

Si vous avez des questions concernant les procédures de notification et d'accès, vous pouvez téléphoner à notre ligne Relations avec les investisseurs au 403-920-7911 ou au 1-800-361-6522.

Les actionnaires véritables qui suivent recevront une copie papier de la circulaire :

- ceux qui ont déjà indiqué qu'ils préféreraient recevoir une copie papier
- les employés du membre américain de notre groupe qui sont propriétaires d'actions de TransCanada par l'entremise des régimes de retraite 401(k) de celui-ci
- ceux dont les courtiers reçoivent les documents par l'entremise de Computershare.

La présente circulaire peut être consultée sur SEDAR (www.sedar.com) et sur notre site Web (www.transcanada.com/notice-and-access).

Vote

QUI PEUT VOTER

Les actionnaires inscrits le 4 mars 2014 ont le droit de recevoir un avis de notre assemblée annuelle 2014 des actionnaires ordinaires et d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions. Notre conseil a fixé cette date afin de laisser suffisamment de temps pour que les actionnaires reçoivent et examinent les documents, prennent leurs décisions pour ce qui est du vote et envoient leurs instructions de vote avant l'échéance.

Au 19 février 2014, nous avons 707 482 942 actions en circulation. Chaque action confère le droit à une voix à l'égard de toute question dûment soumise à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Sous réserve de notre politique de vote à la majorité pour les élections des administrateurs, nous avons besoin d'une majorité simple de voix (50 % des voix plus une) pour qu'une question soit approuvée par les actionnaires.

Nous avons aussi 22 millions d'actions privilégiées de premier rang (série 1), 14 millions d'actions privilégiées de premier rang (série 3), 14 millions d'actions privilégiées de premier rang (série 5), 24 millions d'actions privilégiées de premier rang (série 7) et 18 millions d'actions privilégiées de premier rang (série 9) en circulation à cette date. Les porteurs de ces actions n'ont pas de droits de vote à l'assemblée.

Actionnaires inscrits

Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous avez un certificat d'actions à votre nom.

Nous établirons une liste des actionnaires inscrits au 4 mars 2014, indiquant le nom de tous les actionnaires qui ont le droit de voter à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions dont chacun est propriétaire. Notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada (Computershare), aura une copie de la liste à son bureau de Calgary, si vous désirez la consulter pendant les heures normales d'ouverture. Computershare est située au 530 8th Avenue S.W., bureau 600, Calgary (Alberta) T2P 3S8. Tél. : 403-267-6800.

Vous pouvez aussi vérifier la liste à votre arrivée à l'assemblée.

Actionnaires non inscrits (véritables)

Vous êtes un actionnaire non inscrit ou véritable si votre courtier en valeurs mobilières, votre institution financière, votre agence de compensation, votre fiduciaire ou votre dépositaire (votre prête-nom) détient les actions pour vous dans un compte de prête-nom.

Principaux actionnaires

Nos administrateurs et nos hauts dirigeants n'ont connaissance d'aucune personne physique ou morale qui est propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % de nos actions en circulation ou qui exerce une emprise sur de telles actions.

COMMENT VOTER

Vous avez deux façons de voter :

- par procuration ou
- en assistant à l'assemblée et en votant en personne.

Vote par procuration

Le vote par procuration signifie que vous donnez à quelqu'un d'autre le pouvoir d'assister à l'assemblée et d'y voter pour vous (votre fondé de pouvoir).

Vous pouvez choisir n'importe qui pour être votre fondé de pouvoir – la personne n'a pas à être un actionnaire de TransCanada ni un des représentants de TransCanada dont le nom figure sur le formulaire de procuration. Vous devriez dire à cette personne que vous l'avez nommée comme fondé de pouvoir et qu'elle doit assister à l'assemblée et y voter en votre nom. Votre fondé de pouvoir doit exercer les droits de vote rattachés à vos actions selon vos instructions. Ces droits de vote ne seront pas exercés si votre fondé de pouvoir n'assiste pas à l'assemblée pour voter pour vous.

Si vous avez retourné votre formulaire de procuration signé et que vous ne nommez personne comme fondé de pouvoir, S. Barry Jackson, président du conseil, Russell K. Girling, président et chef de la direction, ou Christine R. Johnston, vice-présidente et secrétaire, sera nommé pour vous servir de fondé de pouvoir (les fondés de pouvoir de TransCanada) et exercer les droits de vote rattachés à vos actions ou s'abstenir de voter à l'assemblée selon vos instructions.

Si vous nommez les fondés de pouvoir de TransCanada et précisez vos instructions de vote, les droits de vote rattachés à vos actions seront exercés conformément à celles-ci. Si vous ne précisez pas comment vous voulez que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés, ceux-ci seront exercés :

- **en faveur** des candidats aux postes d'administrateur énumérés sur le formulaire de procuration et dans la présente circulaire;
- **en faveur** de la nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables agréés, à titre d'auditeurs de TransCanada et du fait d'autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
- **en faveur** de notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants, telle qu'elle est décrite dans la présente circulaire.

Si vous nommez d'autre comme fondé de pouvoir mais ne précisez pas comment vous voulez que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés, la personne peut exercer vos droits de vote comme elle le juge bon.

Si des modifications sont apportées aux questions à l'ordre du jour ou à toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée (y compris à une reprise de celle-ci en cas d'ajournement), votre fondé de pouvoir a le pouvoir discrétionnaire de voter comme bon lui semble.

Incapable d'assister à l'assemblée?

Nous aurons une diffusion en direct de notre assemblée en anglais sur notre site Web – allez à www.transcanada.com pour en savoir davantage.

Actionnaires inscrits

Nous vous envoyons directement l'Avis par la poste, et votre trousse comprend un formulaire de procuration et une enveloppe préaffranchie.

Vous pouvez demander une copie papier de la circulaire en suivant les instructions indiquées dans l'Avis qui vous a été posté.

Nomination d'un fondé de pouvoir

Vous pouvez nommer les fondés de pouvoir de TransCanada dont le nom figure sur le formulaire de procuration pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée selon vos instructions. Si vous les nommez mais que vous ne donnez pas vos instructions de vote sur le formulaire, les droits de vote rattachés à vos actions seront exercés **en faveur** des questions à l'ordre du jour.

Vous pouvez décider de nommer quelqu'un d'autre pour vous représenter et exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée. Inscrivez le nom de cette personne en caractères d'imprimerie dans l'espace en blanc réservé à cette fin sur le formulaire de procuration. Si vous ne précisez pas comment exercer les droits de vote rattachés à vos actions, votre fondé de pouvoir peut exercer ceux-ci comme bon lui semble.

Prenez le temps de lire les questions à l'ordre du jour (voir la page 11). Remplissez ensuite le formulaire de procuration qui vous a été envoyé par la poste, signez-le et datez-le, et postez-le dans l'enveloppe fournie à cette fin. Computershare doit recevoir le formulaire rempli **au plus tard à midi, heure avancée de l'Est (HAE) le mercredi 30 avril 2014**.

S'il n'y a pas d'enveloppe dans votre trousse, utilisez une enveloppe vierge et adressez-la à :

Société de fiducie Computershare du Canada
Stock Transfer Services
100 University Avenue, 9^e étage,
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Si vous désirez donner vos instructions de vote par téléphone ou sur Internet, vous devez le faire **au plus tard à midi (HAE) le mercredi 30 avril 2014**. Reportez-vous aux instructions figurant sur votre formulaire de procuration.

Présence à l'assemblée et vote en personne

Si vous désirez assister à l'assemblée et y voter en personne, ne remplissez pas le formulaire de procuration. Inscrivez-vous simplement auprès de Computershare à votre arrivée à l'assemblée.

Vous pouvez assister à l'assemblée même si vous avez déjà donné vos instructions de vote, mais vous ne pourrez pas voter de nouveau à l'assemblée à moins de révoquer votre procuration comme il est décrit ci-après.

Actionnaires non inscrits (véritables)

Votre courtier, son mandataire ou son prête-nom ne peut exercer les droits de vote rattachés à vos actions de TransCanada que s'il a reçu de votre part des instructions de vote appropriées. Si vous êtes un actionnaire véritable, votre trousse comprend un formulaire d'instructions de vote. Veuillez remplir le formulaire et suivre les instructions de retour figurant sur le formulaire.

Le formulaire d'instructions de vote est semblable à un formulaire de procuration; cependant, il ne peut qu'indiquer à l'actionnaire inscrit comment exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Vous ne pouvez utiliser le formulaire pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions directement.

Votre courtier est tenu par la loi de recevoir vos instructions de vote avant d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Chaque courtier a ses propres procédures d'expédition et ses propres instructions pour le retour du formulaire d'instructions de vote rempli, aussi assurez-vous de suivre les instructions fournies dans votre trousse.

La plupart des courtiers délèguent la responsabilité de l'obtention d'instructions de leurs clients à Broadridge Investor Communications Corporation (Broadridge). Broadridge ou votre courtier vous font parvenir l'Avis, à nos frais, et votre trousse comprend un formulaire d'instructions de vote et une enveloppe préaffranchie.

Vous pouvez demander une copie papier de la circulaire en suivant les instructions indiquées dans l'Avis qui vous a été posté.

Le formulaire d'instructions de vote nommera les mêmes représentants de TransCanada qui sont énumérés à la page 8 pour agir à titre de fondés de pouvoir de TransCanada.

Présence à l'assemblée et vote en personne

Vous pouvez assister à l'assemblée et voter en personne ou vous pouvez nommer quelqu'un d'autre pour assister à l'assemblée et donner vos instructions de vote. Inscrivez votre nom ou le nom de la personne que vous nommez en caractères d'imprimerie dans l'espace en blanc prévu dans le formulaire d'instructions de vote. Remplissez le reste du formulaire, puis postez-le à Broadridge dès que possible. Votre trousse renferme aussi des instructions au cas où vous préféreriez donner vos instructions de vote par téléphone ou sur Internet. Vous pouvez assister à l'assemblée même si vous avez déjà donné vos instructions de vote, mais vous ne pouvez voter de nouveau à l'assemblée à moins de révoquer votre procuration comme il est décrit à la page suivante.

Broadridge compile les résultats de toutes les instructions qu'il reçoit des actionnaires véritables et communique les instructions de vote appropriées à notre agent des transferts.

MODIFICATION DE VOTRE VOTE

Si vous changez d'idée et que vous voulez révoquer votre procuration, vous devez nous en aviser par écrit. Signez une déclaration écrite (ou demandez à votre représentant de signer une déclaration, avec votre autorisation écrite) et envoyez-la à :

Secrétaire
TransCanada Corporation
450 1st Street S.W.
Calgary (Alberta) T2P 5H1

Téléc. : 403-920-2467

Nous devons recevoir l'avis **au plus tard à midi (HAE) le mercredi 30 avril 2014**, ou le dernier jour ouvrable avant le jour de la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement. Vous pouvez aussi donner l'avis au président de l'assemblée en personne à l'assemblée.

Si vous avez donné vos instructions de vote par téléphone ou sur Internet, vous pouvez révoquer ou modifier votre vote en envoyant vos nouvelles instructions de nouveau, pourvu qu'elles soient reçues **au plus tard à midi (HAE) le mercredi 30 avril 2014**, ou le dernier jour ouvrable avant le jour de la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement. Un vote exercé à une date et à une heure ultérieures remplacera un vote antérieur.

COMMENT LES VOTES SONT COMPTÉS

À titre d'agent des transferts, Computershare compte et compile les votes pour notre compte afin de garantir que ceux-ci sont confidentiels. Elle ne nous montre le bulletin de vote ou le formulaire de procuration que dans les cas suivants :

- elle y est tenue par la loi;
- il y a une course aux procurations;
- il y a des commentaires écrits sur le formulaire de procuration.

Ordre du jour de l'assemblée

Notre assemblée annuelle traitera de cinq questions :

ÉTATS FINANCIERS – reportez-vous à notre rapport annuel 2013 (affiché au www.transcanada.com). Vous recevrez nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et le rapport des auditeurs. Ces documents ont été déposés auprès des organismes de réglementation gouvernementaux appropriés et sont inclus dans notre rapport annuel 2013. Nous vous avons envoyé par la poste le rapport annuel, à moins que vous ayez refusé par écrit d'en recevoir une copie lorsque nous vous l'avons demandé en mars 2013 ou que vous ayez omis de répondre que vous souhaitiez en recevoir une. Notre rapport annuel est également affiché en anglais et en français sur notre site Web (www.transcanada.com) ou vous pouvez en demander un exemplaire à notre secrétaire.

ADMINISTRATEURS – reportez-vous à la page 13.

Vous voterez afin d'élire 11 administrateurs au conseil. Les profils des administrateurs à compter de la page 13 donnent des renseignements importants sur chaque candidat à un poste d'administrateur, notamment ses antécédents, son expérience et les autres conseils de sociétés ouvertes auxquels il siège. À l'exception de Siim A. Vanaselja, tous les candidats à un poste d'administrateur siègent actuellement à notre conseil et nous avons indiqué leur présence en 2013, la valeur des actions ou des unités d'actions différées (UAD) de TransCanada qu'ils détiennent actuellement (leur *investissement à risque*) ainsi que leurs résultats d'élection pour l'assemblée annuelle 2013. Vous pouvez trouver de plus amples renseignements sur leur investissement à risque aux pages 65-67.

Tous les administrateurs sont élus pour un mandat de un an.

- | | | |
|-----------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1. Kevin E. Benson | 5. S. Barry Jackson | 9. D. Michael G. Stewart |
| 2. Derek H. Burney | 6. Paula Rosput Reynolds | 10. Siim A. Vanaselja |
| 3. Paule Gauthier | 7. John Richels | 11. Richard E. Waugh |
| 4. Russell K. Girling | 8. Mary Pat Salomone | |

Le conseil vous recommande de voter **en faveur** des candidats à un poste d'administrateur :

IL EST RÉSOLU d'élire les administrateurs énumérés dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de TransCanada datée du 19 février 2014 pour un mandat se terminant à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou lorsque leur remplaçant est élu ou nommé, selon la première de ces éventualités.

À propos du quorum

Nous devons avoir un *quorum* afin que l'assemblée ait lieu.

Le quorum est constitué de deux personnes présentes en personne à l'assemblée qui ont le droit d'y voter et qui représentent au moins 20 % des actions émises et en circulation de TransCanada. Les deux personnes ont le droit de voter en leur propre nom, par procuration ou à titre de représentant dûment autorisé d'un actionnaire.

AUDITEURS

Vous voterez à l'égard de la nomination des auditeurs. Les auditeurs demeureront en fonction jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Le conseil recommande que KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables agréés (KPMG) soit nommé à titre d'auditeurs. Des représentants de KPMG assisteront à l'assemblée, auront l'occasion de faire une déclaration et répondront aux questions.

KPMG sont nos auditeurs externes depuis 1956 et ont confirmé qu'ils sont *indépendants* au sens des Rules of Professional Conduct de l'Institute of Chartered Accountants of Alberta.

Le tableau ci-dessous indique les services que KPMG a fournis au cours des deux derniers exercices et les honoraires que nous lui avons versés :

(en millions de \$)	2013	2012
Honoraires d'audit	6,4 \$	5,7 \$
• audit des états financiers consolidés annuels • services liés aux dépôts ou aux missions prévus par la loi et réglementaires • examen des états financiers consolidés intermédiaires et des renseignements figurant dans divers prospectus et autres documents relatifs aux placements de valeurs mobilières		
Honoraires pour services liés à l'audit	0,2	0,1
• services liés à l'audit des états financiers de certains régimes d'avantages postérieurs à la retraite et postérieurs à l'emploi de TransCanada		
Honoraires pour services fiscaux	0,7	0,5
• planification fiscale et questions de conformité fiscale canadiennes et internationales, y compris l'examen de déclarations d'impôt sur le revenu et d'autres documents de nature fiscale à produire		
Tous les autres honoraires	–	0,6
• examen des procédures de conception des systèmes d'information • services liés à l'analyse des fournisseurs et aux crédits reliés à la conformité environnementale		
Total des honoraires	7,3 \$	6,9 \$

Vous voterez aussi afin d'autoriser les administrateurs à fixer la rémunération des auditeurs.

Le conseil vous recommande de voter **en faveur** de la nomination de KPMG à titre d'auditeurs pour un mandat se terminant à la clôture de notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires :

IL EST RÉSOLU de nommer KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables agréés, à titre d'auditeurs de TransCanada pour un mandat prenant fin à la clôture de notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires et d'autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération.

VOTE CONSULTATIF SUR NOTRE APPROCHE À L'ÉGARD DE LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Vous aurez l'occasion de participer à un vote consultatif sur notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants. Selon le conseil, le vote est utile parce qu'il rend les administrateurs responsables envers les actionnaires de leurs décisions relatives à la rémunération des hauts dirigeants et qu'il fournit une rétroaction précieuse.

Bien que le vote ne lie pas le conseil, celui-ci tiendra compte des résultats lorsqu'il examinera les politiques, les procédures et les décisions relatives à la rémunération à l'avenir. Nous communiquerons les résultats du vote consultatif dans notre rapport sur les résultats du vote pour l'assemblée, qui sera affiché sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Depuis 2010, nous avons tenu des votes consultatifs annuels sur la rémunération à nos assemblées annuelles des actionnaires. Au cours des trois dernières années, ces votes consultatifs ont été approuvés par 90,25 % des voix exprimées en 2011, 96,63 % de celles-ci en 2012 et 92,67 % en 2013. Les résultats du vote confirment qu'une majorité importante des actionnaires ont accepté notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants.

Le conseil vous recommande de voter **en faveur** de notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants :

IL EST RÉSOLU, à titre consultatif et sans diminuer le rôle et les responsabilités du conseil d'administration de TransCanada, que les actionnaires acceptent l'approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de TransCanada datée du 19 février 2014.

AUTRES QUESTIONS

Nous n'avons reçu aucune proposition d'actionnaires pour l'assemblée. Le conseil et la direction n'ont connaissance d'aucune autre question devant être dûment soumise à l'assemblée.

LES CANDIDATS À UN POSTE D'ADMINISTRATEUR

Nos statuts stipulent que le conseil doit compter un minimum de 10 administrateurs et un maximum de 20. Le conseil a établi que 11 administrateurs seront élus cette année.

Le conseil estime que cette taille est appropriée d'après l'envergure de notre entreprise, les compétences et l'expérience des candidats à un poste d'administrateur et les quatre comités permanents et pour permettre une prise de décisions efficace. Il estime que tous les candidats à un poste d'administrateur sont tout à fait aptes à siéger au conseil.

Chaque candidat à un poste d'administrateur a exprimé son consentement à siéger à notre conseil jusqu'à notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

S'ils sont élus, ils siégeront aussi au conseil de TCPL, notre principale filiale active.

L'un des candidats à un poste d'administrateur est mis en candidature pour la première fois. M. Siim A. Vanaselja possède une vaste expérience dans les domaines de la comptabilité et de la finance, de la gouvernance, de la gestion et de la gestion du risque. À titre de vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE Inc., il a acquis de l'expérience dans le secteur réglementé des télécommunications, qui se compare à l'entreprise pipelinière réglementée de TransCanada, et nous nous attendons à ce que M. Vanaselja apporte un point de vue estimable et informé sur l'aspect réglementaire de nos activités. M. Vanaselja est un excellent candidat, et son expérience et ses compétences constitueront un atout indéniable pour le conseil.

Dix des onze candidats à un poste d'administrateur (91 %) sont *indépendants* au sens des lois, des règlements et des politiques sur les valeurs mobilières américains applicables et canadiens et des règles de la Bourse de Toronto (TSX) et de la New York Stock Exchange (NYSE), les deux bourses auxquelles les actions de TransCanada sont inscrites. La seule exception est Russell K. Girling en raison de son rôle à titre de président et chef de la direction.

Les profils présentés aux pages suivantes indiquent les avoirs de chaque administrateur en actions ou en UAD de TransCanada au 11 février 2013 et à la date de la présente circulaire. Ils indiquent aussi l'année au cours de laquelle il s'est joint au conseil et a siégé de façon continue à titre d'administrateur de TransCanada (ou de TCPL avant 2003 lorsqu'elle est devenue une filiale en propriété exclusive de TransCanada). Tous les candidats à un poste d'administrateur sont résidents canadiens, sauf M^{me} Reynolds, M. Richels et M^{me} Salomone, qui sont résidents américains.

Le comité de la gouvernance a demandé à M. Burney et à M^{me} Gauthier de continuer à siéger au conseil jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015. Le conseil et le comité de la gouvernance ont déterminé que la politique de départ à la retraite ne devrait pas s'appliquer dans leur cas puisque M. Burney et M^{me} Gauthier continuent de fournir un apport important au conseil, particulièrement en ce qui concerne le pipeline Energy East.

Nous avons des exigences relatives à la propriété d'actions pour nos administrateurs et nos hauts dirigeants afin d'harmoniser leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires.

Au 19 février 2014, tous nos administrateurs siégeant au conseil depuis au moins cinq ans satisfont les exigences. M^{me} Reynolds, M^{me} Salomone et M. Richels, qui se sont joints au conseil le 30 novembre 2011, le 12 février 2013 et le 19 juin 2013 respectivement, ont cinq ans à compter de leur date de nomination respective pour se conformer aux exigences (pour en savoir davantage, voir la page 32).

M. Girling respecte les exigences relatives à la propriété d'actions établies pour le chef de la direction (voir la page 79 pour de plus amples renseignements).

L'investissement à risque reflète la valeur marchande totale des actions et des UAD de TransCanada de l'administrateur en fonction du cours de clôture des actions à la TSX de 49,90 \$ le 19 février 2014. Voir *Investissement à risque* aux pages 65-67 pour de plus amples renseignements.

	Kevin E. Benson		
	66 ANS, CALGARY (AB) CANADA ADMINISTRATEUR DEPUIS 2005		
	Indépendant		
	Compétences et expérience	• Comptabilité et finance • Économie • Exploitation • Gestion/direction • Gouvernance • Gouvernement/réglementation • Transport	
	Investissement à risque	3 306 025 \$	

M. Benson est administrateur de sociétés. Il a été président et chef de la direction de Laidlaw International, Inc. de juin 2003 à octobre 2007 et de Laidlaw, Inc. de septembre 2002 à juin 2003.

M. Benson a occupé le poste de président et chef de la direction de The Insurance Corporation of British Columbia de décembre 2001 à septembre 2002. Il a également été administrateur de la Calgary Airport Authority de janvier 2010 à décembre 2013.

M. Benson est comptable agréé (Afrique du Sud) et a été membre de la South African Society of Chartered Accountants.

Conseil/comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2013		
Conseil d'administration	9/9	(100 %)	
Comité d'audit (président)	5/5	(100 %)	
Comité de la gouvernance	3/3	(100 %)	
Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2013	348 220 437	(99,63 %)	1 306 858 (0,37 %)
2012	342 779 165	(99,48 %)	1 779 655 (0,52 %)
2011	326 191 486	(99,42 %)	1 905 640 (0,58 %)
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses		Comités du conseil
–	–		–
Titres de TransCanada détenus	2014	2013	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	13 000	13 000	oui
UAD	53 253	46 694	



Derek H. Burney, O.C.

74 ANS, OTTAWA (ON) CANADA | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2005

Indépendant	
Compétences et expérience	• Aviation civile et défense • Énergie/services publics • Gestion/direction • Gouvernance • Gouvernement/réglementation • Marchés internationaux • Télécommunications
Investissement à risque	2 570 748 \$

M. Burney est conseiller principal au sein de Norton Rose Fulbright (cabinet d’avocats). Il est président du conseil consultatif international de GardaWorld (gestion du risque et services de sécurité), poste qu’il occupe depuis avril 2008. Il est aussi devenu membre du conseil consultatif de Paradigm Capital Inc. (courtier en valeurs) en mai 2011 et membre du conseil des gouverneurs de l’Hôpital d’Ottawa en novembre 2011. Il a été président du conseil de Canwest Global Communications Corp. (médias et communications) d’août 2006 à octobre 2010 et président et chef de la direction de CAE Inc. d’octobre 1999 à août 2004. Il a occupé les fonctions de président du conseil et chef de la direction de Bell Canada International Inc. de 1993 à 1999 et a également été administrateur principal de Shell Canada Limitée d’avril 2001 à mai 2007. M. Burney a occupé divers postes au sein du Service extérieur canadien, dont celui d’ambassadeur du Canada aux États-Unis de 1989 à 1993. De 1987 à 1989, il a été chef de cabinet du premier ministre et a participé directement à la négociation de l’Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. En 1992, M. Burney a obtenu le Prix pour services insignes de la fonction publique du Canada et, en 1993, il a été nommé Officier de l’Ordre du Canada.

M. Burney est chancelier de la Lakehead University. Il s’est vu décerner des doctorats honorifiques en droit de la Lakehead University, de la Queen’s University, de l’Université Wilfrid Laurier, de la Carleton University et de la University of Windsor. Il est également titulaire d’un baccalauréat ès arts spécialisé et d’une maîtrise ès arts de la Queen’s University.

Conseil/comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2013		
Conseil d'administration	9/9	(100 %)	
Comité d'audit	5/5	(100 %)	
Comité de la gouvernance	3/3	(100 %)	
Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2013	334 578 037	(95,72 %)	14 950 924 (4,28 %)
2012	342 768 443	(99,48 %)	1 791 117 (0,52 %)
2011	327 138 624	(99,71 %)	962 389 (0,29 %)
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses		Comités du conseil
–	–		–
Titres de TransCanada détenus	2014	2013	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	7 040	5 790	oui
UAD	44 478	38 109	

Canwest Global Communications Corp. (Canwest) s’est volontairement prévalu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC) et a obtenu une ordonnance de la Cour supérieure de justice de l’Ontario (division commerciale) afin d’introduire une instance le 6 octobre 2009. Bien qu’aucune interdiction d’opérations n’ait été émise, les actions de Canwest ont été radiées par la TSX après le dépôt et ont commencé à être négociées à la Bourse de croissance TSX. Canwest s’est affranchie de la protection de la LACC, et Postmedia Network a acquis ses activités de presse écrite le 13 juillet 2010, tandis que Shaw Communications Inc. a acquis ses activités de presse électronique le 27 octobre 2010. M. Burney a cessé d’être administrateur de Canwest le 27 octobre 2010.

	L'Hon. Paule Gauthier, C.P., O.C., O.Q., c.r. 70 ANS, QUÉBEC (QC) CANADA ADMINISTRATRICE DEPUIS 2002		
	Indépendante		
	Compétences et expérience	• Droit • Gouvernance • Gouvernement/réglementation	
	Investissement à risque	2 791 705 \$	

M^{me} Gauthier est associée principale chez Stein Monast S.E.N.C.R.L. (cabinet d'avocats). Elle exerce la profession juridique depuis 1967. Outre les postes d'administratrice qu'elle occupe au sein d'entités ouvertes, M^{me} Gauthier est administratrice de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec. Elle est ex-présidente, Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, ex-présidente, Fondation de la Maison Michel Sarrazin et ex-administratrice de l'Institut québécois des Hautes Études Internationales (Université Laval). M^{me} Gauthier a été nommée Officier de l'Ordre du Canada en 1991.

M^{me} Gauthier est titulaire d'un baccalauréat ès arts du Collège Jésus-Marie de Sillery, d'un baccalauréat en droit de l'Université Laval, d'une maîtrise en droit des affaires (propriété intellectuelle) de l'Université Laval et d'un certificat pour un trimestre sur la médiation de la Harvard Law School.

Conseil/comités de TransCanada		Présence aux réunions en 2013	
Conseil d'administration		9/9	(100 %)
Comité santé, sécurité et environnement		3/3	(100 %)
Comité des ressources humaines		4/4	(100 %)
Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2013	334 512 519	(95,70 %)	15 020 572 (4,30 %)
2012	343 195 949	(99,60 %)	1 363 611 (0,40 %)
2011	300 808 060	(91,68 %)	27 288 973 (8,32 %)
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses		Comités du conseil
Metro Inc. (alimentation au détail)	TSX		Régie d'entreprise et de mises en candidature Ressources humaines
Banque Royale du Canada (banque à charte)	TSX, NYSE		Gouvernance d'entreprise et des affaires publiques Ressources humaines
Titres de TransCanada détenus	2014	2013	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	1 958	1 924	oui
UAD	53 988	49 267	



Russell K. Girling

51 ANS, CALGARY (AB) CANADA | CHEF DE LA DIRECTION |
ADMINISTRATEUR DEPUIS 2010

Non indépendant (président et chef de la direction de TransCanada)

Investissement à risque 6 684 953 \$

M. Girling est président et chef de la direction de TransCanada et de TCPL depuis le 1^{er} juillet 2010. Avant sa nomination, il a occupé les postes de chef de l'exploitation du 17 juillet 2009 au 30 juin 2010, et de président, Pipelines du 1^{er} juin 2006 au 30 juin 2010. Auparavant, M. Girling a été chef des finances et vice-président directeur, Expansion de l'entreprise de TransCanada jusqu'au 31 mai 2006 et vice-président directeur, Énergie de 1995 jusqu'à sa nomination à titre de chef des finances en 1999. M. Girling a occupé divers autres postes de direction depuis son arrivée à TransCanada en 1994. Avant d'entrer au service de TransCanada, M. Girling a occupé plusieurs postes en marketing et en gestion au sein de Suncor Inc., de Northridge Petroleum Marketing et de Dome Petroleum. M. Girling a été coprésident de la campagne Centraide 2012 pour la ville de Calgary et la région environnante. Il est membre du Conseil canadien des chefs d'entreprises, du U.S National Petroleum Council et de la U.S. Business Roundtable.

M. Girling est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'une maîtrise en administration des affaires en finance de la University of Calgary.

Conseil/comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2013		
Conseil d'administration	9/9	(100 %)	
Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2013	348 188 273 (99,62 %)		1 345 021 (0,38 %)
2012	343 211 489 (99,61 %)		1 348 071 (0,39 %)
2011	327 207 387 (99,73 %)		893 574 (0,27 %)
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
Agrium Inc. (agriculture)	TSX, NYSE	Audit Ressources humaines	
Titres de TransCanada détenus	2014	2013	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	133 967	95 685	oui (pour le chef de la direction)
UAD	—	—	

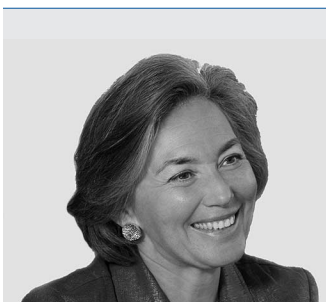
À titre de président et chef de la direction de TransCanada, M. Girling n'est membre d'aucun comité du conseil mais est invité à assister aux réunions des comités, au besoin.

	S. Barry Jackson		
	61 ANS, CALGARY (AB) CANADA PRÉSIDENT DU CONSEIL ADMINISTRATEUR DEPUIS 2002		
	Indépendant		
	Compétences et expérience	• Énergie/services publics • Ingénierie • Exploitation • Pétrole et gaz/services publics • Gestion/direction • Santé, sécurité et environnement • Gouvernance	
Investissement à risque		7 136 049 \$	

M. Jackson est administrateur de sociétés. Il est actuellement président du conseil de TransCanada Corporation. M. Jackson est administrateur de WestJet Airlines Ltd. et de Laricina Energy Ltd. (pétrole et gaz, exploration et production). Il a été administrateur de Nexen Inc. (pétrole et gaz, exploration et production) de 2001 à juin 2013 et président à compter de 2012, administrateur de Cordero Energy de 2005 à 2008, président du conseil de Resolute Energy Inc. de 2002 à 2005 et président du conseil de Deer Creek Energy Limited de 2001 à 2005. Il a également été administrateur d'ENMAX Corporation de 1999 à 2002, de Westcoast Energy Inc. de 2001 à 2002 et de Ressources Gulf Canada Ltée de 2000 à 2001. M. Jackson a été président et chef de la direction de Crestar Energy Inc. de 1993 à 2000. Il a occupé des postes de haute direction au sein du secteur pétrolier et gazier depuis 1974. Il a été président du conseil de l'Association canadienne des producteurs pétroliers en 1997.

M. Jackson est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en ingénierie de la University of Calgary.

Conseil/comités de TransCanada		Présence aux réunions en 2013	
Conseil d'administration (président)		9/9	(100 %)
Comité de la gouvernance		3/3	(100 %)
Comité des ressources humaines		4/4	(100 %)
Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle		Votes en faveur	Abstentions
2013		346 723 013 (99,20 %)	2 805 949 (0,80 %)
2012		339 094 458 (98,41 %)	5 465 102 (1,59 %)
2011		300 798 089 (91,68 %)	27 303 080 (8,32 %)
Autres conseils de sociétés ouvertes		Bourses	Comités du conseil
WestJet Airlines Ltd. (transporteur aérien)		TSX	Ressources humaines et rémunération Santé, sécurité et environnement (président)
Titres de TransCanada détenus		2014	2013
Actions		39 000	39 000
UAD		104 007	90 148
		Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions	
		oui	

	Paula Rosput Reynolds		
	57 ANS, SEATTLE, WA, ÉTATS-UNIS ADMINISTRATRICE DEPUIS 2011		
	Indépendante		
	Compétences et expérience	• Assurance • Économie • Énergie/services publics • Gestion/direction • Gestion du risque • Pétrole et gaz/services publics	
	Investissement à risque	488 521 \$	

M^{me} Reynolds est présidente et chef de la direction de PreferWest, LLC (groupe consultatif sur les affaires) depuis octobre 2009. Elle est administratrice d'Anadarko Petroleum Corporation, de Delta Air Lines, Inc. et de BAE Systems plc. M^{me} Reynolds a été vice-présidente du conseil et chef de la restructuration d'American International Group Inc. (assurance et services financiers) d'octobre 2008 à septembre 2009; elle faisait partie de l'équipe qui a été nommée au cours de la crise financière mondiale. Auparavant, elle a été présidente et chef de la direction de Safeco Corporation jusqu'à l'acquisition de cette société par Liberty Mutual Group en septembre 2008. Elle a aussi été présidente du conseil, présidente et chef de la direction d'AGL Resources Inc. d'août 2000 à janvier 2006.

M^{me} Reynolds a été chef de la direction et présidente et chef de l'exploitation d'Atlanta Gas Light Company (infrastructures énergétiques), filiale en propriété exclusive d'AGL Resources Inc. Auparavant, elle a aussi été présidente et chef de la direction de Duke North America (infrastructures énergétiques), filiale de Duke Energy Corporation, et présidente de PanEnergy Power Services Inc. (infrastructures énergétiques). Auparavant, elle a été vice-présidente principale de Pacific Gas Transmission Company (pipeline de gaz naturel), société devancière de Gas Transmission Northwest LLC, filiale de TransCanada.

M^{me} Reynolds agit actuellement à titre de présidente du conseil du Fred Hutchinson Cancer Research Center et de la station de télévision de service public KCTS-9 à Seattle. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie, avec spécialisation, de Wellesley College.

Conseil/comités de TransCanada		Présence aux réunions en 2013	
Conseil d'administration	9/9	(100 %)	
Comité santé, sécurité et environnement	3/3	(100 %)	
Comité des ressources humaines	4/4	(100 %)	
Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle		Votes en faveur	Abstentions
2013	345 954 918	(98,98 %)	3 578 172 (1,02 %)
2012	341 785 815	(99,19 %)	2 773 745 (0,81 %)
2011	—		—
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
Anadarko Petroleum Corporation (pétrole et gaz, exploration et production)	NYSE	Audit Mises en candidature et gouvernance	
Delta Air Lines, Inc. (transporteur aérien)	NYSE	Audit Gouvernance	
BAE Systems plc (aérospatiale, défense, sécurité de l'information)	London Stock Exchange (LSE) Certificat américain d'actions étrangères (ADR) (NYSE)	Audit	
Titres de TransCanada détenus	2014	2013	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	2 500	2 500	a jusqu'au 30 novembre 2016 pour respecter les exigences
UAD	7 290	3 653	

	John Richels		
	62 ANS, NICHOLS HILLS, OK, ÉTATS-UNIS ADMINISTRATEUR DEPUIS 2013		
	Indépendant		
	Compétences et expérience	• Comptabilité et finance • Droit • Énergie/services publics • Gestion/direction • Gestion du risque • Gouvernance • Pétrole et gaz/services publics	
	Investissement à risque	130 988 \$	

M. Richels est président et chef de la direction de Devon Energy Corporation (Devon) (pétrole et gaz, exploration et production, infrastructures énergétiques) depuis 2010 et président de Devon depuis 2004. Il a agi à titre de premier vice-président de Devon et de président et chef de la direction de la filiale canadienne de Devon, Devon Canada Corporation, de 1999 à 2004. En 1998, Devon a acquis Northstar Energy Corporation (Northstar), dont M. Richels était chef des finances. Avant de se joindre à Northstar, M. Richels était associé directeur, chef de l'exploitation, chez Bennett Jones LLP.

M. Richels siège au conseil d'administration de BOK Financial Corp. depuis 2013 et de Devon depuis 2007. Il a été administrateur de Northstar de 1993 à 1996. M. Richels est président du conseil de l'American Exploration and Production Council et a été vice-président du conseil des gouverneurs de l'Association canadienne des producteurs pétroliers.

M. Richels est titulaire d'un baccalauréat en économie de la York University et d'un diplôme en droit de la University of Windsor.

Conseil/comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2013		
Conseil d'administration	6/6	(100 %)	
Comité de la gouvernance	1/1	(100 %)	
Comité des ressources humaines	1/2	(50 %)	
Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2013	–		–
2012	–		–
2011	–		–
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
BOK Financial Corp. (services financiers)	NYSE	Audit	
Devon Energy Corporation (pétrole et gaz, exploration et production, infrastructures énergétiques)	NYSE	–	
Titres de TransCanada détenus	2014	2013	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	–	–	a jusqu'au 19 juin 2018
UAD	2 625	–	pour respecter les exigences



Mary Pat Salomone

53 ANS, BONITA SPRINGS, FL, ÉTATS-UNIS | ADMINISTRATRICE DEPUIS 2013

Indépendante

Compétences et expérience	• Énergie/services publics	• Ingénierie
	• Exploitation	• Marchés internationaux
	• Gestion/direction	• Santé, sécurité et environnement

Investissement à risque	100 748 \$
--------------------------------	------------

M^{me} Salomone est administratrice de sociétés. Elle a été vice-présidente principale et chef de l'exploitation de The Babcock & Wilcox Company (B&W) (infrastructures énergétiques) de janvier 2010 à juin 2013.

Auparavant, elle a été directrice de l'expansion des affaires de 2009 à 2010 et directrice des acquisitions stratégiques de 2008 à 2009 pour Babcock & Wilcox Nuclear Operations Group, Inc. De 1998 à décembre 2007, M^{me} Salomone a été membre de la direction de Marine Mechanical Corporation, que B&W a acquise en 2007, notamment à titre de présidente et chef de la direction de 2001 à 2007.

M^{me} Salomone siège au conseil des fiduciaires de la Youngstown State University Foundation et est membre du conseil consultatif pour l'École de génie de la University of Akron et du conseil consultatif pour le College of Science, Technology, Engineering and Mathematics de la Youngstown State University. Elle a fait partie du conseil d'administration de la United States Enrichment Corporation (matières de base, énergie nucléaire) de décembre 2011 à octobre 2012 et de la Naval Submarine League de 2007 à 2013. Elle a été auparavant membre du Governor's Workforce Policy Advisory Board en Ohio et de l'Ohio Employee Ownership Center, et a siégé au conseil du Manufacturing Advocacy & Growth Network de Cleveland.

M^{me} Salomone a un baccalauréat en ingénierie en génie civil de la Youngstown State University et une maîtrise en administration des affaires du Baldwin Wallace College. M^{me} Salomone a terminé le programme de gestion avancée de la Fuqua School of Business de la Duke University en 2011.

Conseil/comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2013		
Conseil d'administration	9/9	(100 %)	
Comité d'audit	5/5	(100 %)	
Comité santé, sécurité et environnement	3/3	(100 %)	
Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2013	347 948 642	(99,55 %)	1 584 710 (0,45 %)
2012	—		—
2011	—		—
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
—	—	—	
Titres de TransCanada détenus	2014	2013	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	—	—	a jusqu'au 12 février 2018
UAD	2 019	—	pour satisfaire aux exigences

M^{me} Salomone a été administratrice de Crucible Materials Corp. (Crucible) de mai 2008 au 1^{er} mai 2009. Le 6 mai 2009, Crucible et l'un des membres de son groupe ont déposé des requêtes volontaires en vue d'être placés sous la protection du redressement en vertu du chapitre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis devant la Bankruptcy Court des États-Unis pour le district du Delaware (la Bankruptcy Court). Le 26 août 2010, la Bankruptcy Court a délivré une ordonnance confirmant le deuxième plan de liquidation modifié en vertu du chapitre 11 de Crucible.

	D. Michael G. Stewart		
	62 ANS, CALGARY (AB) CANADA ADMINISTRATEUR DEPUIS 2006		
	Indépendant		
	Compétences et expérience	• Énergie/services publics • Pétrole et gaz/services publics • Exploitation • Santé, sécurité et environnement • Gestion/direction	
Investissement à risque		1 829 334 \$	

M. Stewart est administrateur de sociétés. Il siège au conseil d'administration de Pengrowth Energy Corporation (pétrole et gaz, exploration et production), de Canadian Energy Services and Technology Corp. (services relatifs aux champs pétrolifères) et de Northpoint Resources Ltd. (pétrole et gaz, exploration et production). Il a été administrateur de C&C Energia Ltd. (pétrole et gaz) de mai 2010 à décembre 2012, administrateur d'Orleans Energy Ltd. (pétrole et gaz) d'octobre 2008 à décembre 2010; administrateur de Pengrowth Corporation (administrateur de Pengrowth Energy Trust) d'octobre 2006 à décembre 2010; administrateur de Canadian Energy Services Inc. (commandité de Canadian Energy Services L.P.) de janvier 2006 à décembre 2009; président du conseil et fiduciaire d'Esprit Energy Trust d'août 2004 à octobre 2006 et administrateur de Creststreet Power & Income General Partner Limited (commandité de Creststreet Power & Income Fund L.P.) de décembre 2003 à février 2006. M. Stewart a occupé divers postes de haute direction au sein de Westcoast Energy Inc. de septembre 1993 à mars 2002, y compris le poste de vice-président directeur, Expansion des affaires. Il œuvre dans le secteur canadien de l'énergie depuis plus de 40 ans. Il est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et de l'Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists de l'Alberta (non-praticien).

M. Stewart est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (géosciences) avec mention très honorable de la Queen's University.

Conseil/comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2013		
Conseil d'administration	9/9	(100 %)	
Comité d'audit	5/5	(100 %)	
Comité santé, sécurité et environnement	3/3	(100 %)	
Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2013	348 644 121	(99,75 %)	884 841 (0,25 %)
2012	343 507 189	(99,69 %)	1 051 982 (0,31 %)
2011	327 521 251	(99,82 %)	579 918 (0,18 %)
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
Canadian Energy Services & Technology Corp. (produits chimiques, services relatifs aux champs pétrolifères)	TSX	Audit (président)	
Pengrowth Energy Corporation (pétrole et gaz, exploration et production)	TSX, NYSE	Rémunération (président) Réserves, Exploitation, Santé, sécurité et environnement	
Titres de TransCanada détenus	2014	2013	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	14 874	14 339	oui
UAD	21 786	18 858	

	Siim A. Vanaselja		
	57 ANS, WESTMOUNT (QC) CANADA		
	Indépendant		
	Compétences et expérience	• Comptabilité et finance • Gestion/direction • Gestion du risque	• Gouvernance • Marchés internationaux
	Investissement à risque	– \$	

M. Vanaselja est vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE Inc. et de Bell Canada (télécommunications et médias) depuis janvier 2001, ayant occupé antérieurement les fonctions de vice-président exécutif et de chef des affaires financières de Bell Canada International de 1996 à 2001. M. Vanaselja a été auparavant associé au sein du cabinet d'experts-comptables KPMG LLP (Canada) à Toronto jusqu'en 1994.

M. Vanaselja siège actuellement au conseil d'administration de plusieurs filiales et sociétés du groupe BCE Inc. Il agit également à titre de président du comité d'audit de Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. (sports, gestion immobilière). Il a siégé antérieurement au conseil d'administration de Société en commandite Groupe CH (sports), de Groupe CGI inc., de Jones Intercable, de Cable and Wireless Communications et du National Ballet of Canada. Il est aussi membre du Conseil national des cadres en finances du Conference Board du Canada, du Working Council for Chief Financial Officers du Corporate Executive Board et du Council of Chief Financial Officers de Moody's.

M. Vanaselja est membre de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario et est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en administration des affaires de la Schulich School of Business.

Conseil/comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2013		
Conseil d'administration	–		
Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2013	–		–
2012	–		–
2011	–		–
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses		Comités du conseil
Bell Aliant Communications régionales Inc. (communications)	TSX		Gouvernance Ressources de direction et rémunération Retraite
Titres de TransCanada détenus	2014	2013	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	–	–	M. Vanaselja ne siège pas au conseil à l'heure actuelle et n'est donc pas soumis aux exigences relatives à la propriété d'actions.
UAD	–	–	

	Richard (Rick) E. Waugh		
	66 ANS, TORONTO (ON) CANADA ADMINISTRATEUR DEPUIS 2012		
	Indépendant		
	Compétences et expérience	• Banque • Gestion du risque • Comptabilité et finance • Gouvernance • Gestion/direction • Marchés internationaux	
	Investissement à risque	1 893 456 \$	

M. Waugh est administrateur de sociétés. Il a été président et chef de la direction de La Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia) (banque à charte) jusqu'en novembre 2013 avant d'agir à titre de vice-président adjoint et d'administrateur de la Banque Scotia jusqu'en janvier 2014. Il a également été administrateur de Catalyst Inc. (organisation sans but lucratif) jusqu'en novembre 2013 et président du comité consultatif de Catalyst Canada jusqu'en octobre 2013. Il fait en outre partie du conseil d'administration de plusieurs sociétés et entités sans but lucratif.

M. Waugh est titulaire d'un baccalauréat en commerce (avec distinction) de l'Université du Manitoba et d'une maîtrise en administration des affaires de la York University. Il est Fellow de l'Institut des banquiers canadiens et est titulaire de doctorats honorifiques en droit de la York University et de la Assumption University. Il est devenu Officier de l'Ordre du Canada en 2013.

Conseil/comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2013		
Conseil d'administration	9/9	(100 %)	
Comité de la gouvernance	3/3	(100 %)	
Comité d'audit	–	–	
Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2013	347 889 485	(99,53 %)	1 643 605 (0,47 %)
2012	341 807 388	(99,20 %)	2 752 172 (0,80 %)
2011	–		–
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses		Comités du conseil
–	–		–
Titres de TransCanada détenus	2014	2013	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	29 150	29 150	oui
UAD	8 795	4 043	

CANDIDATS SIÉGEANT ENSEMBLE À D'AUTRES CONSEILS

Le conseil n'interdit pas l'appartenance commune des administrateurs à d'autres conseils, mais il se penche sur les possibilités d'appartenance commune lorsqu'elles surgissent afin de déterminer si elles ont une incidence sur la capacité qu'ont ces administrateurs d'exercer un jugement indépendant à titre de membre du conseil de TransCanada.

Il n'existe aucune situation d'appartenance commune à d'autres conseils.

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

Nous nous attendons à ce que nos administrateurs accordent beaucoup d'importance à leur rôle et à leurs responsabilités en siégeant à notre conseil. Le tableau ci-dessous indique la présence des administrateurs aux réunions en 2013. Le conseil a aussi tenu deux séances sur des questions stratégiques et une réunion de planification stratégique de deux jours en 2013.

	Comités du conseil										
	Conseil d'administration		Audit		Gouvernance		Santé, sécurité et environnement		Ressources humaines		Présence globale
	n ^{bre}	%	n ^{bre}	%	n ^{bre}	%	n ^{bre}	%	n ^{bre}	%	%
Kevin E. Benson	9/9	100	5/5	100	3/3	100	—	—	—	—	100
Derek H. Burney	9/9	100	5/5	100	3/3	100	—	—	—	—	100
E. Linn Draper (s'est retiré le 26 avril 2013)	3/3	100	—	—	—	—	1/2	50	2/2	100	85
Paule Gauthier	9/9	100	—	—	—	—	3/3	100	4/4	100	100
Russell K. Girling	9/9	100	—	—	3/3	100	—	—	4/4	100	100
S. Barry Jackson	9/9	100	—	—	3/3	100	—	—	4/4	100	100
Paul L. Joskow (s'est retiré le 22 mars 2013)	2/2	100	1/1	100	1/1	100	—	—	—	—	100
John A. MacNaughton (s'est retiré le 9 janvier 2013)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Paula Rospot Reynolds	9/9	100	—	—	—	—	3/3	100	4/4	100	100
John Richels	6/6	100	—	—	1/1	100	—	—	1/2	50	88
Mary Pat Salomone	9/9	100	5/5	100	—	—	3/3	100	—	—	100
W. Thomas Stephens (se retire le 2 mai 2014)	9/9	100	—	—	—	—	3/3	100	4/4	100	100
D. Michael G. Stewart	9/9	100	5/5	100	—	—	3/3	100	—	—	100
Richard E. Waugh	9/9	100	—	—	3/3	100	—	—	—	—	100

Notes

- Deux des neuf réunions du conseil n'était pas des réunions régulières.
- M. Girling n'est membre d'aucun comité du conseil, mais il est invité à assister aux réunions des comités, au besoin.
- Le 19 juin 2013, M. Richels est devenu membre du comité de la gouvernance et du comité des ressources humaines.

Gouvernance

Nous croyons qu'une solide gouvernance améliore le rendement de l'entreprise et profite à toutes les parties intéressées.

La présente section aborde notre approche de la gouvernance et décrit notre conseil et la façon dont il fonctionne.

À propos de nos pratiques en matière de gouvernance

Notre conseil et notre équipe de direction se sont engagés à appliquer les normes les plus élevées de conduite éthique et de gouvernance.

TransCanada est une société ouverte inscrite à la cote de la TSX et de la NYSE et nous reconnaissons et respectons les règles et les règlements tant du Canada que des États-Unis.

Nos pratiques en matière de gouvernance sont conformes aux lignes directrices canadiennes en matière de gouvernance, ce qui comprend les règles relatives à la gouvernance de la TSX et des autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) :

- *Règlement 52-110 sur le comité d'audit;*
- *Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance;*
- *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (Règlement 58-101).

Nous nous conformons également aux normes d'inscription en matière de gouvernance de la NYSE et aux règles relatives à la gouvernance de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) qui s'appliquent aux émetteurs fermés étrangers.

Nos pratiques en matière de gouvernance sont conformes aux normes de la NYSE visant les sociétés des États-Unis à tous les égards importants, hormis tel qu'il est résumé sur notre site Web (www.transcanada.com). À titre de société non américaine, nous ne sommes pas tenus de nous conformer à la plupart des normes d'inscription en matière de gouvernance de la NYSE. À titre d'émetteur fermé étranger, cependant, nous devons indiquer comment nos pratiques en matière de gouvernance diffèrent de celles qui sont suivies par les sociétés américaines assujetties aux normes de la NYSE.

Nous comparons nos politiques et nos procédures à celles des principales sociétés nord-américaines afin d'évaluer nos normes et nous adoptons les meilleures pratiques, tel qu'il est approprié. Certaines de nos meilleures pratiques s'inspirent des règles de la NYSE et sont conformes aux règles applicables adoptées par la SEC pour satisfaire aux exigences de la *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act*.

OÙ TROUVER QUOI

> À propos de nos pratiques en matière de gouvernance	27
Caractéristiques du conseil	28
Philosophie en matière de gouvernance	30
Rôle et responsabilités du conseil	33
Orientation et formation	38
Efficacité du conseil et évaluation des administrateurs	40
Dialogue	44
Communication avec le conseil	45
Propositions d'actionnaires	45
Comités du conseil	46

CARACTÉRISTIQUES DU CONSEIL

Notre conseil et ses membres sont l'exemple de solides principes de gouvernance :

- un président indépendant, non membre de la direction
- une taille du conseil assurant l'efficacité
- tous les administrateurs, à l'exception de notre chef de la direction, sont indépendants
- des administrateurs bien informés et expérimentés qui s'assurent que nous préconisons un comportement éthique dans l'ensemble de TransCanada
- des administrateurs compétents qui peuvent apporter une contribution significative au conseil et à l'expansion de notre entreprise
- des exigences importantes relatives à la propriété d'actions afin d'harmoniser les intérêts des administrateurs avec ceux de nos actionnaires
- des évaluations annuelles de l'efficacité du conseil, du président, des comités et des administrateurs.

Taille et composition

Les statuts de TransCanada stipulent que le conseil doit compter de 10 à 20 administrateurs. Le conseil estime cette taille adéquate compte tenu de la portée de notre entreprise, des compétences et de l'expérience des candidats aux postes d'administrateur et des quatre comités permanents et afin de permettre la prise efficace de décisions. Il estime que tous les candidats ont les compétences nécessaires pour être administrateur.

Nous croyons que notre conseil doit être constitué d'administrateurs compétents et bien informés et comprendre des administrateurs ayant une expérience directe des secteurs pétrolier et gazier, des pipelines et de l'énergie.

Diversité au sein du conseil

Chaque année, le comité de la gouvernance examine les critères généraux et spécifiques applicables aux candidats aux postes d'administrateur. Le comité tente de maintenir la composition du conseil de façon à offrir la meilleure combinaison de compétences et d'expériences afin de guider notre stratégie à long terme et l'exploitation continue de notre entreprise. L'examen prend en compte la diversité des antécédents, des compétences et des expériences et les caractéristiques personnelles comme l'âge, le genre et le lieu de résidence parmi les administrateurs de même que les principales qualités communes nécessaires à une participation efficace au conseil.

À propos de la diversité

« TransCanada encourage la diversité au sein de la Société, y compris au sein du conseil d'administration. Assurer une vaste représentation au sein du conseil relève de l'essentiel et non de l'accessoire. Nous savons qu'une diversité de points de vue et d'antécédents améliore notre prise de décision et aide à en conserver le caractère informé et efficace. »

- S. Barry Jackson, président du conseil d'administration

Indépendance

Un conseil indépendant est un principe fondamental de la gouvernance. Nous croyons que la majorité de nos administrateurs doivent être *indépendants* au sens attribué au terme « indépendance » dans le Règlement 58-101 et conformément aux critères d'indépendance des règlements de la SEC et des règles de la NYSE.

Le comité de la gouvernance et le conseil examinent l'indépendance de chacun des membres du conseil et des candidats à un poste d'administrateur par rapport à ces critères une fois par année. Ils examinent également les relations familiales et les associations avec des sociétés qui ont des liens avec TransCanada lorsqu'ils examinent l'indépendance des administrateurs.

Le conseil a établi que tous les candidats à un poste d'administrateur sont indépendants, sauf M. Girling en raison de son rôle à titre de président et chef de la direction. Aucun des administrateurs n'a de relation importante directe ou indirecte avec TransCanada dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance de leur jugement.

Président du conseil indépendant

Le président est nommé par le conseil et n'est pas membre de la direction. Nous avons des postes distincts de président du conseil et de chef de la direction depuis notre constitution en société en 2003 (et au sein de notre société devancière depuis 1994). M. Jackson siège à titre de président du conseil non membre de la direction indépendant depuis le 30 avril 2005.

Conseil indépendant

Le conseil et chacun de ses quatre comités permanents peuvent retenir les services de conseillers indépendants pour les aider à s'acquitter de leurs fonctions et de leurs responsabilités.

Appartenance à d'autres conseils

Nos administrateurs ne peuvent siéger à plus de six conseils de sociétés ouvertes afin que nous n'ayons pas d'interrelation ou d'interdépendance qui entrerait en conflit avec l'indépendance d'un administrateur ou qui nuirait à l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités comme membre du conseil. Nous discutons du temps à consacrer ainsi que des fonctions et des responsabilités avec tous les candidats afin qu'ils comprennent bien le rôle des administrateurs ainsi que nos attentes à leur égard. Le comité de la gouvernance surveille les relations des administrateurs pour s'assurer que leurs associations commerciales ne nuisent pas à leur rôle à titre d'administrateur de TransCanada ou au rendement du conseil dans son ensemble.

Selon le conseil, il est important d'avoir des administrateurs compétents et bien informés. Par conséquent, en raison de la nature spécialisée des activités liées aux infrastructures énergétiques, certains des candidats à un poste d'administrateur sont associés à des sociétés, ou siègent au conseil de sociétés, qui expédient du gaz naturel ou du pétrole brut sur nos réseaux de pipelines. Les services de transport sur la plupart des réseaux de pipelines de TransCanada au Canada et aux États-Unis sont réglementés et nous ne pouvons donc pas refuser, règle générale, des services de transport à un expéditeur solvable. Comme il est décrit à la rubrique *Conflits d'intérêts*, le comité de la gouvernance surveille les relations entre les administrateurs afin de garantir que les associations commerciales ne nuisent pas au rendement du conseil.

Si un administrateur déclare avoir un intérêt dans un contrat important ou une opération importante devant être examiné par le conseil, l'administrateur quitte la réunion afin que l'on puisse débattre de la question et voter sur celle-ci.

Voir les profils des administrateurs à compter de la page 15 pour connaître les autres conseils de sociétés ouvertes auxquels chaque candidat à un poste d'administrateur siège.

Indépendance à l'égard de la direction

Nos lignes directrices relatives à la gouvernance stipulent que le conseil doit se réunir à huis clos à la fin de chaque réunion du conseil, en l'absence de la direction. En 2013, les administrateurs indépendants se sont rencontrés séparément avant chaque réunion du conseil et à la fin de chacune de ces réunions.

Notre conseil a adopté la politique de tenir des séances à huis clos à chaque réunion de ses comités, en l'absence de la direction. Les membres de la direction rencontrent les administrateurs indépendants sur demande.

PHILOSOPHIE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Nous estimons qu'une gouvernance efficace améliore le rendement de l'entreprise et profite à tous les actionnaires et que l'honnêteté et l'intégrité sont vitales pour garantir une bonne gouvernance.

Le conseil a adopté officiellement les lignes directrices relatives à la gouvernance recommandées par le comité de la gouvernance. Ces lignes directrices portent sur la structure et la composition du conseil et de ses comités et clarifient les responsabilités du conseil et de la direction.

Code d'éthique des affaires

Notre code d'éthique des affaires (le code) intègre des principes de bonne conduite et de comportement éthique et responsable afin de guider nos décisions et nos actions ainsi que la façon dont nous dirigeons notre entreprise.

Le code s'applique à tous les employés, dirigeants et administrateurs ainsi qu'aux travailleurs contractuels de TransCanada et de ses filiales en propriété exclusive et entités exploitées dans les pays où nous exerçons des activités. Tous les employés (y compris les hauts dirigeants) et administrateurs doivent attester leur conformité au code chaque année.

Tout comportement inhabituel ou toute violation soupçonnée du code doit être signalé immédiatement. Les employés peuvent faire part d'une préoccupation à leur superviseur, à la conformité, à l'audit interne, à leur coordonnateur de la conformité ou à notre ligne d'aide pour l'éthique. La ligne d'aide permet à tous – employés, entrepreneurs, consultants, autres parties intéressées et public en général – de faire part d'une préoccupation, confidentiellement et anonymement, au sujet d'irrégularités comptables perçues, de violations juridiques ou éthiques ou d'autres manquements soupçonnés au code. Le numéro de téléphone est publié sur notre site web et sur l'intranet des employés, dans d'autres communications destinées aux employés ainsi que dans notre rapport annuel. Notre politique interdit rigoureusement les représailles contre quiconque fait part, de bonne foi, d'une préoccupation ou dépose une plainte concernant l'éthique.

L'audit interne s'occupe de la plupart des enquêtes, y compris les préoccupations au sujet des administrateurs et de la haute direction. Les professionnels des ressources humaines s'occupent des préoccupations concernant les questions liées aux ressources humaines, par exemple le harcèlement.

Le comité d'audit surveille la conformité au code et signale les violations importantes au conseil. Le comité suit des procédures formelles pour la réception et l'examen des plaintes, l'établissement d'une ligne de conduite et la conservation des renseignements dans les dossiers. Il supervise également le fonctionnement de la ligne d'aide pour l'éthique dans le cadre de ses responsabilités.

Toute dérogation à un aspect du code pour nos hauts dirigeants et nos administrateurs doit être approuvée par le conseil ou le comité du conseil approprié. Il n'y a pas eu de dérogation importante au code en 2013.

Le code est affiché sur notre site web (www.transcanada.com).

Conflits d'intérêts

Le code couvre des conflits d'intérêts éventuels.

Siéger à d'autres conseils

Le conseil étudie si le fait que des administrateurs siègent au conseil de quelque entité que ce soit, y compris des sociétés ouvertes et fermées, des sociétés d'État et des organismes sans but lucratif, crée un conflit éventuel. Le conseil examine ces relations annuellement afin d'établir qu'elles ne nuisent pas à la capacité de l'un ou l'autre de nos administrateurs d'agir dans notre intérêt. Pendant l'année, si un administrateur déclare un intérêt important dans un contrat important ou une opération importante qui est considéré au cours d'une réunion, il ne participe pas à la discussion et au vote sur la question.

Notre code exige que les employés obtiennent un consentement avant d'accepter un poste d'administrateur au sein d'une entité qui n'est pas membre du groupe. Le chef de la direction et les vice-présidents directeurs (notre équipe de haute direction) doivent obtenir le consentement du comité de la gouvernance. Tous les autres employés doivent obtenir le consentement de leur supérieur immédiat.

Membres du groupe

Le conseil surveille étroitement les relations entre TransCanada et les membres du groupe afin d'éviter des conflits d'intérêts éventuels. Cela comprend notre relation avec TC PipeLines, LP, société en commandite maîtresse inscrite à la cote de la NYSE.

Indépendance des auditeurs

Aux termes des règles du comité d'audit, le comité d'audit examine et approuve nos politiques d'embauche pour les associés, employés et anciens associés et employés de nos auditeurs externes actuels et anciens afin de garantir que l'indépendance des auditeurs est maintenue. Le comité surveille aussi le respect de notre politique.

Notre notice annuelle comprend davantage d'informations sur le comité d'audit, notamment les règles du comité. La notice annuelle 2013 est disponible sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Vote à la majorité

Notre politique relative au vote à la majorité s'applique à l'élection d'un nouveau conseil lorsque le nombre de candidats à un poste d'administrateur est le même que le nombre de postes d'administrateur à combler. Si, avant une assemblée, un candidat à un poste d'administrateur fait l'objet d'« abstentions » exprimées par procuration qui totalisent plus que 5 % de l'ensemble des voix exprimées par procuration, nous tenons un scrutin secret pour tous les administrateurs. Si un administrateur reçoit davantage d'« abstentions » que de voix « pour » son élection lors de la tenue de ce scrutin secret, l'administrateur est tenu de démissionner du conseil. Le conseil acceptera la démission s'il n'y a pas de circonstances atténuantes. Nous nous attendons à ce que le conseil annonce sa décision d'accepter ou de refuser la démission dans un communiqué dans les 90 jours suivant l'assemblée annuelle et mentionne les raisons pour lesquelles il refuse la démission, s'il y a lieu.

La présente politique ne s'applique pas dans le cas d'une course aux procurations pour l'élection des administrateurs.

Propriété d'actions

Nous avons des exigences relatives à la propriété d'actions pour nos administrateurs et nos hauts dirigeants afin d'harmoniser leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires. Les niveaux de propriété sont importants et les administrateurs et les hauts dirigeants doivent satisfaire aux exigences dans les cinq ans de l'acceptation de leur poste. Au 19 février 2014, tous nos administrateurs siégeant au conseil depuis au moins cinq ans satisfaisaient aux exigences relatives à la propriété d'actions. Pour trois des administrateurs les plus récemment élus au conseil, le tableau ci-après présente les administrateurs, la date de leur élection et la date à laquelle ils doivent satisfaire aux exigences relatives à la propriété d'actions.

Administrateur	Dates de leur élection	Date limite pour la satisfaction des exigences relatives à la propriété d'actions
M ^{me} Reynolds	30 novembre 2011	30 novembre 2016
M ^{me} Salomone	12 février 2013	12 février 2018
M. Richels	19 juin 2013	19 juin 2018

Voir *Harmoniser les intérêts des administrateurs et des actionnaires* à la page 60 et *Harmoniser les intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires* à la page 79 pour de plus amples renseignements.

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL

Le conseil a pour principales responsabilités de favoriser le succès à long terme de TransCanada, de superviser notre entreprise et nos affaires et notre gestion et d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de TransCanada.

Le principal objectif du conseil consiste à promouvoir notre intérêt, à maximiser la valeur à long terme pour les actionnaires et à améliorer les rendements pour les actionnaires.

Le conseil a des fonctions et des responsabilités clés, il délègue certaines fonctions à ses quatre comités permanents et d'autres à la direction pour la gestion des affaires quotidiennes de l'entreprise.

Il incombe au président de s'assurer que le conseil est dûment organisé, qu'il fonctionne efficacement et qu'il s'acquitte de ses obligations et responsabilités. Le président a notamment pour rôle de coordonner les affaires du conseil, de travailler de concert avec la direction (principalement avec le chef de la direction) et d'assurer des relations efficaces avec les membres du conseil, les actionnaires, les autres parties intéressées et le public.

Règles et descriptions de poste

Le conseil et chaque comité du conseil ont adopté des règles qui énoncent leurs principales responsabilités.

Ils examinent les règles chaque année afin de s'assurer qu'elles reflètent les faits nouveaux en ce qui concerne la gouvernance et les meilleures pratiques d'affaires et approuvent les modifications nécessaires.

Les règles du conseil décrivent :

- la composition et la structure du conseil
- les fonctions et les responsabilités de gestion de nos affaires
- les responsabilités de supervision pour :
 - la direction et les ressources humaines
 - la stratégie et la planification
 - les questions générales et financières
 - la gestion des affaires et des risques, notamment le risque lié à la rémunération
 - les politiques et les procédures
 - le rapport sur la conformité à la réglementation et les communications générales
 - les obligations légales générales, notamment sa capacité de recourir à des conseillers indépendants, au besoin.

Le conseil a aussi élaboré des descriptions de poste pour le président du conseil, pour le président de chacun des comités et pour le chef de la direction. Les descriptions de poste du président du conseil et du chef de la direction font partie de leur mandat. La description de poste du président de chaque comité est contenue dans les règles du comité.

Voir l'*annexe A* qui présente une copie des règles du conseil. Les règles du conseil, les règles des comités et les descriptions de poste pour le président du conseil et le chef de la direction sont affichées sur notre site Web (www.transcanada.com).

Planification stratégique

Nous avons un plan stratégique pluriannuel qui équilibre les risques et les avantages.

Le conseil assure la supervision et l'orientation du processus de planification stratégique afin de garantir que la direction élabore des stratégies commerciales qui appuient notre vision d'être la société d'infrastructure énergétique de premier plan en Amérique du Nord. Nous établissons des objectifs commerciaux annuels afin d'appuyer nos stratégies fondamentales visant l'atteinte de la croissance et la création de valeur pour les actionnaires. Ceux-ci sont établis et approuvés par le conseil chaque année.

Le conseil surveille les progrès réalisés par la direction dans la réalisation du plan stratégique et discute d'une vaste gamme de questions reliées à notre stratégie, aux intérêts de l'entreprise et à l'environnement dynamique dans lequel nous exerçons nos activités au cours de chaque réunion régulière. La direction fait aussi rapport régulièrement sur notre rendement opérationnel et financier.

Le conseil tient en général une séance d'un jour complet sur la planification stratégique chaque année et des séances sur des questions stratégiques tout au long de l'année. Voir *Présence aux réunions* à la page 26 pour de plus amples renseignements sur les réunions tenues en 2013 et *Orientation et formation* aux pages 38-39 pour de plus amples renseignements sur les séances sur des questions stratégiques et de planification auxquelles ont assisté les membres du conseil en 2013.

Surveillance des risques

Processus

Le conseil et ses comités sont responsables de la surveillance des risques, notamment de la surveillance des mécanismes et des procédés de gestion pour le repérage, l'évaluation, la priorisation, l'atténuation et le suivi des risques. Nos administrateurs comptant une grande variété d'expériences et d'aptitude en matière de gestion du risque, le conseil possède toutes les compétences nécessaires pour participer à des discussions constructives sur les risques commerciaux clés avec la direction au cours des réunions du conseil et de comités.

Un risque commercial clé désigne généralement une exposition qui pourrait avoir une incidence importante sur la capacité de TransCanada d'atteindre ou de maintenir ses objectifs d'entreprise ou d'exploitation ou ses objectifs stratégiques.

TransCanada tient un registre des risques d'entreprise détaillé; ce registre relève les principaux risques associés à notre entreprise et sollicite la participation de tous les échelons de l'organisation afin de s'assurer de refléter les nouveaux risques commerciaux clés qui surgissent au fil de la croissance de notre entreprise et de l'évolution de notre environnement. En outre, nos membres de la haute direction sont invités à partager leurs principales préoccupations, qui sont ensuite présentées au conseil. Ce processus tient compte de l'environnement commercial dynamique et en constante évolution dans lequel nous exerçons nos activités et permet à la direction de tenir le conseil informé des risques existants et émergents et de la façon dont ces risques sont gérés ou atténués conformément aux paramètres relatifs aux risques et à la tolérance aux risques de TransCanada.

Tous les risques indiqués dans le registre des risques d'entreprise sont classés selon un diagramme d'attribution des risques qui établit clairement les obligations de rendre compte au conseil, aux comités et aux hauts dirigeants responsables de la surveillance précise de chaque risque.

Nos risques sont classés selon les domaines principaux qui suivent :

- la stratégie de la société
- la stratégie commerciale et son exécution
- les occasions d'affaires
- les activités commerciales
- l'exploitation physique
- le risque général de la société (y compris le risque lié à la rémunération).

Le comité de la gouvernance surveille nos activités de gestion des risques. Le comité passe en revue les principaux risques commerciaux de TransCanada avec la direction à chaque réunion de comité et le diagramme d'attributions des risques avec la direction chaque année afin de s'assurer qu'il y a une surveillance appropriée du conseil et des comités conformément à leurs règles et que nous avons en place des programmes de gestion visant à atténuer ces risques. Il recommande aussi au conseil, avec le comité du conseil (ou le haut dirigeant) respectif responsable de risques particuliers, des améliorations à apporter à notre programme et à nos politiques de gestion des risques.

En outre, l'ensemble des projets et des occasions recommandés par la direction au conseil à des fins d'approbation comprennent des descriptions spécifiques des risques connexes. La description des risques associée à chaque projet fait partie de la décision du conseil d'approuver ou non les projets ou de donner suite ou non aux occasions.

Notre processus permet au conseil d'être pleinement informé de l'interrelation entre l'environnement commercial et les risques et vise à faciliter et à stimuler la discussion portant sur nos principaux risques commerciaux.

Notre notice annuelle et notre rapport annuel comportent plus d'information sur les risques auxquels est exposé TransCanada. La notice annuelle 2013 et le rapport annuel 2013 peuvent être consultés sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Responsabilités des comités

Les comités participent également à la surveillance des risques dans leurs domaines respectifs afin d'assurer l'application d'un processus rigoureux où chaque risque commercial clé fait l'objet d'une expertise, d'une attention et d'une diligence adéquates. De façon générale, le comité d'audit surveille les risques financiers, le comité des ressources humaines surveille les risques liés aux ressources humaines et à la rémunération et le comité santé, sécurité et environnement surveille les risques concernant la sécurité de l'exploitation, la sécurité du personnel et l'environnement. Les comités rendent régulièrement compte au conseil de leurs activités de surveillance des risques.

Le comité d'audit supervise le rôle de la direction dans le contrôle de la conformité aux politiques et aux procédures de gestion du risque et l'examen du caractère adéquat de notre gestion du risque financier. Nos stratégies, nos politiques et nos limites relatives à la gestion du risque financier visent à garantir que nos risques et expositions connexes correspondent à nos objectifs commerciaux et à notre tolérance du risque. Les risques sont gérés en respectant les limites qui sont établies ultimement par le conseil, mises en œuvre par les cadres supérieurs et contrôlées par nos groupes de gestion du risque et d'audit interne. En outre, le comité se penche sur les questions de cybersécurité et des risques que celles-ci posent pour TransCanada.

Le comité santé, sécurité et environnement contrôle la conformité à notre politique d'entreprise sur la santé, la sécurité et l'environnement (SSE) au moyen de rapports réguliers de la direction. Nous avons un système de gestion de la SSE intégré qui établit un cadre pour la gestion des questions relatives à la SSE et qui sert à saisir, organiser et consigner nos politiques, nos programmes et nos procédures connexes.

Notre système de gestion pour la SSE s'inspire des normes internationales, est conforme aux normes consensuelles sectorielles externes et à des programmes volontaires et respecte les exigences législatives applicables et divers autres systèmes de gestion interne. Il suit un cycle d'amélioration continue divisé en quatre domaines principaux :

- *planification* : évaluation du risque et des règlements, objectifs et cibles et structure et responsabilités
- *mise en œuvre* : élaboration et mise en œuvre de programmes, de plans, de procédures et de pratiques visant la gestion du risque opérationnel
- *rapports* : gestion des documents et des registres, communication et rapports
- *action* : audit permanent et examen du rendement en ce qui concerne la SSE.

Le comité examine trimestriellement le rendement en ce qui concerne la SSE en le comparant à des cibles fixées auparavant et tient compte des incidents et des points saillants du rendement au cours du trimestre pertinent et il examine les programmes, les plans et les cibles de rendement pour les années ultérieures. Il reçoit des rapports détaillés sur notre gestion du risque opérationnel, y compris la gouvernance de ces risques, le rendement opérationnel et l'entretien préventif, l'intégrité des actifs, les questions liées au risque opérationnel, la sécurité du personnel et les faits nouveaux législatifs applicables. Le comité reçoit aussi des mises à jour sur des centres d'intérêts particuliers de l'examen de la gestion du risque opérationnel effectué par la direction.

Chaque année, le comité effectue une visite de site et une visite d'au moins un de nos actifs existants ou de nos projets en développement dans le cadre de sa responsabilité de contrôler et d'examiner nos pratiques en matière de SSE. Le conseil est invité à se joindre au comité pour sa visite de site et, habituellement, tous les membres du conseil participent aussi à une visite de site distincte chaque année.

Voir *Gouvernance relative à la rémunération* à compter de la page 52 pour de plus amples renseignements sur la façon dont nous gérons notre risque lié à la rémunération.

Planification de la relève

Le conseil est responsable de la planification de la relève à l'échelon de la haute direction, notamment de l'élaboration du plan de relève du chef de la direction. La planification de la relève pour le poste de chef de la direction se déroule habituellement sur plusieurs années de sorte que les candidats éventuels peuvent acquérir les compétences et l'expérience nécessaires au rôle. Cela comprend une analyse continue du rendement, des compétences et de l'expérience de chaque candidat éventuel ainsi qu'une évaluation des attributs et des caractéristiques personnels que le conseil estime nécessaires pour le rôle.

Le chef de la direction prépare un aperçu des rôles des vice-présidents directeurs, en notant les compétences et l'expertise requises pour chaque poste et les points forts de la personne. Il prépare aussi des plans de perfectionnement pour chaque haut dirigeant et les présente au conseil. Le chef de la direction rencontre chaque haut dirigeant au moins deux fois par an et de façon plus informelle au besoin afin de discuter de sa progression par rapport à son plan de perfectionnement.

Le chef de la direction identifie d'éventuels candidats futurs pour les postes de vice-président directeur et soumet les candidatures au conseil à des fins de discussion des suggestions du comité des ressources humaines. Chaque candidat est évalué en fonction de ses compétences et de son expérience ainsi que des compétences nécessaires à la promotion au niveau de la haute direction. Des occasions de perfectionnement sont aussi identifiées afin que chaque candidat puisse bénéficier d'occasions éducatives, de perfectionnement, de formation et d'expérience de la gestion supplémentaires ou variées. Le conseil passe en revue chaque poste et l'évaluation du rendement ainsi que les compétences des successeurs éventuels au moins une fois par année et prend les décisions qui s'imposent.

Accès à la direction

Le conseil dispose d'un accès complet à la direction mais donne un préavis raisonnable afin d'éviter de perturber les activités et l'exploitation.

Le conseil encourage l'équipe de haute direction à inviter des gestionnaires clés à assister aux réunions du conseil afin qu'ils puissent partager leur expertise sur des questions spécifiques. Cela permet au conseil de rencontrer des personnes qui ont le potentiel pour assumer plus tard des postes supérieurs, et à ces personnes, d'entrer en contact avec le conseil.

ORIENTATION ET FORMATION

Les nouveaux administrateurs participent à un programme d'orientation qui comprend des séances sur la stratégie de l'entreprise, nos principales questions commerciales et de l'information historique et financière à propos de TransCanada. Ils ont aussi l'occasion de visiter nos installations et le site de nos projets et de rencontrer l'équipe de haute direction et les autres administrateurs. Notre programme de 2013 comprenait des visites des sites et des séances sur des questions stratégiques.

Nous adaptons les séances à chaque administrateur en fonction de ses besoins individuels et de ses domaines particuliers d'intérêt. Par ailleurs, les nouveaux administrateurs rencontrent individuellement les membres de l'équipe de haute direction et le vice-président, Expansion de l'entreprise et stratégie, qui leur présentent un aperçu de nos différents domaines d'activité et d'exploitation et avec lequel ils discutent de leurs principaux domaines d'intérêt. Des séances d'information sont également tenues à l'intention des nouveaux membres des comités.

Les administrateurs reçoivent un manuel de référence qui contient :

- des renseignements au sujet de leurs fonctions et obligations à titre de membre du conseil
- des renseignements au sujet de nos activités et de notre exploitation
- des exemplaires des règles du conseil et des comités
- des exemplaires des documents publics déposés antérieurement
- des documents provenant des réunions récentes du conseil.

Le comité de la gouvernance passe en revue le programme d'orientation et le manuel chaque année afin que ceux-ci continuent de répondre à nos besoins et à ceux des nouveaux administrateurs.

Le comité élabore également le programme de formation continue chaque année en fonction des questions actuelles et émergentes, de nos objectifs d'entreprise et des suggestions des administrateurs.

La formation continue aide à renforcer la connaissance et la compréhension qu'ont les administrateurs de l'entreprise, du secteur d'activité, de la gouvernance et d'autres questions. Des membres de la haute direction ainsi que des experts externes font des présentations au conseil et à ses comités de temps à autre sur divers sujets liés à l'entreprise, notamment aux modifications des exigences imposées par la loi, les règlements et le secteur. La formation continue est également offerte de façon informelle, et des articles et publications dignes d'intérêt sont transmis à nos administrateurs.

Nous suggérons des séminaires et des programmes de formation à l'intention de nos administrateurs qui peuvent être pertinents et payons les frais d'inscription et de déplacement, s'il y a lieu. Nous offrons aussi de payer les droits annuels pour l'appartenance à des organisations appropriées qui offrent des possibilités de publication et d'études pertinentes à nos administrateurs.

Programme de formation des administrateurs de 2013

Date	Sujet	Présenté/animé par	Présents
10 janvier	La stratégie d'entreprise et le conseil	Institut des administrateurs de sociétés	D. Michael G. Stewart (panéliste)
11 février	Séance sur les questions stratégiques – gestion de portefeuille	Vice-président directeur, Expansion de l'entreprise	Tous les administrateurs
26 février	Le risque lié à la réputation	Women Corporate Directors (Charlotte, division C.N.)	Mary Pat Salomone
19 mars	L'entreprise à vocation sociale et son incidence sur votre société	National Association of Corporate Directors (Événement de la division des Carolines)	Mary Pat Salomone
9 avril	Le rôle du conseil dans les opérations de fusion et acquisition	Institut des administrateurs de sociétés	Barry S. Jackson
17-18 juin	Séance sur les questions stratégiques – divers sujets relatifs à l'orientation de la stratégie d'entreprise générale	Équipe de haute direction dirigée par le vice-président, Expansion de l'entreprise	Tous les administrateurs
	Paramètres fondamentaux des marchandises et forces macroéconomiques ayant une incidence sur TransCanada	Samantha Gross et Jackie Forrest, IHS CERA	Tous les administrateurs
10 septembre	Visite du projet de terminal Energy East près de Saint John (Nouveau-Brunswick)	Membre de la haute direction d'Irving Oil	Tous les administrateurs (à l'exception de John Richels)
9 octobre	Visite du terminal de Cushing et de la station de pompage près d'Oklahoma City (Oklahoma)	Vice-président directeur, Exploitation et projets importants	Comité santé, sécurité et environnement
13-15 octobre	Conférence sur le leadership au sein du conseil (comprenant une séance approfondie sur les pratiques en matière de leadership visant l'efficacité du comité d'audit et le repérage des risques émergents)	National Association of Corporate Directors	Mary Pat Salomone
22 octobre	Activisme des actionnaires	Institut des administrateurs de sociétés	D. Michael G. Stewart
4 novembre	Les relations avec les autochtones	Vice-président, Communauté, sécurité et environnement, Exploitation et projets importants Vice-président, Projets importants, Expansion de l'entreprise, Division des services de la société Vice-président, Dialogue avec les autochtones et les parties intéressées	Tous les administrateurs (à l'exception de W. Thomas Stephens)
4 décembre	Séance sur les questions stratégiques – gestion du risque associé au coût en capital et gestion des taux d'intérêts	Vice-président directeur, Expansion de l'entreprise Vice-président directeur, Exploitation et projets importants Premier vice-président, Gazoducs du Canada et de l'Est des États-Unis Premier vice-président, Projets importants Premier vice-président, Oléoducs Vice-président, Trésorier	Tous les administrateurs (à l'exception de John Richels et de Paule Gauthier)
11 décembre	Les tendances en matière de gouvernance	Institut des administrateurs de sociétés	S. Barry Jackson D. Michael G. Stewart

EFFICACITÉ DU CONSEIL ET ÉVALUATION DES ADMINISTRATEURS

Le comité de la gouvernance supervise l'évaluation annuelle du rendement du conseil, des comités du conseil et de chacun des administrateurs chaque année et communique les résultats au conseil. Les évaluations sont centrées sur l'efficacité du conseil et de chaque comité et sollicitent des commentaires des administrateurs sur les domaines qui pourraient être améliorés. Les entrevues comprennent des questions sur l'efficacité, la communication et le rendement personnel et individuel des pairs. Elles comportent des questions ouvertes, de façon à encourager la discussion et à obtenir des commentaires précis sur des sujets comme le risque, la stratégie et la gouvernance.

Le comité de la gouvernance estime que le processus d'entrevue est la façon la plus efficace pour que les administrateurs donnent une rétroaction qui peut ensuite être examinée par l'ensemble du conseil. Le comité surveille aussi les faits nouveaux en matière de gouvernance du conseil et l'évolution des meilleures pratiques en matière de gouvernance.

Le président du conseil mène des entrevues individuelles avec chaque administrateur, et chaque comité effectue une autoévaluation dirigée par son président. Le président du conseil résume les réponses données en entrevue et les communique au comité de la gouvernance et au conseil.

Le président du comité de la gouvernance s'entretient avec chaque administrateur au sujet du rendement du président du conseil en fonction du mandat du président et présente les résultats au conseil, qui en discute.

Le président du conseil mène aussi des entrevues avec chaque membre de l'équipe de haute direction tous les ans et communique les résultats au conseil.

En 2013, le processus d'évaluation des administrateurs a indiqué que le président, les administrateurs et tous les comités fonctionnent efficacement et remplissent les mandats énoncés dans les règles du conseil et des comités.

Littéracie financière

Le conseil a déterminé que tous les membres du comité d'audit possédaient des *compétences financières*, ce qui signifie que chaque membre est capable de lire et de comprendre un jeu d'états financiers généralement comparable au nôtre pour ce qui est de la portée et du niveau de complexité quant aux questions comptables. Vous pouvez trouver plus de renseignements sur leur formation et leur expérience financière dans les profils des administrateurs à compter de la page 15, dans le rapport du comité d'audit à compter des pages 47-48 et dans la notice annuelle qui est disponible sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Renouvellement du conseil

Le comité de la gouvernance évalue périodiquement l'ensemble des compétences de chaque administrateur et les passe en revue par rapport au calendrier de départ à la retraite de l'administrateur, à son âge et à la composition de chaque comité du conseil. L'examen prend aussi en compte les avantages du maintien d'une diversité raisonnable d'antécédents ainsi que le caractère et les qualités comportementales, comme l'intégrité.

Le comité de la gouvernance, bénéficiant des suggestions du président du conseil et du chef de la direction, est responsable de l'identification d'éventuels administrateurs convenables et sonde tout le conseil au sujet de candidats éventuels. Il fait également appel à un spécialiste tiers du recrutement afin de repérer d'éventuels candidats aux postes d'administrateur. Le comité est chargé d'évaluer ces personnes et de proposer les meilleures en vue de leur mise en candidature. Une banque de candidats compétents aux postes d'administrateur est maintenue à jour par le comité.

Le comité recherche une combinaison de compétences et d'expériences requises pour la supervision de notre entreprise et de nos affaires. Le conseil prend en considération des caractéristiques personnelles telles que le genre, l'origine ethnique et le lieu de résidence lorsqu'il examine la diversité, cependant, la mise en candidature à un poste d'administrateur se fonde sur les antécédents des personnes et sur leur capacité d'apporter une contribution aux réunions du conseil et des comités.

Le comité s'assure que le conseil recherche une expertise dans les domaines clés suivants :

- Comptabilité et finance
- Énergie/services publics
- Ingénierie
- Gouvernance
- Gouvernement/réglementation
- Santé, sécurité et environnement
- Marchés internationaux
- Droit
- Gestion/direction
- Pétrole et gaz/services publics
- Exploitation
- Gestion du risque

Les personnes qui sont mises en candidature pour la première fois doivent avoir de l'expérience dans des secteurs d'activités semblables aux nôtres ou de l'expérience dans la gestion commerciale générale ou au sein de sociétés dont la taille et l'ampleur sont semblables aux nôtres. Elles doivent aussi manifester la volonté de siéger au conseil, être en mesure de consacrer le temps nécessaire à leurs fonctions et à leurs responsabilités et être âgées de moins de 70 ans.

Le comité recommande d'éventuels candidats en fonction de leurs qualifications et de leur indépendance et de la façon dont ces qualités équilibrent l'ensemble de compétences du conseil actuel, la structure et la composition des comités et le calendrier de départ à la retraite des administrateurs. Cette évaluation aide le conseil à déterminer la meilleure combinaison de compétences et d'expérience pour guider notre exploitation de l'entreprise et notre stratégie à long terme.

Matrice du conseil

La matrice qui suit indique les dates de départ à la retraite probables des administrateurs non membres de la direction en fonction de leur âge actuel et des compétences, de la formation et de l'expertise de tous nos candidats aux postes d'administrateur ainsi que les comités auxquels ils siègent. Le comité de la gouvernance tient compte de ces facteurs et d'autres facteurs au moment de discuter du renouvellement du conseil. M. Stephens quittera le conseil le 2 mai 2014 avant l'assemblée annuelle.

Administrateur (date prévue du départ à la retraite)	Formation	Comités	Principaux domaines d'expertise											
			Comptabilité et finance	Énergie/services publics	Ingénierie	Gouvernance	Gouvernement/réglementation	Santé, sécurité et environnement	Marchés internationaux	Droit	Gestion/direction	Pétrole et gaz/services publics	Exploitation	Gestion du risque
Kevin E. Benson (2017)	B.A. Comptabilité	Audit (président) Gouvernance	X			X	X			X		X		
Derek H. Burney (2015)	M.A. Science politique B.A. Science politique (avec spécialisation)	Audit Gouvernance (président)		X		X	X		X		X			
Paule Gauthier (2015)	LL.M LL.B B.A.	Santé, sécurité et environnement				X	X			X				
Russell K. Girling	MBA B. Comm	–	X	X		X	X	X			X	X	X	X
S. Barry Jackson (2023)	B.Sc. Génie	Conseil (président) Gouvernance Ressources humaines		X	X	X		X			X	X	X	
Paula Rospot Reynolds (2027)	B.A. Économie (avec spécialisation)	Santé, sécurité et environnement Ressources humaines		X							X	X		X
John Richels (2021)	LL.B B.A. Économie	Gouvernance Ressources humaines	X	X		X				X	X	X		X
Mary Pat Salomone (2030)	MBA B.A. Génie	Audit Santé, sécurité et environnement		X	X			X	X		X		X	
W. Thomas Stephens (2014)	M.Sc. Génie industriel	Ressources humaines (président) Santé, sécurité et environnement	X		X	X		X			X		X	X
D. Michael G. Stewart (2022)	B.Sc. Géosciences (avec distinction)	Audit Santé, sécurité et environnement (président)		X				X			X	X	X	
Siim A. Vanaselja (2027)	BAA (avec spécialisation)	–	X			X			X		X			X
Richard E. Waugh (2018)	MBA (avec distinction) B. Comm (avec distinction)	Audit Gouvernance	X			X			X		X			X

Mandat des administrateurs

Le comité de la gouvernance examine des facteurs comme l'âge, des changements dans l'occupation principale, des absences répétées aux réunions, un rendement médiocre et d'autres circonstances pertinentes qui peuvent déclencher la démission ou le départ à la retraite d'un administrateur.

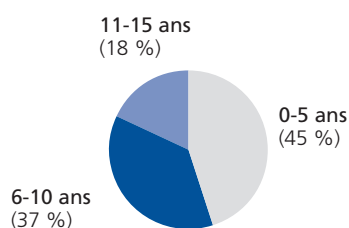
Une fois qu'un administrateur atteint l'âge de 70 ans, il ne se représente pas à la prochaine assemblée annuelle, sauf :

- s'il n'a pas siégé au conseil durant sept années consécutives et si le conseil recommande que l'administrateur se représente chaque année jusqu'à la fin de la période de sept ans ou
- si le conseil recommande que l'administrateur se représente en raison de ses compétences et de son expérience particulières.

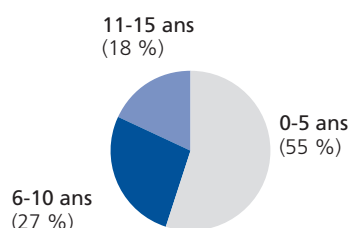
Le conseil a demandé à M. Burney et à M^{me} Gauthier de continuer à siéger au conseil jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2015. Le conseil et le comité de la gouvernance ont déterminé que l'âge de la retraite ne devrait pas s'appliquer dans leur cas puisque M. Burney et M^{me} Gauthier continuent de fournir un apport important au conseil, particulièrement en ce qui concerne le pipeline Energy East. Le conseil estime que les compétences, l'expérience et la continuité apportées par la poursuite du mandat de M. Burney et de M^{me} Gauthier seront précieux pour le conseil au cours de l'année à venir.

Les graphiques ci-dessous illustrent la composition de notre conseil selon les années de service à la date de la présente circulaire et après l'assemblée annuelle dans l'hypothèse où tous les administrateurs mis en candidature sont élus :

Composition actuelle



Composition après l'assemblée



DIALOGUE

Nous croyons qu'il est important de nouer le dialogue avec nos parties intéressées. Les membres de notre conseil sont en contact avec des organisations en matière de gouvernance et des groupes de défense des actionnaires afin de discuter des meilleures pratiques émergentes et de commenter la façon dont nous maintenons nos normes élevées en matière de gouvernance.

TransCanada s'entretient régulièrement avec ses actionnaires et ses autres parties intéressées. Notre équipe de haute direction tient des téléconférences portant sur nos résultats financiers et d'exploitation trimestriels. Les téléconférences sont diffusées sur le Web et sont accessibles aux analystes, aux médias, aux actionnaires et au public. Nous organisons également une journée annuelle des investisseurs en novembre au cours de laquelle nous discutons de nos perspectives financières, de nos activités commerciales et de notre stratégie. Nos hauts dirigeants et des membres de notre haute direction prononcent par ailleurs des allocutions au cours de conférences à l'intention des investisseurs et de rencontres individuelles avec les investisseurs dans le cadre de notre stratégie visant à faire participer les actionnaires. Une liste des événements et des présentations passés et à venir, ainsi que les diapositives et les diffusions Web, si disponibles, peut être consultée en ligne à l'adresse suivante : www.transcanada.com.

Vous pouvez communiquer avec notre division des relations avec les investisseurs directement par téléphone, par courriel, par télécopieur ou par la poste à l'adresse suivante :

Relations avec les investisseurs
TransCanada Corporation
450 1st Street S.W.
Calgary (Alberta)
T2P 5H1 Canada
investor_relations@transcanada.com
1-800-361-6522

COMMUNICATION AVEC LE CONSEIL

Le dialogue avec les actionnaires nous permet de connaître directement l'opinion des actionnaires et des autres importantes parties intéressées sur n'importe quelle question ou préoccupation.

Les actionnaires, les employés et les autres personnes peuvent communiquer avec le conseil directement en écrivant à l'adresse suivante :

Président du conseil d'administration
TransCanada Corporation
450 1st Street S.W.
Calgary (Alberta) T2P 5H1

Les membres du conseil, y compris les présidents de comité, seront également disponibles à l'assemblée annuelle pour recevoir les questions des actionnaires.

PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES

Selon la loi canadienne, les propositions d'actionnaires ne peuvent être prises en considération pour l'assemblée annuelle des actionnaires ordinaires que si elles sont soumises au plus tard à une date précise. Nous n'avons pas reçu de propositions d'actionnaires pour l'assemblée annuelle 2014.

Notre secrétaire doit recevoir les propositions d'actionnaires **avant 17 h 00 (HAR) le 21 novembre 2014** afin que celles-ci soient prises en considération pour la circulaire de sollicitation de procurations par la direction pour notre assemblée annuelle 2015 des actionnaires ordinaires.

COMITÉS DU CONSEIL

Le conseil compte quatre comités permanents :

- Comité d'audit
- Comité de la gouvernance
- Comité santé, sécurité et environnement
- Comité des ressources humaines

Chacun des comités du conseil est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le comité de la gouvernance est responsable de l'examen de la composition de chaque comité et de la recommandation de changements une fois que de nouveaux administrateurs sont nommés ou élus au conseil. Chaque comité du conseil doit être composé entièrement d'administrateurs indépendants, sauf le comité santé, sécurité et environnement, qui doit avoir une majorité d'administrateurs indépendants. À l'heure actuelle, tous les membres du comité santé, sécurité et environnement sont indépendants. Chaque comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers afin de l'aider à s'acquitter de ses responsabilités. Le conseil n'a pas de comité de direction.

Chaque comité passe en revue ses règles au moins une fois par année et recommande des changements au comité de la gouvernance et au conseil. Vous pouvez trouver les règles des comités sur notre site Web (www.transcanada.com).

Les comités d'audit et des ressources humaines tiennent des réunions simultanées, tout comme les comités de la gouvernance et santé, sécurité et environnement, afin que chaque comité ait suffisamment de temps pour se concentrer sur ses responsabilités. Par conséquent, M. Jackson, le président du conseil non membre de la direction indépendant, est un membre votant du comité de la gouvernance et du comité des ressources humaines et n'est pas membre du comité d'audit ou du comité santé, sécurité et environnement. M. Waugh a assisté aux réunions du comité d'audit à titre d'observateur et n'a voté sur aucune question à ce comité jusqu'à ce qu'il devienne membre votant de ce comité le 1^{er} février 2014.

Les comités seront reconstitués après l'assemblée annuelle.

À toutes les réunions, il y a du temps réservé pour que les membres discutent des activités et des responsabilités du comité en l'absence de la direction.

Comité d'audit

Membres	Kevin E. Benson (président) Derek H. Burney Mary Pat Salomone D. Michael G. Stewart Richard E. Waugh (M. Waugh a assisté aux réunions du comité d'audit à titre d'observateur jusqu'à ce qu'il quitte ses fonctions de vice-président adjoint de la Banque de Nouvelle-Écosse le 31 janvier 2014. Le 1^{er} février 2014, il est devenu membre votant du comité.)
Réunions en 2013	5 réunions régulières (février, avril, juillet, novembre, décembre)
Indépendants	5 administrateurs indépendants, totalement indépendants et possédant tous des compétences financières M. Benson et M. Waugh sont des « experts financiers du comité d'audit » au sens attribué à l'expression « audit committee financial expert » par la SEC aux États-Unis et ont chacun l'expérience en comptabilité ou en gestion financière connexe requise aux termes des règles de la NYSE.
Mandat	Le comité d'audit est chargé d'assister le conseil dans sa surveillance de l'intégrité de nos états financiers et de notre conformité aux exigences légales et réglementaires. Il est aussi responsable de la surveillance et du contrôle du processus comptable et d'information interne et du processus d'audit interne et externe ainsi que du rendement et de l'indépendance de nos auditeurs internes et externes.

Le comité d'audit se réunit à huis clos avec le chef des finances au début de chaque réunion et rencontre aussi séparément les auditeurs externes et internes et la direction. Le comité se réunit aussi à huis clos à la fin de chaque réunion.

Faits saillants de 2013

- **Examen** de nos documents d'information annuels et intermédiaires de 2013, y compris les états financiers consolidés annuels audités et intermédiaires non audités et le rapport de gestion connexe, la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations et recommandation de ceux-ci au conseil pour approbation.
- **Surveillance** de nos risques liés à l'information financière, y compris les questions concernant l'importance relative et l'évaluation des risques.
- **Réception** de la déclaration d'indépendance écrite officielle des auditeurs externes (qui énonce toutes ses relations avec TransCanada) et de ses recommandations à la direction au sujet de nos contrôles et de nos procédés internes.
- **Examen** de la nomination des auditeurs externes et de leurs honoraires estimatifs et recommandation de ceux-ci au conseil pour approbation.
- **Examen** des plans d'audit des auditeurs internes et externes et des services autres que d'audit effectués par KPMG ayant trait à des services fiscaux et à nos régimes de retraite et d'avantages sociaux.
- **Recommandation** pour approbation de la poursuite du régime de droits des actionnaires et des modifications à apporter à celui-ci.
- **Recommandation** des modifications à apporter à la composition cible des actifs de notre régime de retraite agréé canadien selon une étude de modélisation de la gestion bilantielle fournie par l'actuaire du régime.
- **Recommandation** des modifications à apporter à la gestion de notre régime de retraite agréé canadien de façon à prévoir la délégation des questions non essentielles au comité des régimes de retraite et approbation de nouvelles règles pour celui-ci.
- **Examen** des principales conventions et estimations comptables.
- **Surveillance** de l'information financière canadienne et américaine et des faits nouveaux juridiques et réglementaires touchant notre processus de présentation de l'information financière, nos contrôles financiers et notre information à l'égard de celle-ci.
- **Examen** des politiques de gestion du risque, des faits nouveaux et des rapports relatifs aux risques de contrepartie, d'assurance et du marché.
- **Recommandation** de modifications au code d'éthique des affaires afin de refléter une démarche axée sur les principes dans certains domaines et de se conformer à d'autres politiques.
- **Examen** et recommandation de prospectus liés à l'émission de titres et d'un nouveau programme de papier commercial.
- **Examen** des contrôles de sécurité des services d'information.
- **Approbation du choix** de conclure des swaps non compensés comme le permet la législation américaine et suivi de la conformité.
- **Examen** des politiques et des pratiques applicables en matière d'exposition aux devises et aux taux d'intérêt.
- **Examen** des rapports de conformité trimestriels.

Notre notice annuelle renferme davantage d'information sur le comité d'audit, notamment les règles du comité, les responsabilités de surveillance, la formation et l'expérience de chaque membre et les politiques et procédures établies pour l'approbation au préalable des services autres que d'audit autorisés. La notice annuelle 2013 peut être consultée sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Comité de la gouvernance

Membres	Derek H. Burney (président) Kevin E. Benson S. Barry Jackson John Richels Richard E. Waugh
Réunions en 2013	3 réunions régulières (février, avril, novembre)
Indépendants	5 administrateurs indépendants, totalement indépendants
Mandat	Le comité de la gouvernance est chargé d'aider le conseil à maintenir de solides politiques et pratiques en matière de gouvernance au sein de TransCanada, d'examiner l'indépendance et la littéracie financière des administrateurs, de gérer la rémunération des administrateurs et le processus d'évaluation du conseil et de surveiller notre processus de planification stratégique ainsi que les activités de gestion du risque. Il surveille la relation entre la direction et le conseil, les niveaux de propriété d'actions des administrateurs, les faits nouveaux en matière de gouvernance et les nouvelles meilleures pratiques, il lui incombe aussi d'identifier des candidats compétents que le conseil pourrait envisager comme administrateurs éventuels. Il recommande également le calendrier des réunions du conseil et des comités et des visites des lieux et surveille les questions liées au moment de notre assemblée annuelle.

Le comité de la gouvernance se réunit à huis clos au début et à la fin de chaque réunion.

Faits saillants de 2013

- **Examen** de l'indépendance de chaque administrateur en fonction de nos critères écrits pour orienter le conseil dans son évaluation annuelle de l'indépendance et de la structure et de la composition de chaque comité et des autres postes d'administrateur occupés par les membres du conseil (y compris au sein de sociétés ouvertes et fermées, de sociétés d'État et d'organismes sans but lucratif).
- **Surveillance** de notre processus de planification stratégique, y compris les questions stratégiques à examiner et la planification de nos questions stratégiques et des séances de planification.
- **Surveillance** de nos activités de gestion du risque, y compris la réception de mises à jour sur les risques commerciaux clés et la formulation de recommandations à l'intention du conseil, au besoin.
- **Examen** des principaux risques identifiés avec la direction afin de garantir que le conseil et les comités sont adéquatement encadrés et que nous disposons de programmes de gestion afin d'atténuer les risques.
- **Surveillance** des exigences relatives à la propriété d'actions par les administrateurs et augmentation des exigences relatives à la propriété d'actions par les administrateurs, qui sont passées de 6x la rétribution en espèces (420 000 \$) à 4x la rétribution en espèces et en titres de capitaux propres (680 000 \$).
- **Examen** de nos lignes directrices relatives à la gouvernance et recommandation au conseil de modifications appropriées en vue de leur approbation. Ces modifications comprenaient la mise à jour de nos lignes directrices relatives à la gouvernance afin de préciser la législation antitrust américaine et la clarification de la marche à suivre par le conseil lorsqu'un administrateur change d'occupation principale.
- **Examen** de mises à jour sur le vote consultatif sur la rémunération et des tendances en matière de vote.
- **Supervision** de l'évaluation annuelle du conseil, des comités et du président.
- **Surveillance** de mises à jour de la réglementation en valeurs mobilières (réglementation et mises à jour juridiques touchant nos politiques, nos procédures et nos pratiques en matière d'information) et de questions concernant les marchés financiers. Le comité continue de surveiller les faits nouveaux d'ordre juridique et les nouvelles meilleures pratiques au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale.
- **Supervision** de la politique en matière de retraite du conseil, du renouvellement du conseil et de la sélection de nouveaux candidats à des postes d'administrateur.
- **Examen** des règles du conseil et des autres comités et recommandations de celles-ci au conseil pour approbation avec les modifications appropriées de celles-ci.
- **Examen** de notre décision de mettre en œuvre le modèle de notification et d'accès pour la circulaire.
- **Supervision** de la révision du régime d'unités d'actions à l'intention des administrateurs du conseil.

Comité santé, sécurité et environnement

Membres	D. Michael G. Stewart (président) Paule Gauthier Paula Rosput Reynolds Mary Pat Salomone W. Thomas Stephens (se retire le 2 mai 2014)
Réunions en 2013	3 réunions régulières (février, avril et novembre)
Indépendants	5 administrateurs indépendants, totalement indépendants
Mandat	Le comité santé, sécurité et environnement est chargé de surveiller nos pratiques et nos procédures en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Il surveille notre conformité aux lois applicables et aux normes du secteur ainsi que nos politiques, systèmes de gestion, programmes, procédures et pratiques visant à empêcher ou à atténuer les pertes et à protéger nos actifs, notre réseau et nos infrastructures des actes malveillants, des catastrophes naturelles ou d'autres situations de crise. Il examine également les mesures et les initiatives prises pour atténuer les risques relatifs à la santé, à la sécurité et à l'environnement qui pourraient influencer les activités, les plans, les stratégies ou la réputation de la Société et fait rapport au conseil à ce sujet.

Le comité santé, sécurité et environnement se réunit séparément avec le vice-président, Collectivité, sécurité et environnement, à la fin de chaque réunion. Le comité se réunit aussi à huis clos au début de chaque réunion, au besoin, et à la fin de chaque réunion.

Faits saillants de 2013

- **Réception** de rapports trimestriels sur nos activités et notre rendement en ce qui concerne la santé, la sécurité et l'environnement, y compris les activités de gouvernance, les objectifs de direction et la gestion des urgences.
- **Réception** de rapports et d'analyses détaillés sur la gestion du risque opérationnel, la gouvernance et le rendement, y compris les questions de conformité à la réglementation relatives à l'intégrité des actifs.
- **Surveillance** de nos activités de gestion des risques relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement et rapport au conseil au besoin.
- **Surveillance** de l'efficacité des politiques en matière de santé, de sécurité et d'environnement, des systèmes, des programmes, des procédures et des pratiques de gestion par la réception de rapports concernant nos quatre niveaux d'activités de gouvernance relativement aux conclusions des audits internes et externes et des mesures qui en découlent.
- **Surveillance** des mises à jour apportées aux législations canadienne et américaine sur les émissions atmosphériques et les gaz à effet de serre, des questions de conformité connexes et des initiatives en matière de changement climatique.
- **Examen** de la stratégie de la Société pour la gestion des politiques et de la législation sur les gaz à effet de serre.
- **Examen** des questions et des stratégies en matière de santé, de sécurité et d'environnement relatives à l'implication des parties intéressées.
- **Visite** des installations du terminal et de la station de pompage du projet Gulf Coast, une prolongation du réseau de pipelines Keystone, à Cushing (Oklahoma) et observation aérienne du droit de passage du pipeline.
- **Réception** d'une mise à jour annuelle concernant la couverture d'assurance de la Société, y compris la responsabilité civile générale, les polices relatives à la construction et à l'exploitation, les dommages matériels et les interruptions d'exploitation et la responsabilité des administrateurs et des dirigeants.

Comité des ressources humaines

Membres	W. Thomas Stephens (président) (se retire le 2 mai 2014) Paule Gauthier S. Barry Jackson Paula Rospot Reynolds John Richels
Réunions en 2013	4 réunions régulières (janvier, février, novembre et décembre)
Indépendants	5 administrateurs indépendants, totalement indépendants
Mandat	Le comité des ressources humaines est chargé d'aider le conseil à élaborer des politiques et des plans solides en matière de ressources humaines, de surveiller les programmes de rémunération et d'évaluer le rendement du chef de la direction et d'autres membres de l'équipe de haute direction par rapport à des objectifs préétablis et de recommander leur rémunération au conseil. Il approuve tous les incitatifs à long terme des personnes qui ne sont pas des hauts dirigeants et les principales modifications du programme de rémunération et des régimes d'avantages à l'intention des employés. Il est aussi responsable des prestations prévues par nos régimes de retraite canadiens et de l'examen de nos exigences relatives à la propriété d'actions pour les hauts dirigeants.

Le comité des ressources humaines se réunit à huis clos au début et à la fin de chaque réunion.

Faits saillants de 2013

- **Évaluation** du rendement de l'équipe de haute direction et recommandation de la rémunération des hauts dirigeants de 2013 au conseil pour approbation.
- **Examen** de la forme et de la structure de notre régime incitatif à court terme et approbation
 - des modifications de nos cartes de pointage pour l'ensemble de la société et pour les diverses unités d'exploitation et fonctions;
 - des rajustements de la pondération relative des notes évaluant le rendement de l'ensemble de la société et des diverses unités d'exploitation et fonctions ainsi que le rendement individuel en accordant plus de poids au rendement de l'ensemble de la société;
 - adoption d'une méthodologie additive pour le calcul des attributions d'incitatifs à court terme.
- **Renouvellement** du mandat du consultant en rémunération externe après avoir pris en compte les facteurs relatifs à son indépendance conformément aux normes d'inscription de la NYSE et avoir examiné son mandat, son rendement et sa rémunération.
- **Approbation préalable** des honoraires versés au consultant en rémunération de la direction, qui retient les services du conseiller indépendant pour le comité conformément à la politique d'approbation préalable.
- **Ajustement** des cibles pour les attributions d'incitatifs à long terme et les fourchettes connexes pour notre équipe de haute direction de façon à ce qu'elles correspondent davantage aux niveaux médians de notre groupe de pairs.

Rémunération

Nous visons le respect de normes élevées de gouvernance, notamment la gouvernance relative à la rémunération.

La présente section vous indique comment le conseil prend les décisions en matière de rémunération de la haute direction au sein de TransCanada et explique ses décisions pour 2013.

Gouvernance relative à la rémunération

Le conseil, le comité des ressources humaines et le comité de la gouvernance sont responsables de l'intégrité de nos pratiques en matière de gouvernance relative à la rémunération.

Comité des ressources humaines

- W. Thomas Stephens (président)
(se retire le 2 mai 2014)
- Paule Gauthier
- S. Barry Jackson
- Paula Rosput Reynolds
- John Richels

Comité de la gouvernance

- Derek H. Burney (président)
- Kevin E. Benson
- S. Barry Jackson
- John Richels
- Richard E. Waugh

Le conseil approuve toutes les questions liées à la rémunération des hauts dirigeants et des administrateurs. Il incombe aux comités d'examiner les questions relatives à la rémunération et de faire des recommandations. Les deux comités sont entièrement indépendants. Chaque membre du comité des ressources humaines est indépendant aux termes des exigences de la NYSE relatives à l'indépendance du comité de la rémunération.

OÙ TROUVER QUOI

> Gouvernance relative à la rémunération	52
Expertise	53
Surveillance de la rémunération	54
Consultant externe	57
> Rémunération des administrateurs	59
Discussion et analyse portant sur la rémunération des administrateurs	59
Renseignements détaillés sur la rémunération de 2013	63
> Rémunération des hauts dirigeants	68
Lettre du comité des ressources humaines aux actionnaires	68
Discussion et analyse portant sur la rémunération des hauts dirigeants	72
Renseignements détaillés sur la rémunération des hauts dirigeants de 2013	100

EXPERTISE

Ressources humaines et rémunération des hauts dirigeants

Le comité des ressources humaines est responsable de la rémunération des hauts dirigeants. Il est composé de cinq administrateurs indépendants dont l'ensemble de compétences et d'expérience dans les domaines de la gestion, des affaires, de l'industrie, des ressources humaines et de l'obligation de rendre des comptes au public leur permet de s'acquitter de leurs responsabilités.

Nom	Expérience en ressources humaines/rémunération	Expérience à titre de chef de la direction/vice-président/directeur	Gestion du risque	Gouvernance	Droit	Finance et comptabilité
W. Thomas Stephens (président) (se retire le 2 mai 2014)	X	X	X	X		X
Paule Gauthier	X			X	X	
S. Barry Jackson	X	X		X		
Paula Rospot Reynolds	X	X	X			
John Richels	X	X	X	X	X	X

Tous les membres ont de l'expérience à titre de membres de comité des ressources humaines ou de la rémunération d'autres sociétés ouvertes.

M. Stephens, le président du comité, a aussi présidé les comités de rémunération de deux autres sociétés ouvertes. Il a été chef de la direction de quatre sociétés ouvertes et a l'expérience du travail avec des conseils et des consultants en rémunération pour la conception de programmes de rémunération appropriés.

M^{me} Gauthier a une expertise en droit et de l'expérience dans la supervision de programmes de rémunération des hauts dirigeants à titre de membre de comités de rémunération de sociétés ouvertes du secteur bancaire et d'autres secteurs.

M. Jackson a aussi agi à titre de président ou a été membre du comité de rémunération de plusieurs sociétés ouvertes. À titre d'ancien chef de la direction d'une société pétrolière et gazière ouverte, M. Jackson a l'expérience de la supervision de programmes de rémunération des hauts dirigeants, notamment de la collaboration étroite avec des consultants en rémunération, et a participé à tous les aspects de la conception, de la mise en œuvre et de l'administration de programmes de rémunération à titre de haut dirigeant et d'administrateur.

M^{me} Reynolds a été chef de la direction de deux sociétés ouvertes américaines et était responsable de la supervision des régimes de rémunération et de leur mise en œuvre et a une expérience de la conception d'objectifs fondés sur le rendement pour les hauts dirigeants.

M. Richels est président et chef de la direction d'une société ouverte. Il a été chef des finances d'une société ouverte et associé directeur, chef de l'exploitation, d'un cabinet d'avocats. M. Richels possède de l'expérience dans l'établissement et la mise en œuvre de régimes de rémunération et d'objectifs fondés sur le rendement pour les hauts dirigeants et l'ensemble du personnel.

En plus de l'expérience collective du comité dans les questions de rémunération, tous les membres se tiennent au courant des tendances et des faits nouveaux en matière de rémunération et des cadres juridique et réglementaire applicables.

Gouvernance

Vous pouvez trouver des renseignements précis sur les antécédents et l'expérience de chaque administrateur dans les profils des administrateurs à compter de la page 15 et de plus amples renseignements sur les comités à compter de la page 46.

Le comité de la gouvernance est responsable de la rémunération des administrateurs et de la surveillance du risque. Il est composé de cinq administrateurs indépendants qui ont des compétences et une expérience diverses dans les domaines des affaires, du risque, de la gouvernance, des ressources humaines et de la rémunération. Trois des membres sont actuellement ou ont été membres de comités des ressources humaines ou de la rémunération d'autres sociétés ouvertes. Tous ces membres ont aussi été chef de la direction d'une ou de plusieurs sociétés ouvertes, ce qui leur a donné de l'expérience dans la surveillance des questions de rémunération et la participation directe à celles-ci.

SURVEILLANCE DE LA RÉMUNÉRATION

La surveillance de la rémunération vise à s'assurer que les hauts dirigeants et les administrateurs sont rémunérés équitablement par rapport au marché sans que l'entreprise et l'exploitation de TransCanada courent un risque injustifié.

Le conseil examine nos politiques et nos pratiques en matière de rémunération chaque année, prend en compte les risques éventuels et apporte les redressements qu'il juge nécessaires pour que nos politiques relatives à la rémunération ne soient pas raisonnablement susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur TransCanada. Il effectue ce travail directement ou par l'intermédiaire du comité des ressources humaines et du comité de la gouvernance.

Le conseil a approuvé diverses politiques et pratiques en matière de rémunération afin d'identifier et d'atténuer efficacement les risques liés à la rémunération et de décourager les membres de l'équipe de haute direction ou d'autres personnes de prendre des risques inappropriés ou excessifs.

Plan stratégique pluriannuel

Nous avons un plan stratégique pluriannuel qui identifie nos stratégies fondamentales afin de nous aider à réaliser notre vision, à savoir être la société d'infrastructures énergétiques de pointe en Amérique du Nord. Nos stratégies fondamentales visent à :

- maximiser la valeur de nos actifs d'infrastructure et de nos positions commerciales tout au long de leur cycle de vie
- concevoir sur le plan commercial et créer des programmes d'investissement en lien à de nouveaux actifs
- entretenir un portefeuille axé sur des possibilités de développement de grande qualité
- maximiser notre capacité concurrentielle.

La rémunération des hauts dirigeants est étroitement reliée au plan stratégique. Nos objectifs d'entreprise annuels soutiennent le plan stratégique et sont intégrés à notre processus de prise de décisions en matière de rémunération. À la fin de chaque année, le conseil évalue notre rendement par rapport aux objectifs de l'entreprise afin d'établir le coefficient de la Société qui est utilisé pour le calcul des incitatifs à court terme de l'équipe de haute direction et de tous les autres employés. Le conseil s'assure aussi que les objectifs de rendement individuel annuels de chaque membre de l'équipe de haute direction sont harmonisés avec nos objectifs d'entreprise et reflètent les domaines de rendement propres à chaque rôle lorsqu'il établit la rémunération directe totale de chaque haut dirigeant.

Philosophie en matière de rémunération

Notre philosophie en matière de rémunération guide toute la conception des programmes de rémunération et les décisions en matière de rémunération. Notre approche de la rémunération est structurée afin d'atteindre quatre objectifs clés : rémunérer en fonction du rendement, être concurrentielle par rapport au marché, harmoniser les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos actionnaires et de nos clients, et engager et garder nos hauts dirigeants. En fixant les niveaux de rémunération cibles, chaque composante – salaire de base, incitatifs à court terme et incitatifs à long terme – ainsi que la rémunération directe totale sont établies par rapport aux niveaux médians de notre groupe de référence (voir les pages 78 à 86 pour de plus amples renseignements).

La rémunération des hauts dirigeants vise aussi à minimiser le risque, étant donné qu'une partie importante de la rémunération directe totale est une rémunération variable ou à risque. Pour ce qui est de la composition de la rémunération de chacun des membres de la haute direction visés, voir les pages 95 à 99.

Rémunération des hauts dirigeants structurée de façon à gérer le risque

Le comité des ressources humaines et le conseil ont structuré le programme de rémunération des hauts dirigeants de façon à garantir que les hauts dirigeants sont rémunérés équitablement sans que TransCanada coure un risque injustifié et sans que les hauts dirigeants soient encouragés à prendre des risques inappropriés.

- *Processus structuré* : Le comité a mis en œuvre un processus de prise de décision officiel faisant intervenir la direction, le comité et le conseil. Le comité suit un processus d'examen en deux ou trois étapes pour toutes les questions relatives à la rémunération en examinant d'abord la façon dont le rendement se compare à des paramètres préétablis et en sollicitant ensuite les commentaires du conseil concernant le caractère raisonnable des résultats.
- *Évaluation comparative afin de garantir l'équité* : La rémunération des hauts dirigeants fait l'objet d'une évaluation annuelle. À compter de 2014, la rémunération des administrateurs fera l'objet d'une évaluation biennale. La rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants est comparée par rapport à des groupes de référence visant à en vérifier la compétitivité et l'équité, et le caractère adéquat de la composition du groupe de référence est passé en revue.
- *Modélisation et test de tension* : Le comité utilise la modélisation afin de soumettre à un test de tension différents scénarios de rémunération et la rémunération des hauts dirigeants future éventuelle. Cela comprend une analyse de l'effet éventuel de différents scénarios du rendement de l'entreprise sur la rémunération attribuée antérieurement et en cours afin d'évaluer si les résultats sont raisonnables. Le comité utilise aussi la modélisation pour évaluer les paiements conformément aux conditions des contrats d'emploi des hauts dirigeants en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle.
- *Conseil indépendant* : La direction a recours à un consultant en rémunération externe qui effectue chaque année un examen de la rémunération par rapport à la concurrence pour tous les postes de hauts dirigeants. Cela fournit au comité et au conseil un point de référence du marché lorsqu'ils évaluent la rémunération de chaque haut dirigeant dans le contexte du rendement de l'entreprise globale. Le comité retient aussi les services de son propre consultant externe qui le conseille sur des questions touchant la rémunération.
- *Harmonisation avec les intérêts des actionnaires* : Le comité et le conseil mettent un accent important sur les incitatifs à long terme lorsqu'ils établissent la rémunération directe totale de l'équipe de haute direction. Nos incitatifs à long terme comprennent les unités d'actions à l'intention des dirigeants (UAID) et les options d'achat d'actions – ces deux régimes incitatifs encouragent la création de valeur à long terme et harmonisent les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos actionnaires.
- *Objectifs préétablis* : Le conseil approuve des objectifs de l'entreprise, des diverses unités d'exploitation et fonctions et des objectifs individuels tous les ans pour chaque membre de l'équipe de haute direction qui concordent avec le plan d'entreprise général approuvé par le conseil. Ces objectifs servent à évaluer le rendement et à établir la rémunération, et les hauts dirigeants acceptent ces objectifs tels qu'ils sont énoncés dans leur contrat de rendement annuel.
- *Rémunération fondée sur le rendement sur plusieurs années* : Les attributions aux termes du régime d'UAID sont versées en fonction de notre rendement par rapport aux objectifs établis pour la période d'acquisition de trois ans.
- *Limites pour les paiements de rémunération variable* : Les attributions d'incitatifs à court terme pourraient être rajustées jusqu'à un paiement maximal correspondant au double de la cible. Les attributions d'incitatifs à long terme aux termes du régime d'UAID sont limitées à un paiement maximal de 1,5 fois le nombre final d'unités accumulées à la fin de la période d'acquisition. Ces limites ne peuvent être dépassées que si le conseil exerce son pouvoir discrétionnaire pour reconnaître un rendement extraordinaire.

- *Latitude* : Le conseil effectue une évaluation officielle annuellement et a la latitude d'augmenter ou de diminuer ensuite la rémunération à attribuer s'il le juge approprié en fonction de facteurs du marché ou d'autres circonstances atténuantes. Toutefois, afin de maintenir l'intégrité du cadre de travail fondé sur des paramètres, le conseil exerce son pouvoir discrétionnaire avec parcimonie.

Politiques et lignes directrices visant à gérer le risque

Le comité de la gouvernance, le comité des ressources humaines et le conseil ont instauré plusieurs politiques afin de garantir que le risque lié à la rémunération est géré de façon appropriée et que les intérêts tant des administrateurs que des hauts dirigeants sont harmonisés avec ceux de nos actionnaires. Ces politiques sont tirées des meilleures pratiques en matière de gouvernance et des exigences légales.

- *Objectifs d'entreprise* : Nous adoptons des objectifs d'entreprise qui concordent avec notre plan financier approuvé pour que le conseil puisse surveiller la façon dont la rémunération influence les décisions d'affaires.
- *Exigences relatives à la propriété d'actions* : Nous avons mis en œuvre des exigences relatives à la propriété d'actions tant pour les administrateurs que pour les hauts dirigeants, reflétant l'opinion du conseil selon laquelle les administrateurs et les hauts dirigeants peuvent représenter les intérêts des actionnaires plus efficacement s'ils ont un investissement important dans TransCanada.
- *Couverture interdite* : Notre politique de négociation inclut une politique anticouverture, qui empêche les administrateurs et les dirigeants de recourir à des produits dérivés ou à d'autres instruments afin de se prémunir contre les fluctuations du cours de notre action. Cela comprend les contrats à terme de gré à gré variables prépayés, les swaps sur actions, les tunnels et les parts de fonds cotés.
- *Remboursement* : Si notre information financière fait l'objet d'une inconduite et que nous devons redresser nos états financiers en raison d'un non-respect important d'une exigence relative à l'information financière, notre chef de la direction et notre chef des finances sont tenus par la loi de rembourser à TransCanada la rémunération incitative liée à la période où l'inconduite a eu lieu. Ils doivent aussi nous rembourser les profits qu'ils ont tirés de la négociation de titres de TransCanada au cours des 12 mois qui ont suivi la publication des états financiers erronés. Le comité de la gouvernance continue de surveiller les faits nouveaux d'ordre juridique aux États-Unis, les meilleures pratiques émergentes au Canada et toutes les questions juridiques ou fiscales associées à une politique de récupération visant à recouvrer la rémunération des hauts dirigeants si nous devons redresser nos états financiers en raison d'un non-respect important des exigences relatives à l'information financière.
- *Vote consultatif sur la rémunération* : Nous avons mis en œuvre un vote consultatif des actionnaires non obligatoire à l'égard de notre approche de la rémunération des hauts dirigeants depuis 2010. Les résultats présentés dans le tableau ci-dessous confirment qu'une importante majorité des actionnaires ont accepté notre approche de la rémunération des hauts dirigeants. Les pourcentages des voix exprimées en faveur de notre approche de la rémunération des hauts dirigeants au cours des trois dernières années sont les suivants :

Année	Pourcentage des voix en faveur (%)
2013	92,67
2012	96,63
2011	90,25

- *Code d'éthique des affaires* : Notre code d'éthique des affaires s'applique aux employés, aux travailleurs contractuels, aux consultants indépendants et aux administrateurs. Le code intègre des principes de bonne conduite et de comportement éthique et responsable afin de guider nos décisions et nos actions ainsi que la façon dont nous exerçons les activités commerciales.

Après avoir tenu compte des répercussions de nos politiques et de nos pratiques en matière de rémunération et avoir effectué un examen de nos politiques et de nos pratiques décrites ci-dessus, le conseil estime que :

- nos pratiques sont appropriées pour identifier et atténuer efficacement le risque éventuel
- les politiques et les pratiques en matière de rémunération de TransCanada n'encouragent aucun membre de notre équipe de haute direction ni aucun employé à prendre des risques inappropriés ou excessifs et elles ne sont pas raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur notre Société.

Outre nos politiques et pratiques en matière de rémunération, nos valeurs d'entreprise – l'intégrité, la collaboration, la responsabilité et l'innovation – guident aussi le comportement des administrateurs, des dirigeants et des employés, sous-tendent la culture de notre Société et définissent le caractère de l'organisation que nous partageons et au sein de laquelle nous travaillons chaque jour.

CONSULTANT EXTERNE

Le comité des ressources humaines retient les services d'un consultant particulier de Towers Watson à titre de conseiller indépendant sur des questions touchant la rémunération. Le comité obtient des conseils indépendants du consultant, qui fournit une source neutre de renseignements et d'information sur les pratiques et tendances en matière de rémunération. Même si les conseils du consultant constituent un outil important dans le processus du comité, il incombe au seul comité de prendre ses propres décisions et de faire ses propres recommandations au conseil.

Il est à noter que TransCanada retient les services de Towers Watson depuis 2002 afin que celle-ci fournisse des services de conseils en ressources humaines à la direction et continue de faire appel à elle pour une variété de services. Le comité savait que la direction avait retenu les services de Towers Watson lorsqu'il a engagé un consultant particulier de Towers Watson et a demandé des preuves de l'indépendance de ce consultant.

Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2013, la NYSE a adopté de nouvelles normes d'inscription qui exigent que les émetteurs prennent en compte certains facteurs spécifiques pour déterminer si un conseiller est indépendant de la direction.

Avant de renouveler le mandat du consultant externe, le comité a examiné tous les facteurs ayant une influence sur l'indépendance de celui-ci, y compris les facteurs précisés par la NYSE, et a noté ce qui suit :

- Towers Watson offre une grande variété de services à TransCanada
- Towers Watson a fait savoir qu'aucun de ses comptes clients ne représentait à lui seul plus de 1 % de ses revenus consolidés au cours des trois derniers exercices, ce qui indique que les mandats que lui confie TransCanada ne représentent pas une part importante de son travail
- Towers Watson s'est dotée de politiques et de protocoles pour s'assurer que les conseils qu'elle offre au comité sont pleinement objectifs et indépendants
- le consultant externe du comité n'entretient pas de relations d'affaires ou de relations personnelles avec des membres du comité ou des hauts dirigeants
- le consultant externe du comité n'est propriétaire d'aucune action de TransCanada, sauf de façon indirecte par l'entremise d'organismes de placement collectif.

De plus, le consultant a donné l'assurance au comité qu'il :

- ne partage pas les renseignements confidentiels obtenus dans le cadre de son travail avec le comité avec d'autres divisions de Towers Watson
- ne participe pas aux activités de recherche de clients visant à accroître les services-conseils qui nous sont offerts
- ne reçoit pas de crédit pour commission pour des services fournis au conseil autres que les services liés à la rémunération des hauts dirigeants
- ne fournit des services qu'au comité des ressources humaines de TransCanada
- interagit avec la direction uniquement en ce qui concerne des questions expressément liées aux questions devant être examinées ou approuvées par le comité.

Après avoir examiné les facteurs de la NYSE et les mesures prises pour maintenir l'indépendance du consultant externe, le comité a de nouveau retenu les services du consultant en 2013.

Le comité des ressources humaines a créé un mandat pour le consultant qui comprend :

- la prestation de conseils sur les niveaux de rémunération du chef de la direction et des membres de la haute direction visés
- l'évaluation des recommandations du chef de la direction concernant la rémunération des autres membres de la haute direction visés
- la présence à toutes les réunions du comité (sauf instruction contraire du président du comité)
- la communication de données, d'analyses ou d'avis sur des questions liées à la rémunération demandés par le comité ou son président
- des rapports au comité sur toutes questions pouvant survenir relativement à la rémunération de la haute direction.

Le comité des ressources humaines s'est doté d'une politique d'approbation préalable pour les honoraires versés à Towers Watson. Aux termes de cette politique, le comité doit approuver au préalable les honoraires et les services payés par TransCanada à tout consultant en rémunération qui fournit aussi des conseils indépendants au comité. Le président du comité est autorisé à approuver au préalable les conditions du mandat et des honoraires supplémentaires pouvant aller jusqu'à 250 000 \$ entre les réunions régulières et il doit faire rapport de cette approbation préalable au comité. Le tableau ci-dessous illustre les honoraires versés à Towers Watson en 2012 et en 2013.

Honoraires liés à la rémunération de la haute direction

Towers Watson	2013	2012
Conseils au comité des ressources humaines	124 420 \$	158 000 \$
Conseils à la direction des ressources humaines		
• services de conseil à l'égard de la rémunération et services à l'égard des données du marché pour les hauts dirigeants et les non-membres de la haute direction	133 608	156 000
• services de conseil en actuariat sur les avantages et les retraites pour nos exploitations canadiennes et américaines	2 423 522	2 232 000
• services d'administration des régimes de retraite pour nos exploitations canadiennes et américaines	979 504	—
Conseils au comité de la gouvernance		
• préparation d'un rapport sur la rémunération des administrateurs	35 732	33 000
Tous les autres honoraires	—	—
Total des honoraires	3 696 786 \$	2 579 000 \$

Discussion et analyse portant sur la rémunération des administrateurs

APPROCHE

Notre programme de rémunération des administrateurs reflète notre taille et notre complexité et renforce l'importance que nous accordons à la création de valeur pour les actionnaires. La rémunération des administrateurs comprend la rétribution annuelle et les jetons de présence qui sont versés en espèces et en UAD afin de lier une partie importante de leur rémunération à la valeur de nos actions (voir *Unités d'actions différées* ci-dessous pour de plus amples renseignements sur le régime d'UAD).

Le conseil suit un processus d'évaluation du rendement officiel pour garantir que les administrateurs s'investissent dans le conseil et les comités dont ils font partie et y apportent des contributions significatives.

À compter de 2014, le comité de la gouvernance examine la rémunération des administrateurs tous les deux ans (plutôt que chaque année, comme c'était le cas avant 2014) et fera des recommandations au conseil à ce sujet en vue de son examen et de son approbation. Les recommandations tiennent compte du temps consacré par les administrateurs, de leurs fonctions et de leurs responsabilités, et des pratiques en matière de rémunération des administrateurs de sociétés comparables.

Les administrateurs de TransCanada sont également les administrateurs de TCPL. Les réunions du conseil et des comités de TransCanada et de TCPL se tiennent en même temps, et la rémunération des administrateurs décrite ci-dessous s'applique au service au sein des deux conseils. TransCanada ne détient aucun actif important directement, sauf les actions ordinaires de TCPL et les comptes débiteurs de certaines de nos filiales. Par conséquent, TCPL assume tous les frais des administrateurs conformément à une convention de services de gestion intervenue entre les deux sociétés.

Évaluation comparative

La rémunération des administrateurs est évaluée comparativement à deux groupes de référence. Les sociétés du groupe de référence personnalisé correspondent relativement au groupe de sociétés cotées en bourse comprises dans le groupe de référence pour la rémunération des hauts dirigeants et ce groupe fournit un point de référence à un marché propre à un secteur. Comme les administrateurs tendent à être recrutés à partir de divers secteurs, le groupe de référence de divers secteurs fournit un point de référence à des marchés supplémentaires de sociétés canadiennes cotées en bourse dont la taille et l'envergure sont analogues à celles de TransCanada. La rémunération totale est établie par rapport aux niveaux médians de nos groupes de référence afin que nous puissions attirer et garder des administrateurs compétents. Towers Watson effectue un examen indépendant de la rémunération des administrateurs tous les deux ans et prépare un rapport sur la rémunération payée par les sociétés de nos groupes de référence. Le comité de la gouvernance se reporte au rapport lorsqu'il effectue son examen de la rémunération.

OÙ TROUVER QUOI

> Discussion et analyse portant sur la rémunération des administrateurs	59
Approche	59
Composantes	61
> Renseignements détaillés sur la rémunération de 2013	63
Tableau de la rémunération des administrateurs	63
Investissement à risque	65
Attributions en vertu d'un régime incitatif	67

Groupes de référence de 2013

Groupe de référence personnalisé	Groupe de référence de divers secteurs
ATCO Ltd. Canadian Natural Resources Ltd. Cenovus Energy Inc. Enbridge Inc. Corporation Encana Fortis Inc. Husky Energy Inc. Compagnie Pétrolière Impériale Ltée Suncor Énergie Inc. Société d'Énergie Talisman Inc. Corporation TransAlta	Agrium Inc. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada Compagnie des chemins de fer Canadien Pacifique Enbridge Inc. Corporation Encana Les Aliments Maple Leaf Inc. Metro Inc. Banque Nationale du Canada Potash Corporation of Saskatchewan Inc. Produits forestiers Résolu Inc. Rogers Communications Inc. Société d'Énergie Talisman Inc. Ressources Teck Limitée TELUS Corporation

Harmoniser les intérêts des administrateurs et des actionnaires

Le conseil estime que les administrateurs peuvent représenter les intérêts des actionnaires plus efficacement s'ils ont un investissement important dans TransCanada. Les administrateurs doivent détenir des actions ou des UAD correspondant au moins à quatre fois leur rétribution annuelle en espèces et en titres de capitaux propres (680 000 \$) dans les cinq ans suivant leur arrivée au conseil. Le minimum, qui était de six fois leur rétribution annuelle en espèces (420 000 \$) en 2013, a été augmenté afin de renforcer l'importance de la propriété d'actions et d'harmoniser davantage les intérêts des administrateurs et des actionnaires.

Les administrateurs peuvent satisfaire aux exigences en achetant des actions de TransCanada, en participant à notre régime de réinvestissement des dividendes ou en demandant que la totalité ou une partie de leur rémunération soit payée en UAD. Nous recalibrons les valeurs de propriété si la rétribution en espèces et en titres de capitaux propres est augmentée.

Si leurs avoirs tombent sous le niveau minimal à cause de fluctuations du cours de nos actions, nous nous attendons à ce que les administrateurs atteignent le seuil minimal dans un délai raisonnable fixé par le comité de la gouvernance.

À titre de président et chef de la direction, M. Girling doit plutôt satisfaire à notre exigence relative à la propriété d'actions établie pour le chef de la direction, soit quatre fois son salaire de base. M. Girling satisfait à ces exigences relatives à la propriété (voir la page 79 pour de plus amples renseignements).

Au 19 février 2014, tous nos administrateurs siégeant au conseil depuis au moins cinq ans satisfont aux exigences relatives à la propriété d'actions. M^{me} Reynolds, M^{me} Salomone et M. Richels ont chacun cinq ans à compter de la date de leur élection pour se conformer aux exigences relatives à la propriété d'actions par les administrateurs comme il est indiqué dans le tableau à la page 32.

Unités d'actions différées

Les UAD sont des actions théoriques qui ont la même valeur que les actions de TransCanada. Les UAD gagnent des équivalents de dividendes à titre d'unités supplémentaires, au même taux que les dividendes versés sur nos actions.

Notre régime d'UAD permet aux administrateurs de choisir de recevoir une partie de leur rétribution, de leurs jetons de présence et de leur indemnité de déplacement en UAD plutôt qu'en espèces. Le régime permet aussi au comité de la gouvernance d'octroyer, à son gré, des UAD aux administrateurs à titre de rémunération supplémentaire (en excluant les administrateurs employés, comme notre président et chef de la direction). Aucune attribution discrétionnaire d'UAD n'a été faite aux administrateurs en 2013.

Les administrateurs rachètent leurs UAD lorsqu'ils quittent le conseil. Les administrateurs peuvent racheter leurs UAD contre des espèces ou des actions sur le marché libre.

COMPOSANTES

Les administrateurs reçoivent une rétribution annuelle, des jetons de présence et des indemnités de déplacement, s'il y a lieu. Ils sont également remboursés de leurs frais remboursables qu'ils engagent lorsqu'ils assistent à des réunions et reçoivent une indemnité quotidienne pour les activités du conseil et des comités extérieures à notre calendrier de réunions. Les administrateurs qui sont résidents des États-Unis reçoivent les mêmes montants en dollars américains. M. Girling est un employé de TransCanada et est rémunéré à titre de président et chef de la direction; il ne reçoit pas de rémunération à titre d'administrateur. La rétribution de membre du conseil annuelle et la rétribution distincte pour le président du conseil sont toutes deux versées en espèces et en UAD selon le barème suivant :

Rémunération de 2013		
Rétribution		
versée trimestriellement à compter de la date à laquelle l'administrateur est nommé au conseil et aux comités		
<i>Conseil</i> versée à chaque administrateur, sauf le président du conseil	170 000 \$ par année (70 000 \$ en espèces + 100 000 \$ en UAD)	représentait 2 135 UAD pour les administrateurs canadiens et 2 219 UAD pour les administrateurs américains en 2013
<i>Président du conseil</i> reçoit une rétribution plus élevée en raison de son niveau de responsabilité	440 000 \$ par année (180 000 \$ en espèces + 260 000 \$ en UAD)	représentait 5 551 UAD en 2013
<i>Comité</i> versée à chaque membre de comité, sauf le président du comité	5 500 \$ par année	
<i>Présidents de comités</i> reçoivent une rétribution de membre de comité plus élevée en raison des fonctions et des responsabilités supplémentaires	12 000 \$ par année	
Jetons de présence		
Président du conseil	3 000 \$ par réunion du conseil présidée	
Réunions du conseil et de comités	1 500 \$ par réunion	
Indemnités de déplacement		
si le déplacement aller-retour prend plus de trois heures	1 500 \$ par aller-retour	
Autres indemnités mandats spéciaux	1 500 \$ (indemnité quotidienne pour des activités supplémentaires)	aucune indemnité de ce genre n'a été versée en 2013

Les UAD sont créditées trimestriellement, à terme échu, en utilisant le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX à la fin de chaque trimestre. En 2013, cinq administrateurs ont choisi de recevoir la totalité de leur rétribution, de leurs jetons de présence et de leurs indemnités de déplacement en UAD.

- Kevin E. Benson
- Derek H. Burney
- S. Barry Jackson
- John Richels
- Richard E. Waugh.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la partie UAD obligatoire de la rétribution de membre du conseil a été augmentée de 15 000 \$, passant de 85 000 \$ à 100 000 \$, pour une rémunération annuelle totale de 170 000 \$. Cette augmentation aligne la rémunération sur la médiane de nos groupes de référence.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la partie UAD obligatoire de la rétribution du président du conseil a été augmentée de 30 000 \$, passant de 230 000 \$ à 260 000 \$, pour une rémunération totale de 440 000 \$. Depuis le 1^{er} janvier 2014, la partie UAD obligatoire de la rétribution du président du conseil a été augmentée de

30 000 \$, passant de 260 000 \$ à 290 000 \$, pour une rémunération annuelle totale de 470 000 \$. Cette augmentation aligne plus étroitement la rémunération sur la médiane des présidents du conseil de nos groupes de référence.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la rétribution du président du comité d'audit a été augmentée de 8 000 \$, passant de 12 000 \$ à 20 000 \$, et celle du président du comité des ressources humaines a été augmentée de 3 000 \$, passant de 12 000 \$ à 15 000 \$. Ces augmentations reflètent les responsabilités supplémentaires associées à ces comités de même que le nombre supérieur d'heures qui doivent leur être consacrées et concordent avec nos groupes de référence.

Rémunération des administrateurs – renseignements détaillés sur la rémunération de 2013

Le tableau ci-dessous illustre la rémunération totale des administrateurs attribuée, créditée ou payée en 2013.

TABEAU DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Nom	Rémunération gagnée (\$)	Attributions fondées sur des actions (\$)	Attributions fondées sur des options (\$)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres (\$)	Valeur du régime de retraite (\$)	Autre rémunération (\$)	Total (\$)
Kevin E. Benson	116 000	100 000	–	–	–	–	216 000
Derek H. Burney	122 759	100 000	–	–	–	–	222 759
E. Linn Draper (s'est retiré le 26 avril 2013)	40 125	25 714	–	–	–	–	65 839
Paule Gauthier	112 500	100 000	–	–	–	–	212 500
S. Barry Jackson	211 500	260 000	–	–	–	31 658	503 158
Paul L. Joskow (s'est retiré le 22 mars 2013)	25 726	22 500	–	–	–	–	48 226
John A. MacNaughton (s'est retiré le 9 janvier 2013)	2 188	2 500	–	–	–	–	4 688
Paula Rosput Reynolds	114 000	100 000	–	–	–	–	214 000
John Richels (s'est joint au conseil le 19 juin 2013)	61 555	53 846	–	–	–	–	115 401
Mary Pat Salomone (s'est jointe au conseil le 12 février 2013)	102 358	88 333	–	–	–	–	190 691
W. Thomas Stephens (se retire le 2 mai 2014)	122 000	100 000	–	–	–	–	222 000
D. Michael G. Stewart	113 962	100 000	–	–	–	–	213 962
Richard E. Waugh	110 000	100 000	–	–	–	–	210 000

Notes

- M. Draper, M. Joskow, M^{me} Reynolds, M. Richels, M^{me} Salomone et M. Stephens reçoivent leur rémunération en dollars américains.
- La *rémunération gagnée* comprend la rétribution, les jetons de présence et les indemnités de déplacement payées en espèces des membres du conseil et des membres de comité, y compris la partie qu'ils décident de recevoir en UAD.
- Les *attributions fondées sur des actions* comprennent la partie de la rétribution de membre du conseil (100 000 \$) et de la rétribution de président du conseil (260 000 \$) que nous payons automatiquement en UAD. Il n'y a pas eu d'attributions supplémentaires d'UAD en 2013.
- En 2013, M. Jackson s'est vu rembourser des frais de bureau et autres frais de tiers de 25 998 \$ et a pu utiliser une place de stationnement réservée évaluée à 5 660 \$.

Le tableau ci-dessous est une ventilation de la rémunération des administrateurs par composante. Il comprend la rémunération totale payée en espèces et les UAD créditées à la date d'attribution, sauf indication contraire. Les *UAD créditées* comprennent la partie minimale de la rétribution de membre du conseil payée en UAD ainsi que les rétributions, les jetons de présence et les indemnités de déplacement que les administrateurs choisissent de recevoir en UAD en 2013.

Nom	Rémunération		Jetons de présence		Déplacement		Autre		Totaux	
	Conseil (\$)	Comité (\$)	Président de comité (\$)	Réunions du conseil (\$)	Réunions de comités (\$)	Indemnité de déplacement (\$)	Séances de planification stratégique (\$)	Rémunération payée en espèces (\$)	UAD créditées (\$)	Total des espèces et des UAD créditées (\$)
Kevin E. Benson	70 000	5 500	12 000	13 500	12 000	1 500	1 500	–	216 000	216 000
Derek H. Burney	70 000	6 126	10 633	13 500	12 000	9 000	1 500	–	222 759	222 759
E. Linn Draper (s'est retiré le 26 avril 2013)	22 500	1 768	3 857	4 500	4 500	3 000	–	–	65 839	65 839
Paule Gauthier	70 000	11 000	–	13 500	10 500	6 000	1 500	85 000	127 500	212 500
S. Barry Jackson	180 000	–	–	27 000	–	1 500	3 000	–	471 500	471 500
Paul L. Joskow (s'est retiré le 22 mars 2013)	15 750	2 476	–	3 000	3 000	1 500	–	25 726	22 500	48 226
John A. MacNaughton (s'est retiré le 9 janvier 2013)	1 750	138	300	–	–	–	–	–	4 688	4 688
Paula Rospot Reynolds	70 000	11 000	–	13 500	10 500	7 500	1 500	60 750	153 250	214 000
John Richels (s'est joint au conseil le 19 juin 2013)	37 692	5 862	–	9 000	3 000	4 500	1 500	–	115 401	115 401
Mary Pat Salomone (s'est jointe au conseil le 12 février 2013)	61 833	7 525	–	13 500	9 000	9 000	1 500	102 358	88 333	190 691
W. Thomas Stephens (se retire le 2 mai 2014)	70 000	5 500	12 000	13 500	10 500	9 000	1 500	99 400	122 600	222 000
D. Michael G. Stewart	70 000	7 253	8 209	13 500	12 000	1 500	1 500	113 962	100 000	213 962
Richard E. Waugh	70 000	5 500	–	13 500	12 000	7 500	1 500	–	210 000	210 000

Notes

- M. Draper, M. Joskow, M^{me} Reynolds, M. Richels, M^{me} Salomone et M. Stephens reçoivent leur rétribution, leurs jetons de présence, leur indemnité de déplacement et les autres éléments de leur rémunération en dollars américains. La valeur de leurs UAD est présentée en dollars canadiens dans le tableau, mais est convertie en dollars américains au moment du paiement.
- Les *jetons de présence à des réunions de comités* pour M. Waugh comprennent 7 500 \$ qu'il a reçus pour avoir assisté à cinq réunions du comité d'audit à titre d'observateur.
- Les *UAD créditées* comprennent toutes les attributions fondées sur des actions acquises ou gagnées par les administrateurs en 2013. La partie minimale de la rétribution de membre du conseil payée en UAD en 2013 était de 260 000 \$ pour le président et de 100 000 \$ pour les autres administrateurs. Les *UAD créditées* comprennent aussi la partie de la rétribution, des jetons de présence et des indemnités de déplacement que les administrateurs choisissent de recevoir en UAD en 2013.
- Le *total des espèces et des UAD créditées* est le montant en dollars total payé pour les fonctions remplies aux conseils de TransCanada et de TCPL.
- Les UAD ont été payées trimestriellement en fonction des cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX à la fin de chaque trimestre en 2013, soit 48,50 \$, 45,28 \$, 45,25 \$ et 48,54 \$. Les administrateurs peuvent racheter leurs UAD lorsqu'ils se retirent du conseil.

INVESTISSEMENT À RISQUE

Le tableau ci-dessous illustre :

- la valeur totale des actions et des UAD de chaque administrateur ou des actions des membres de notre groupe, y compris les UAD créditées à titre d'équivalents de dividendes jusqu'au 31 janvier 2014
- leurs avoirs exprimés en pourcentage de leur rétribution en espèces annuelle
- l'investissement en capitaux propres minimal requis, exprimé sous forme de multiple de leur rétribution en espèces annuelle.

La variation de la valeur représente la valeur des UAD reçue en 2013, y compris les équivalents de dividendes accumulés jusqu'au 31 janvier 2014, majorée des actions supplémentaires acquises en 2013.

En date de la présente circulaire, tous nos administrateurs siégeant au conseil depuis au moins cinq ans satisfont aux exigences relatives à la propriété d'actions. M^{me} Reynolds, M^{me} Salomone et M. Richels ont cinq ans à compter de leur date d'élection respective pour se conformer aux exigences relatives à la propriété d'actions comme il est indiqué dans le tableau à la page 32.

M. Girling satisfait aux exigences relatives à la propriété pour le chef de la direction aux termes des exigences relatives à la propriété d'actions des hauts dirigeants. Voir les pages 60 et 79 pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la propriété d'actions pour les administrateurs et pour les hauts dirigeants.

Aucun des administrateurs mis en candidature (ou tous nos administrateurs et nos hauts dirigeants collectivement) sont propriétaires de plus de 1 % des actions de TransCanada ou de toute catégorie d'actions de ses filiales et des membres de son groupe.

Dans le tableau :

- Les *UAD* comprennent les UAD créditées à titre d'équivalents de dividendes jusqu'au 31 janvier 2014.
- La *valeur marchande totale* est la valeur marchande des actions et des UAD de TransCanada, calculée en utilisant un cours de clôture des actions à la TSX de 48,25 \$ le 11 février 2013 et de 49,90 \$ le 19 février 2014. Elle comprend les UAD créditées à titre d'équivalents de dividendes jusqu'au 31 janvier 2014.
- Les avoirs de M. Stewart comprennent 1 917 actions détenues par son épouse.
- Les avoirs de M. Waugh comprennent 4 150 actions détenues par son épouse.

Investissement à risque

Nom	Date	Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD	Investissement à risque		Investissement minimal requis	
					Valeur marchande totale (\$)	Multiple de la rétribution annuelle	Valeur totale de l'investissement minimal	Multiple de la rétribution
Kevin E. Benson	2014	13 000	53 253	66 253	3 306 205	19,45	680 000	4x espèces et titres de capitaux propres
	2013	13 000	46 694	59 694	2 880 236	41,15	420 000	6x espèces
	Variation	–	6 559	6 559	425 789	*		
Derek H. Burney	2014	7 040	44 478	51 518	2 570 748	15,12	680 000	4x espèces et titres de capitaux propres
	2013	5 790	38 109	43 899	2 118 127	30,26	420 000	6x espèces
	Variation	1 250	6 369	7 619	452 621	*		
Paule Gauthier	2014	1 958	53 988	55 946	2 791 705	16,42	680 000	4x espèces et titres de capitaux propres
	2013	1 924	49 267	51 191	2 469 966	35,29	420 000	6x espèces
	Variation	34	4 721	4 755	321 740	*		
S. Barry Jackson	2014	39 000	104 007	143 007	7 136 049	15,18	1 880 000	4x espèces et titres de capitaux propres
	2013	39 000	90 148	129 148	6 231 391	34,62	1 080 000	6x espèces
	Variation	–	13 859	13 859	904 658	*		
Paula Rospot Reynolds	2014	2 500	7 290	9 790	488 521	2,87	680 000	4x espèces et titres de capitaux propres
	2013	2 500	3 653	6 153	296 882	4,24	420 000	6x espèces
	Variation	–	3 637	3 637	191 639	*		
John Richels (s'est joint au conseil le 19 juin 2013)	2014	–	2 625	2 625	130 988	0,77	680 000	4x espèces et titres de capitaux propres
	2013	–	–	–	–	–	–	–
	Variation	–	2 625	2 625	130 988	*		
Mary Pat Salomone (s'est jointe au conseil le 12 février 2013)	2014	–	2 019	2 019	100 748	0,59	680 000	4x espèces et titres de capitaux propres
	2013	–	–	–	–	–	–	–
	Variation	–	2 019	2 019	100 748	*		
W. Thomas Stephens (se retire le 2 mai 2014)	2014	1 800	21 304	23 104	1 152 890	6,78	680 000	4x espèces et titres de capitaux propres
	2013	1 800	17 745	19 545	943 046	13,47	420 000	6x espèces
	Variation	–	3 559	3 559	209 843	*		
D. Michael G. Stewart	2014	14 874	21 786	36 660	1 829 334	10,76	680 000	4x espèces et titres de capitaux propres
	2013	14 339	18 858	33 197	1 601 755	22,88	420 000	6x espèces
	Variation	535	2 928	3 463	227 579	*		

Nom	Date	Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD	Investissement à risque		Investissement minimal requis	
					Valeur marchande totale (\$)	Multiple de la rétribution annuelle	Valeur totale de l'investissement minimal	Multiple de la rétribution
Richard E. Waugh	2014	29 150	8 795	37 945	1 893 456	11,14	680 000	4x espèces et titres de capitaux propres
	2013	29 150	4 043	33 193	1 601 562	22,88	420 000	6x espèces
	Variation	–	4 752	4 752	291 893	*		
Total	2014	109 322	319 545	428 867	21 400 463			
	2013	107 503	268 517	376 020	18 142 965			
	Variation	1 819	51 028	52 847	3 257 498			

* Comme la valeur de la rétribution minimale est passée de 420 000 \$ à 680 000 \$, la modification du *multiple de la rétribution annuelle de l'investissement à risque* a été omise puisqu'elle ne reflète pas les modifications de la propriété d'actions des administrateurs en 2013.

ATTRIBUTIONS EN VERTU D'UN RÉGIME INCITATIF

Attributions fondées sur des options et des actions en cours

Le tableau ci-dessous indique toutes les attributions fondées sur des options et des actions en cours accordées antérieurement aux administrateurs qui étaient toujours en cours à la fin de 2013. Les valeurs à la fin de l'exercice sont fondées sur le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2013, soit 48,54 \$. Aucun de nos administrateurs ne possède d'attributions fondées sur des options en cours.

Nom	Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (n ^{bre})	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Actions ou unités d'actions d'attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (n ^{bre})	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$)
Kevin E. Benson	501	24 319	52 752	2 560 582
Derek H. Burney	418	20 290	44 059	2 138 624
Paule Gauthier	508	24 658	53 480	2 595 919
S. Barry Jackson	978	47 472	103 028	5 000 979
Paul L. Joskow (s'est retiré le 22 mars 2013)	–	–	–	–
Paula Rospot Reynolds	68	3 301	7 221	350 507
John Richels (s'est joint au conseil le 19 juin 2013)	24	1 165	2 600	126 204
Mary Pat Salomone (s'est jointe au conseil le 12 février 2013)	19	922	2 000	97 080
W. Thomas Stephens (se retire le 2 mai 2014)	200	9 708	21 104	1 024 388
D. Michael Stewart	205	9 951	21 581	1 047 542
Richard E. Waugh	82	3 980	8 712	422 880

Notes

- Toutes les attributions fondées sur des actions dans ce tableau sont des UAD.
- La *valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis* totale est de 145 766 \$ au 31 décembre 2013.
- Les *actions ou les unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis* désignent les dividendes déclarés au 31 décembre 2013 mais qui ne sont pas payables avant le 31 janvier 2014. Le *nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis* est calculé en fonction du cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX au 31 janvier 2014 (48,42 \$).
- M. Joskow a racheté ses 16 888 UAD restantes le 31 décembre 2013 et a reçu 818 773 \$ en janvier 2014.

Lettre du comité des ressources humaines aux actionnaires

Aux actionnaires,

Le conseil tient son cinquième vote consultatif consécutif sur notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants. Nous sommes heureux du soutien des actionnaires que nous avons reçu jusqu'à maintenant et continuons de fournir de l'information détaillée pour vous aider à prendre votre propre décision concernant le vote consultatif sur la rémunération qui aura lieu cette année.

La rubrique Discussion et analyse portant sur la rémunération des hauts dirigeants qui suit explique le mode de fonctionnement de notre programme de rémunération des hauts dirigeants et la façon dont le comité des ressources humaines et le conseil ont évalué notre rendement en 2013 et ont pris les décisions en matière de rémunération qui s'imposaient pour chacun de nos membres de la haute direction visés.

Approche de TransCanada en matière de rémunération

TransCanada a pour vision d'être la société d'infrastructures énergétiques de pointe en Amérique du Nord, l'accent étant mis sur les pipelines et sur les possibilités de production d'énergie qui se trouvent dans les régions où nous avons des avantages importants par rapport à la concurrence ou pouvons en développer. Notre stratégie est de créer de la valeur pour nos actionnaires par la maximisation de la valeur de notre infrastructure existante tout au long de son cycle de vie et par l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'investissement en lien à de nouveaux actifs en vue d'une croissance future.

Les entreprises de TransCanada nécessitent de grands investissements et sont toutes soumises à divers types de régimes de réglementation; nombre d'entre elles sont visées par la réglementation des rendements. La croissance est habituellement tributaire de projets qui comportent de longs délais entre les étapes de la conception et de l'approbation et celles de la construction, de la mise en service et, ultimement, de la rentabilité. Afin de soutenir ce portefeuille d'entreprises et la stratégie de création de valeur pour les actionnaires et de conserver une situation financière vigoureuse, il faut maintenir un équilibre entre les paramètres financiers à court terme, la gestion des capitaux et la croissance et la rentabilité à long terme. Le conseil est également conscient de l'importance de verser des dividendes aux actionnaires et de la nécessité de maintenir un équilibre entre les rendements courants, une structure du capital hautement cotée et la croissance à long terme.

Le programme de rémunération des hauts dirigeants de TransCanada vise à « rémunérer au rendement » en récompensant les hauts dirigeants pour les résultats qui sont fondés sur des objectifs annuels et pour la création de valeur à plus long terme pour les actionnaires. Le programme de rémunération s'aligne également sur nos normes de gestion du risque pour assurer un équilibre adéquat entre le risque et l'enrichissement. L'idée de longévité est au cœur de notre programme. Le conseil cherche à inciter et à récompenser les membres de la haute direction visés de TransCanada, et en fait tous les employés de TransCanada, pour l'excellence dont ils font preuve dans leur manière de choisir, de construire et/ou d'exploiter des infrastructures énergétiques : de façon rentable, il va de soi, mais également construites avec soin, exploitées selon les normes les plus élevées en matière de sécurité et dans l'optique d'offrir un service fiable et une valeur économique aux clients. Étant donné le grand nombre de considérations qui sous-tendent l'entreprise, le

OÙ TROUVER QUOI

> Lettre du comité des ressources humaines aux actionnaires	68
> Discussion et analyse portant sur la rémunération des hauts dirigeants	72
Sommaire	72
Approche	76
Composantes	80
Décisions relatives à la rémunération prises en 2014	87
Païement de l'attribution d'unités d'actions à l'intention des dirigeants de 2011	91
Profil des hauts dirigeants	94
> Renseignements détaillés sur la rémunération des hauts dirigeants de 2013	100
Tableau sommaire de la rémunération . . .	100
Attributions en vertu d'un régime incitatif	104
Information sur les régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres	107
Prestations de retraite	108
Cessation d'emploi et changement de contrôle	110

conseil est conscient que certains éléments importants de la rémunération des hauts dirigeants ne peuvent être pleinement mesurés au moyen de paramètres financiers. Par exemple, la façon dont la direction atteint les objectifs de la Société en matière de sécurité et d'environnement est essentielle à la santé de l'entreprise, mais le fait que les objectifs ne puissent être toujours exprimés en dollars n'en diminue pas la rigueur. En fait, le conseil a soutenu les efforts de la direction qui visaient à mettre en place une approche méthodique d'établissement des objectifs. La méthode d'évaluation du rendement des membres de la haute direction visés par rapport à ces objectifs n'est pas moins objective. Le conseil passe beaucoup de temps à discuter des objectifs d'entreprise pour l'année à venir ainsi que des buts à atteindre sur plusieurs années. Il s'agit d'un processus interactif avec la direction. Le conseil estime que le fait de discuter activement de la façon dont les stratégies se traduisent en objectifs aide à promouvoir la clarté et la discipline au sein de l'organisation de même que la qualité de son engagement dans l'accomplissement de ses fonctions.

En termes de structure, le conseil chapeaute à la fois les régimes annuels et pluriannuels et ceux à base d'espèces et de titres de capitaux propres. Pour les membres de la haute direction visés, le conseil s'assure qu'une grande part de la rémunération des hauts dirigeants est liée à la valeur à plus long terme pour les actionnaires. Par exemple, environ 62 % de la rémunération de notre chef de la haute direction étaient liés au rendement total pour les actionnaires en 2013. En outre, les cadres supérieurs doivent détenir d'importantes participations dans TransCanada.

Rendement et rémunération en 2013

Le portefeuille diversifié de TransCanada composé d'actifs d'infrastructures énergétiques essentiels a généré un bénéfice et des flux de trésorerie solides en 2013. Le bénéfice net par action a crû de 32 % et les fonds provenant de l'exploitation ont augmenté de 22 % par rapport à 2012. Nous avons grandement progressé dans nos efforts de restructuration du réseau principal au Canada afin d'en préserver la valeur à long terme. Nous sommes arrivés en tête de l'industrie quant aux paramètres de sécurité. Nous avons terminé la construction et entrepris l'exploitation de plusieurs projets centraux d'infrastructures et nous sommes assurés de nouvelles occasions de croissance commerciale totalisant 19 G\$.

Le conseil a approuvé un coefficient de la Société de 1,6, ce qui dépasse le niveau cible de rendement et reflète un solide rendement général quant aux objectifs relatifs aux finances, à l'exploitation, à la sécurité et à la croissance. Le coefficient de la Société a servi à déterminer les attributions annuelles d'incitatifs pour tous les employés.

Le conseil a également approuvé un coefficient du rendement de 1,26 pour l'attribution d'UAID de 2011 dont les droits ont été acquis en 2013. Ce coefficient reconnaissait le rendement obtenu par rapport aux cibles financières et l'atteinte d'un rendement total pour les actionnaires (RTA) de 44 % sur une période de trois ans.

Rémunération concurrentielle liée au rendement

Les programmes de TransCanada visent à attirer, à engager et à fidéliser les employés en leur offrant un niveau et un type de rémunération concurrentielle sur le marché. Afin de nous assurer que les employés sont récompensés selon des niveaux concurrentiels, la Société utilise des groupes de référence pour évaluer les programmes de rémunération. Le conseil fait de même pour les hauts dirigeants. Le groupe de référence comprend des sociétés de taille et d'envergure similaires des secteurs du pétrole et du gaz, des pipelines et des services publics auxquelles nous livrons concurrence pour la recherche de talents. Le comité examine chaque année le groupe de référence avec son consultant externe et approuve l'inclusion de chacune des sociétés du groupe. Vous trouverez de plus amples renseignements sur notre groupe de références à la page 78.

Le conseil utilise également un groupe de référence distinct pour évaluer le résultat du RTA relatif pour le régime d'UAID. Le groupe de référence est composé de sociétés ouvertes qui représentent des occasions d'investissement pour les investisseurs dans des titres de capitaux propres recherchant une exposition aux secteurs nord-américains des pipelines, de l'énergie et des services publics. Chaque année, le conseil examine les paramètres et le groupe de référence pour le régime d'UAID et les approuve. Pour en savoir davantage sur notre groupe de référence pour le RTA relatif, voir la page 92.

Processus décisionnel annuel

Le conseil entreprend un processus décisionnel complet qui inclut la direction, le comité des ressources humaines et tout le conseil, des données sur le marché, la participation du chef de la direction et des conseils indépendants provenant du consultant externe du comité.

Le conseil approuve les objectifs annuels de notre fiche de pointage d'entreprise afin de soutenir nos stratégies essentielles d'exploitation sécuritaire et efficace, de croissance et de création de valeur pour les actionnaires. Le conseil fixe également des objectifs de rendement annuel et établit des fiches de pointage par unité d'exploitation et fonction pour le chef de la direction et les autres membres de la haute direction visés. Le conseil approuve périodiquement les objectifs qui sous-tendent le rendement aux termes des régimes d'incitatifs pluriannuels et à mesure que ces régimes évoluent, il détermine si les objectifs approuvés ont été atteints.

À la fin de chaque année, le chef de la direction évalue le rendement des personnes qui relèvent directement de lui, notamment les autres membres de la haute direction visés, et fait des recommandations relatives à la rémunération au comité. Il fournit également une autoévaluation, que le comité examine. Toutes les décisions quant à la rémunération sont recommandées par le comité pour approbation par le conseil.

Bien que le conseil et le comité aient mis au point un processus rigoureux d'établissement des objectifs et que nous utilisions divers points de repère et diverses méthodes d'analyse pour mesurer le progrès accompli par rapport aux objectifs, les formules ne parviennent pas toujours à saisir l'ensemble de la conjoncture de l'entreprise. Le conseil exerce alors son pouvoir discrétionnaire d'ajuster les résultats calculés. Le conseil fait appel à son expérience et à son jugement d'affaires collectif au moment de procéder à des ajustements et reconnaît que l'efficacité des divers régimes est mieux garantie s'il utilise son pouvoir discrétionnaire avec parcimonie. En général, le conseil utilise son pouvoir discrétionnaire dans les types de situations qui suivent : lorsque les résultats commerciaux représentent des situations uniques échappant au contrôle de la direction et qu'ils devraient être exclus aux fins des calculs; lorsque la direction décide explicitement de ne pas atteindre un objectif en raison des autres répercussions défavorables éventuelles qui pourraient en résulter; lorsque des circonstances uniques ont une incidence sur une ou plusieurs sociétés du groupe de référence, ce qui se répercute sur le calcul des résultats comparatifs ou lorsque les résultats d'entreprise seront probablement atteints, mais à l'extérieur du délai prévu dans les objectifs adoptés.

Consultant externe

Le comité retient les services d'un consultant particulier de Towers Watson à titre de conseiller indépendant sur toutes les questions de ressources humaines et interagit directement avec lui. Dans le cadre de son mandat, le consultant fournit des conseils sur les niveaux de rémunération pour le chef de la direction, évalue les recommandations du chef de la direction sur la rémunération des autres membres de la haute direction visés, assiste à toutes les réunions du comité et fournit sur demande des données, de l'analyse ou des avis sur les questions relatives à la rémunération.

Même si le comité est responsable en bout de ligne de prendre ses propres décisions et de formuler ses propres recommandations au conseil, le consultant apporte expertise, expérience, indépendance et objectivité aux délibérations du comité. Le comité rencontre fréquemment le consultant dans le cadre de séances à huis clos, ce qui assure que les discussions concernant la rémunération portent sur des questions de fond et sont sans contrainte. Le consultant partage librement ses opinions et est réceptif aux demandes de données et de renseignements du comité concernant les tendances en matière de rémunération et d'information à jour concernant l'environnement réglementaire et légal dans ce domaine. Comme Towers Watson offre des services à TransCanada dans d'autres domaines que la rémunération des hauts dirigeants (comme du soutien en actuariat), TransCanada et Towers Watson ont pris des mesures spécifiques pour maintenir l'indépendance du consultant externe. Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'indépendance du consultant aux pages 57-58. En outre, la NYSE a adopté en 2013 de nouvelles normes d'inscription qui exigent que les émetteurs prennent en compte certains facteurs spécifiques se rapportant à l'indépendance d'un conseiller. Le

comité a pris en considération chacun de ces facteurs au moment de renouveler le mandat de son consultant en rémunération en 2013.

Conclusion

La rémunération des hauts dirigeants demeure un sujet très sensible auprès des actionnaires et des activistes partout dans le monde. C'est pourquoi le conseil est extrêmement conscient de notre responsabilité de s'assurer que notre approche de la rémunération des hauts dirigeants soutient notre stratégie et s'aligne avec les intérêts de nos actionnaires. Le conseil et le comité savent également que nos décisions se doivent d'être logiques et compréhensibles pour nos employés, nos actionnaires et nos autres parties intéressées. La présente circulaire inclut à cette fin des renseignements très détaillés dans la rubrique Discussion et analyse portant sur la rémunération, qui débute à la page 72. Par surcroît, nous répondons individuellement aux questions des actionnaires, recevons les commentaires des parties intéressées et continuons de réévaluer nos pratiques pour s'assurer que notre programme demeure adéquat.

Nous vous remercions de votre confiance continue en notre Société et nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires ou questions. Vous pouvez communiquer avec le comité ou le conseil par l'intermédiaire de la secrétaire, à l'adresse suivante : TransCanada Corporation, 450 1st Street, S.W., Calgary (Alberta) T2P 5H1.

Veuillez recevoir nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'W. Stephens', with a stylized flourish at the end.

Le président du comité des ressources humaines,
W. Thomas Stephens

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Barry Jackson', with a stylized flourish at the end.

Le président du conseil d'administration,
S. Barry Jackson

Discussion et analyse portant sur la rémunération des hauts dirigeants

SOMMAIRE

La Discussion et l'analyse portant sur la rémunération explique notre programme de rémunération des hauts dirigeants, notre rendement de 2013, l'évaluation du rendement faite par le comité des ressources humaines et le conseil et leurs décisions relatives à la rémunération pour nos *membres de la haute direction visés* :

- Russell K. Girling, président et chef de la direction
- Donald R. Marchand, vice-président directeur et chef des finances
- Alexander J. Pourbaix, président, Énergie et oléoducs
- Gregory A. Lohnes, vice-président directeur, Exploitation et projets importants
- Karl Johansson, président, Gazoducs.

Les membres de la haute direction visés et trois autres vice-présidents directeurs composent notre équipe de haute direction.

Avec prise d'effet le 1^{er} mars 2014, M. Pourbaix est nommé vice-président directeur et président, Développement. Dans ces nouvelles fonctions, M. Pourbaix sera responsable de diriger et de mettre en œuvre nos plans de croissance, dont la réalisation de notre portefeuille de nouveaux projets d'infrastructures énergétiques de 38 G\$.

M. Lohnes prend sa retraite avec prise d'effet le 28 février 2014.

Résultats relatifs au rendement

Afin d'évaluer le rendement de l'entreprise pour 2013, le comité et le conseil se sont penchés sur un certain nombre de facteurs quantitatifs et qualitatifs, notamment la sécurité, le rendement financier, l'exécution de projets continus et d'opérations, le rendement d'exploitation et les progrès réalisés à l'égard d'importants projets en vue de la croissance.

Nous nous sommes spécialement illustrés sur le plan de la sécurité et de la conformité environnementale cette année. Dans presque toutes les catégories, notre rendement s'est inscrit dans les premiers quartile ou décile. Le conseil a pris acte du décès malheureux d'un employé contractuel survenu sur un chantier de construction exploité par un entrepreneur qui avait été établi en lien avec l'un de nos projets.

Notre bénéfice net par action s'est établi à 2,42 \$ en 2013, ce qui représente une augmentation de 32 % par rapport à 2012. De façon analogue, nos fonds provenant de l'exploitation ont progressé de 22 %. Cette progression s'explique essentiellement par un rendement supérieur du capital-actions pour le réseau principal au Canada, le retour à un site comportant huit réacteurs à Bruce Power, l'augmentation des volumes produits dans les installations énergétiques de l'Ouest, la progression des prix de capacité de New York et la croissance de notre réseau de NGTL.

Nos accomplissements en 2013 ne se limitent pas à nos résultats financiers. Nous avons mis en œuvre la décision de l'Office national de l'énergie (ONÉ) au sujet de notre proposition de restructuration du réseau principal au Canada. Nous avons renouvelé des engagements contractuels jusqu'en 2016 visant l'expédition de 2,5 Gpi³/j et nous sommes parvenus à une entente avec trois sociétés de distribution locales de l'Est du Canada relativement aux droits pour 2015 à 2020. L'entente a été soumise à l'ONÉ pour approbation. Tous ces événements ont grandement amélioré la position concurrentielle et la viabilité à long terme du réseau principal au Canada.

Nous avons terminé 4,5 G\$ de projets d'infrastructures, dont celui de la remise à neuf de Bruce Power. Le projet Gulf Coast, une prolongation du réseau de pipelines Keystone, a été largement terminé en 2013, et nous avons fait progresser notre projet Keystone XL, dont nous attendons toujours l'approbation aux États-Unis.

Nous nous sommes assurés, d'un point de vue commercial, de 19 G\$ en nouveaux projets d'infrastructures énergétiques, dont le pipeline Energy East, le projet de transport de gaz de Prince Rupert, les terminaux Heartland et TC, projets d'infrastructures relatifs au pétrole brut, et la poursuite de l'expansion du réseau de NGTL, ce qui porte notre portefeuille de croissance à 38 G\$ avec des dates prévues de mise en service s'échelonnant entre 2014 et 2018. De telles occasions procurent une plateforme solide pour la poursuite de la croissance de la Société dans les années à venir.

Nous avons obtenu 5 G\$ en financement à des taux très avantageux. Nous avons géré prudemment notre structure du capital et conservé nos solides notes de solvabilité. Un bilan vigoureux et l'accès aux marchés des capitaux sont essentiels à notre capacité de mettre en œuvre notre portefeuille de croissance.

La Société a connu une très bonne année sur le plan du rendement, la majorité des objectifs fixés en début d'année ayant été atteints ou dépassés. Vous en apprendrez davantage sur le rendement de 2013 à partir de la page 88.

Faits saillants relatifs à la rémunération

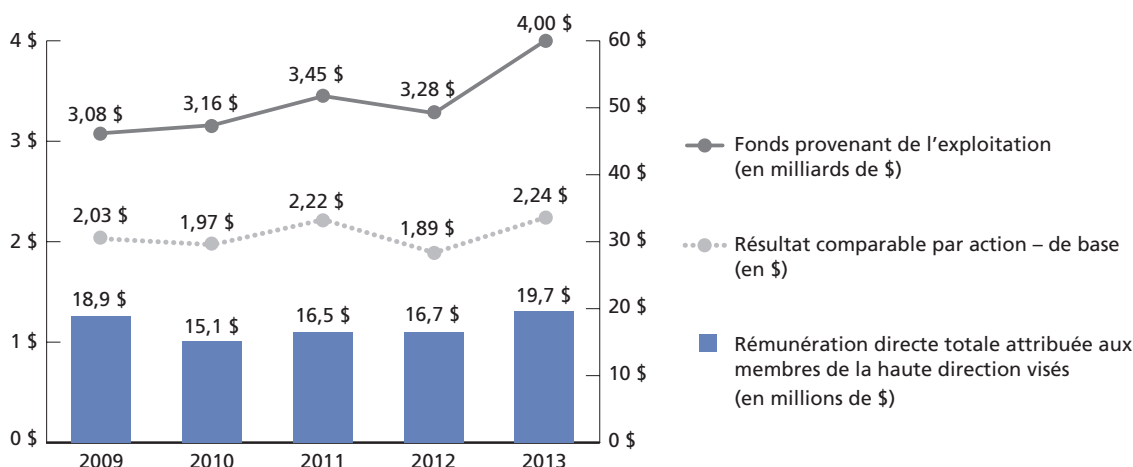
Le comité des ressources humaines et le conseil ont pris les décisions suivantes relatives à la rémunération des hauts dirigeants en 2014 :

- Le salaire de base de trois de nos membres de la haute direction visés a été augmenté afin de maintenir la compétitivité avec notre groupe de référence et de reconnaître leur compétence dans leurs fonctions. L'augmentation annuelle moyenne s'est établie à 7,1 %, en raison principalement de l'ajustement apporté à la rémunération de M. Johansson pour tenir compte de l'expansion de ses fonctions.
- Le comité et le conseil, après avoir pris en compte les résultats concernant le rendement et leurs pondérations relatives, ont conclu que le rendement de l'entreprise global en 2013 a été supérieur à la cible et ils ont attribué un coefficient de la Société de 1,6. Le coefficient de la Société est utilisé dans le calcul des attributions d'incitatifs à court terme pour tous les employés, y compris nos membres de la haute direction visés.
- Les incitatifs à long terme pour 2014 ont été attribués d'après les évaluations faites par le comité et le conseil du rendement individuel de chaque membre de la haute direction visé et de sa contribution éventuelle au succès futur de TransCanada. Les attributions réelles d'incitatifs à long terme accordées aux membres de la haute direction visés, à l'exclusion de M. Lohnes, qui prend sa retraite le 28 février 2014, représentaient en moyenne 108 % des niveaux d'attributions cibles.
- Le paiement des attributions d'UAID de 2011 était de 80 % supérieur à la valeur de l'attribution initiale. L'élévation du cours de l'action de 38,34 \$ à 48,55 \$ et le réinvestissement des dividendes au cours de la période de trois ans représentaient 44 % de cette augmentation. Par ailleurs, le conseil a approuvé un multiplicateur de rendement de 1,26, ce qui reflète le rendement général supérieur à la cible par rapport aux objectifs préétablis.

De plus amples renseignements sur les décisions relatives à la rémunération sont présentés à compter de la page 87.

Rémunération c. rendement financier

Le graphique ci-dessous compare nos principaux résultats financiers pour les cinq derniers exercices à la *rémunération directe totale attribuée* aux membres de la haute direction visés pour la même période. La rémunération directe totale comprend le salaire de base, l'attribution d'incitatifs à court terme (payée au premier trimestre suivant l'année de rendement) et la valeur d'attribution des UAID et des options d'achat d'actions.



Le tableau ci-dessous montre la rémunération directe totale attribuée à nos membres de la haute direction visés en pourcentage de notre résultat comparable pour les cinq derniers exercices :

	2009	2010	2011	2012	2013
Rémunération directe totale attribuée aux membres de la haute direction visés (en pourcentage du résultat comparable)	1,4 %	1,1 %	1,1 %	1,3 %	1,2 %

Notes

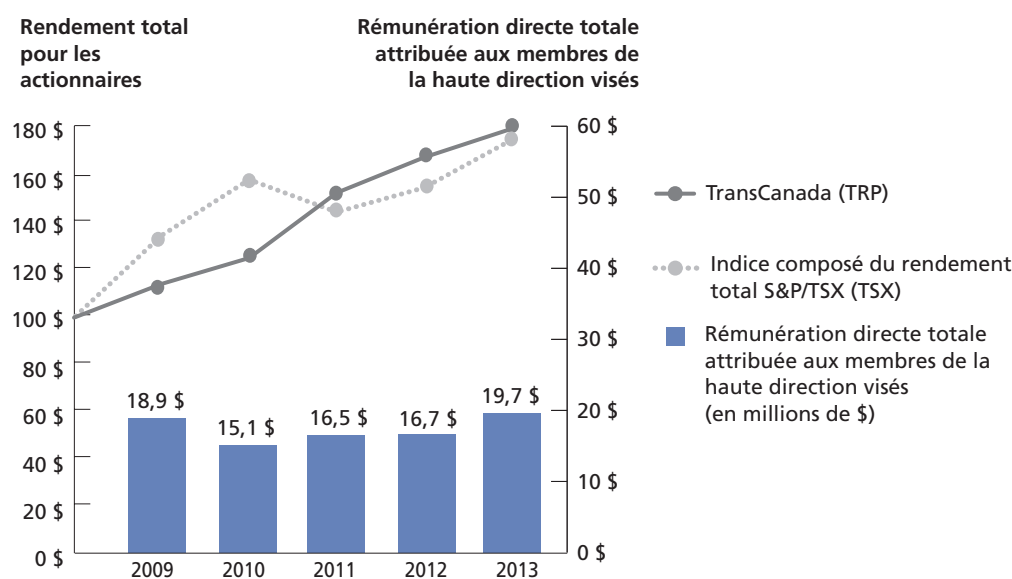
- L'évolution de la *rémunération directe totale attribuée aux membres de la haute direction visés* de 2012 à 2013 est attribuable aux ajustements apportés aux salaires de base afin de refléter la progression de certains membres de la haute direction visés, aux attributions d'incitatifs à court terme supérieures en raison du fort rendement de l'entreprise et aux augmentations des incitatifs à long terme effectuées pour que ceux-ci s'alignent plus étroitement avec les niveaux médians de notre groupe de référence.
- Les *fonds provenant de l'exploitation* et le *résultat comparable par action* sont des mesures non conformes aux PCGR qui n'ont pas de signification normalisée aux termes des PCGR des États-Unis (voir l'*Annexe B* pour de plus amples renseignements).
- Les mesures non conformes aux PCGR pour 2009 sont calculées en utilisant nos états financiers préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada applicables à ces périodes et ne sont pas nécessairement comparables aux nombres équivalents préparés en utilisant les PCGR des États-Unis au cours des périodes ultérieures.

Rémunération c. rendement total pour les actionnaires

Notre RTA, soit le changement de valeur des actions de TransCanada plus le réinvestissement des dividendes, a suivi favorablement l'indice du rendement total composé S&P/TSX au cours des cinq derniers exercices, fournissant un rendement annuel composé de 12,5 % comparativement à 11,9 % pour l'indice.

Le graphique ci-dessous illustre le RTA, en présumant un investissement initial de 100 \$ dans les actions de TransCanada le 31 décembre 2008, et le compare au rendement de l'indice de rendement total composé S&P/TSX et à la tendance de la rémunération directe totale attribuée à nos membres de la haute direction visés au cours de la même période.

Le RTA n'est qu'une des mesures du rendement dont le conseil tient compte lorsqu'il évalue le rendement et qu'il établit la rémunération de nos membres de la haute direction visés. Nous ne nous attendons donc pas nécessairement à ce qu'il y ait une corrélation directe entre le RTA et la rémunération directe totale attribuée au cours d'une période donnée. De plus, la valeur réalisée de la rémunération à long terme attribuée au cours d'une année donnée n'est pas garantie. Une partie de celle-ci est fondée sur les capitaux propres et sa valeur est directement touchée par les variations du cours de nos actions.



Au 31 déc.	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Croissance annuelle composée
TRP	100,00 \$	114,38 \$	125,43 \$	153,24 \$	168,34 \$	180,50 \$	12,5 %
TSX	100,00 \$	135,05 \$	158,83 \$	145,00 \$	155,42 \$	175,61 \$	11,9 %

Note

- L'évolution de la *rémunération directe totale attribuée aux membres de la haute direction visés* de 2012 à 2013 est attribuable aux ajustements apportés aux salaires de base afin de refléter la progression de certains membres de la haute direction visés, aux attributions d'incitatifs à court terme supérieures en raison du fort rendement de l'entreprise et aux augmentations des incitatifs à long terme effectuées pour que ceux-ci s'alignent plus étroitement avec les niveaux médians de notre groupe de référence.

Modifications du programme

Le conseil a approuvé des modifications des régimes d'incitatifs à court et à long terme, qui entraient en vigueur en 2013 :

- en ce qui concerne notre régime incitatif à court terme :
 - a rajusté la pondération relative des notes évaluant le rendement de l'entreprise et des diverses unités d'exploitation et fonctions et le rendement individuel en insistant davantage sur le rendement de l'entreprise lorsqu'il détermine les attributions d'incitatifs à court terme des hauts dirigeants
 - a adopté une méthodologie additive pour calculer les attributions d'incitatifs à court terme afin d'harmoniser davantage le régime avec la pratique du marché. Vous trouverez davantage de renseignements sur les modifications des incitatifs à court terme aux pages 81-82.
- il a ajusté les cibles des attributions d'incitatifs à long terme et les fourchettes connexes pour notre équipe de haute direction afin de les aligner plus étroitement sur les niveaux médians de notre groupe de référence.

Le conseil estime que ces modifications permettent d'obtenir l'assurance que notre programme de rémunération des hauts dirigeants continue d'atteindre nos principaux objectifs en matière de rémunération qui sont exposés dans la prochaine section.

APPROCHE

Le programme de rémunération des hauts dirigeants de TransCanada est conçu de façon à atteindre quatre objectifs principaux :

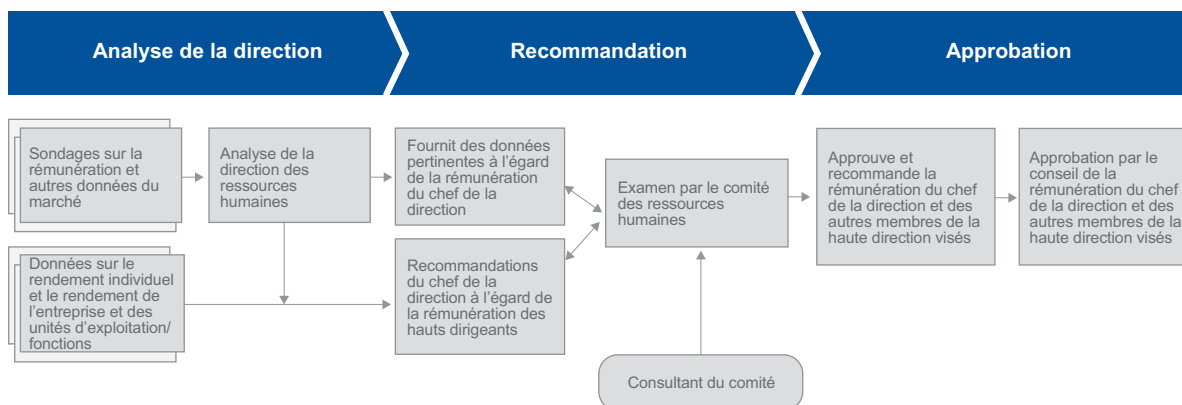
- fournir une rémunération qui « rémunère au rendement » en récompensant les hauts dirigeants pour l'atteinte des objectifs de l'entreprise et l'exécution de notre stratégie globale
- offrir des niveaux et des types de rémunération qui font concurrence au marché
- harmoniser les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos diverses parties intéressées
- attirer, engager et fidéliser nos hauts dirigeants.

La rémunération est aussi axée sur nos processus de gestion du risque afin de garantir un équilibre approprié entre le risque et les avantages. Voir les pages 55 et 56 pour de plus amples renseignements.

Processus de prise de décision

Nous suivons un processus de prise de décision détaillé qui fait intervenir la direction, le comité des ressources humaines et le conseil et prend en compte des données du marché, les commentaires du chef de la direction et des conseils indépendants d'un consultant externe du comité.

Le conseil prend toutes les décisions touchant la rémunération des hauts dirigeants en se fondant sur les recommandations du comité.



Analyse de la direction

Évaluation du marché

La direction collabore avec son consultant externe afin d'analyser les données du marché et de fournir les données pertinentes et d'autres renseignements au comité et au conseil. Ce processus comprend l'évaluation comparative de la rémunération des hauts dirigeants par rapport à un groupe de référence de sociétés (voir *Évaluation comparative* à la page 78).

Le comité et le conseil examinent la rémunération par rapport à celle d'autres hauts dirigeants lorsqu'ils établissent les niveaux de rémunération. Cela est particulièrement important lorsque des données du marché pour un rôle particulier ne reflètent pas l'ampleur relative du rôle au sein de TransCanada.

Établissement d'objectifs de rendement

Le conseil approuve des objectifs annuels pour l'entreprise afin de soutenir nos stratégies fondamentales visant une exploitation sécuritaire et efficace, l'atteinte de la croissance et la création de valeur pour les actionnaires. Notre fiche de pointage pour le rendement de l'entreprise intègre ces objectifs, y compris une combinaison de mesures financières, d'exploitation, de sécurité et de croissance, qui sont pondérées et approuvées par le conseil.

Le conseil établit des objectifs de rendement annuels et des pondérations relatives pour le chef de la direction et les autres membres de la haute direction visés. Les objectifs de rendement du chef de la direction comprennent la fiche de pointage de l'entreprise et les domaines personnels clés qui reflètent les priorités de l'année. Les objectifs de rendement pour les autres membres de la haute direction visés comprennent la fiche de pointage de l'entreprise, les fiches de pointage des diverses unités d'exploitation et fonctions ainsi que les secteurs et les priorités de rendement personnel clé pour l'année.

Recommandation

Le comité et le conseil évaluent le rendement du chef de la direction.

Le chef de la direction évalue le rendement des personnes qui relèvent directement de lui, notamment les autres membres de la haute direction visés, obtient les commentaires du conseil sur le rendement des hauts dirigeants et fait des recommandations relatives à la rémunération au comité.

Le comité recommande au conseil la rémunération à verser au chef de la direction et aux autres membres de la haute direction visés. Le comité demande des conseils indépendants à son consultant externe et à ses autres conseillers, mais il lui incombe de prendre ses propres décisions et de faire ses propres recommandations au conseil.

Le comité fonde ses recommandations sur la période de rendement pertinente. Même s'il examine les données historiques concernant la valeur des attributions antérieures, il n'apporte pas d'ajustements aux mesures relatives au rendement portant sur le nombre, la durée ou la valeur actuelle de toute rémunération en cours attribuée antérieurement ou sur des gains qu'un haut dirigeant peut avoir réalisés au cours d'années antérieures. De même, le comité ne tient pas compte de la valeur des attributions d'incitatifs à long terme qu'il effectue au cours d'une année donnée pour compenser les rendements inférieurs aux attentes des attributions effectuées au cours d'années antérieures. Selon le comité, le fait de réduire ou de limiter les attributions fondées sur des gains antérieurs pourrait amoindrir l'intégrité du cadre de travail fondé sur le rendement ou miner les incitatifs qui sont accordés aux hauts dirigeants afin de les encourager à donner un rendement solide.

Approbation

Le conseil examine les recommandations du comité et approuve toutes les décisions relatives à la rémunération des hauts dirigeants.

Évaluation comparative

Nous évaluons notre rémunération pour les membres de la haute direction visés par rapport à un groupe de référence de sociétés afin de demeurer concurrentiels par rapport au marché. Chaque année, la direction examine le groupe de référence avec son consultant externe et le comité examine et approuve le groupe de référence.

Notre groupe de référence de 2013 est composé de 24 sociétés canadiennes représentant deux secteurs d'activités :

Pétrole et gaz	Pipeline et service public
BP Canada Energy Group ULC	Alliance Pipeline Ltd.
Canadian Natural Resources Ltd.	ATCO Ltd.
Cenovus Energy Inc.	Capital Power Corporation
Chevron Canada Ltd.	Enbridge Inc.
ConocoPhillips Canada	EPCOR Utilities Inc.
Devon Canada Corporation	FortisAlberta Inc.
Corporation Encana	Kinder Morgan Canada Inc.
ExxonMobil Canada Ltd.	Spectra Energy Corporation (Canada)
Husky Energy Inc.	TransAlta Corporation
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	
Nexen Inc.	
Shell Canada Ltée	
Suncor Énergie Inc.	
Syncrude Canada Ltd.	
Société d'énergie Talisman Inc.	

Ces sociétés énergétiques établies au Canada sont généralement semblables à nous pour ce qui est de la taille et de l'envergure et nous rivalisons avec elles pour le recrutement de hauts dirigeants talentueux. Toutes les sociétés exercent des activités capitalistiques à long cycle, soit dans le secteur pétrolier et gazier canadien, soit dans les secteurs des pipelines, de l'énergie et des services publics nord-américains.

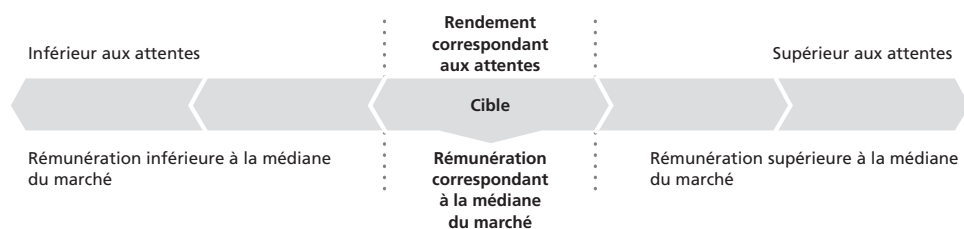
Profils Au 31 décembre 2012	TransCanada	Groupe de référence	
Secteur	Pipelines, énergie nord-américains	Pipelines, énergie, services publics nord-américains Pétrole et gaz canadiens	
Emplacement du siège social	Calgary (Alberta)	Principalement en Alberta	
		Médiane	75 ^e percentile
Produits des activités ordinaires	8,0 G\$	5,9 G\$	15,2 G\$
Capitalisation boursière au 31 décembre 2013 (cours de clôture mensuel des actions × actions en circulation pour le dernier trimestre)	34,3 G\$	23,0 G\$	39,0 G\$
Actifs	48,3 G\$	19,6 G\$	28,6 G\$
Employés	4 822	3 431	5 440

Note

- Les renseignements sur le *groupe de référence* reflètent des données de 2012, sauf indication contraire, car ce sont les renseignements les plus à jour disponibles. À des fins de comparabilité, les renseignements sur *TransCanada* reflètent également des données de 2012.

Nous évaluons de façon comparative chaque poste de membre de la haute direction visé par rapport à un poste semblable dans le groupe de référence. Nous reconnaissons que même si nous utilisons un groupe de référence relativement grand, les résultats peuvent être influencés par des modifications des données sur le marché sous-jacentes. C'est pourquoi nous exerçons notre jugement dans l'interprétation des données et sommes guidés par notre consultant indépendant en la matière. Les données du marché concurrentiel sur le groupe de référence donnent un point de référence initial pour déterminer la rémunération des hauts dirigeants.

La rémunération directe totale est généralement établie conformément aux lignes directrices suivantes :



Voir *Composantes* à la page 80 pour de plus amples renseignements sur la rémunération directe totale.

Harmonisation des intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires

Nous avons des exigences relatives à la propriété d'actions afin d'harmoniser les intérêts de nos hauts dirigeants et de nos actionnaires. Les exigences minimales sont importantes et varient selon le niveau du haut dirigeant :

Niveau du haut dirigeant	Propriété requise (multiple du salaire de base)
Chef de la direction	4x
Vice-présidents directeurs	2x
Vice-présidents principaux	1x

Les hauts dirigeants ont cinq ans pour respecter l'exigence et peuvent accumuler des avoirs admissibles et des UAID non acquises à cette fin. Nous exigeons que les hauts dirigeants détiennent la propriété sans réserve d'au moins 50 % des actions de TransCanada ou des parts de TC PipeLines, LP dont ils doivent être propriétaires. Qui plus est, les hauts dirigeants doivent « acheter et conserver » 50 % de toutes les options d'achat d'actions qu'ils exercent jusqu'à ce qu'ils satisfassent à leur exigence relative à la propriété d'actions.

Le comité examine les niveaux de propriété d'actions chaque année. Il peut exercer son pouvoir discrétionnaire lorsqu'il évalue la conformité si les niveaux de propriété tombent sous le minimum à cause de fluctuations du cours des actions.

Tous les membres de la haute direction visés satisfaisaient à leurs exigences relatives à la propriété d'actions en 2013. Voir *Profil des hauts dirigeants* à compter de la page 95 pour connaître leur propriété actuelle d'actions.

COMPOSANTES

La rémunération directe totale comprend la rémunération fixe et la rémunération variable. Le salaire de base est la seule forme de rémunération fixe. La rémunération variable comprend nos régimes incitatifs à court et à long terme.

Élément	Forme	Période de rendement	Objectif
salaire de base (fixe)	espèces	un an	- fournit un certain niveau de revenu régulier - attire et fidélise les hauts dirigeants
incitatif à court terme (variable)	espèces	un an	- motive les hauts dirigeants à atteindre les principaux objectifs commerciaux annuels - récompense les hauts dirigeants pour leur contribution relative à TransCanada - harmonise les intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires - attire et fidélise les hauts dirigeants
incitatif à long terme (variable)	UAID	- durée de trois ans - acquisition à la fin de la durée - attributions soumises à un multiplicateur du rendement fondé sur des cibles préétablies	- motive les hauts dirigeants à atteindre les objectifs commerciaux à moyen terme - harmonise les intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires - attire et fidélise les hauts dirigeants
	options d'achat d'actions	- durée de sept ans - acquisition d'un tiers chaque année à compter du premier anniversaire de la date d'attribution	- motive les hauts dirigeants à atteindre des objectifs commerciaux durables à long terme - harmonise les intérêts des hauts dirigeants - attire et fidélise les hauts dirigeants

Nous offrons aussi une rémunération indirecte qui comprend des prestations de retraite, d'autres avantages et des avantages accessoires. Pour de plus amples renseignements, voir les pages 85 et 86.

Rémunération fixe

Salaire de base

Les salaires de base pour les postes de hauts dirigeants sont gérés à l'intérieur d'une fourchette dont les points de référence, appelés balises, sont alignés, en règle générale, sur les niveaux de salaire de base médians de notre groupe de référence. La direction effectue un examen de la rémunération du marché concurrentiel avec son consultant externe chaque année afin d'aligner la structure du salaire de base avec le marché et de garantir que les balises sont alignées en ce qui concerne les niveaux de rémunération sur la médiane du marché.

Les salaires de base réels sont établis à un montant correspondant à $\pm 10\%$ de la balise. Les augmentations du salaire de base pour les membres de la haute direction visés sont fondés sur leur rendement, les données du marché concurrentiel et la rémunération comparativement aux autres hauts dirigeants de TransCanada. Les rajustements du salaire de base prennent généralement effet le 1^{er} mars.

Rémunération variable ou à risque

La rémunération variable représente une partie importante de la rémunération des hauts dirigeants et augmente avec son niveau. Les données du marché servent à établir des incitatifs à court et à long terme cibles pour chaque rôle de haut dirigeant. Les attributions cibles sont exprimées en pourcentage du salaire de base et sont établies par rapport aux niveaux du marché médians dans notre groupe de référence. Bien que les cibles soient examinées annuellement par rapport aux données du marché concurrentiel, elles ne devraient pas changer d'une année à l'autre à moins que le rôle change ou soit réévalué en fonction des conditions du marché.

Le tableau ci-dessous illustre les incitatifs à court terme cibles et la fourchette des incitatifs à long terme cibles pour chaque membre de la haute direction visé. Le conseil a approuvé un rajustement, commençant en 2013, des fourchettes des incitatifs à long terme cibles pour notre équipe de haute direction afin qu'elles soient alignées plus étroitement sur les niveaux médians de notre groupe de référence. Les nouvelles fourchettes sont reflétées ci-dessous :

Incitatifs à court terme cibles (en % du salaire de base)		Fourchette des incitatifs à long terme cibles (en % du salaire de base)		
		Minimum	Cible	Maximum
Président et chef de la direction (Russell K. Girling)	100 %	300 %	350 %	400 %
Vice-président directeur et chef des finances (Donald R. Marchand)	65 %	225 %	275 %	325 %
Président, Énergie et oléoducs (Alexander J. Pourbaix)	75 %	275 %	325 %	375 %
Vice-président directeur, Exploitation et projets importants (Gregory A. Lohnes)	65 %	225 %	275 %	325 %
Président, Gazoducs (Karl Johannson)	65 %	225 %	275 %	325 %

Incitatif à court terme

Le régime d'incitatifs à court terme vise à attirer et à fidéliser des hauts dirigeants et à les motiver à atteindre les principaux objectifs commerciaux annuels. Il récompense les hauts dirigeants pour leurs contributions relatives à TransCanada et harmonise les intérêts des hauts dirigeants et ceux des actionnaires.

Le conseil a modifié, à compter de 2013, la méthodologie qu'il utilise pour le calcul des attributions à court terme. Des attributions en espèces annuelles sont faites à nos membres de la haute direction visés calculés d'après une formule qui tient compte des éléments suivants :

- le salaire de base et la cible des incitatifs à court terme, exprimée en pourcentage du salaire de base, pour chaque rôle;
- le rendement par rapport aux objectifs par unité d'exploitation/fonction et aux objectifs individuels, exprimés sous la forme d'un coefficient du rendement individuel déterminé pour chaque membre de la haute direction visé;
- le rendement par rapport aux objectifs de rendement de l'entreprise, exprimés comme étant le coefficient de la Société.

$$\text{Salaire de base} \times \text{Incitatifs à court terme cibles} \times \left[\left(\text{Coefficient du rendement de l'unité d'exploitation/fonction et coefficient du rendement individuel} \times \text{Pondération de l'unité d'exploitation/fonction et pondération individuelle} \right) + \left(\text{Coefficient du rendement de l'entreprise} \times \text{Pondération de l'entreprise} \right) \right] = \text{Attribution d'incitatifs à court terme (\$)}$$

Les attributions peuvent se situer entre 0 % et 200 % de l'incitatif à court terme cible en fonction du niveau du rendement de l'entreprise et du rendement de l'unité d'exploitation ou de la fonction ou du rendement individuel. Les attributions correspondront généralement à 50 % de la cible si le rendement correspond à des normes seuils, à 100 % pour le rendement cible et à 200 % de la cible pour un rendement exceptionnel par rapport à des normes préétablies. Il n'y a pas de paiement si le rendement global est inférieur au seuil.

Les facteurs de l'entreprise et les facteurs de l'unité d'exploitation ou de la fonction et les facteurs individuels sont pondérés pour chaque haut dirigeant, puis additionnés pour calculer l'attribution globale. Le conseil peut ajuster à son gré, à la hausse ou à la baisse, les attributions d'incitatifs à court terme calculées pour tenir compte d'autres facteurs lorsqu'il le juge à propos. Les attributions d'incitatifs à court terme sont versées en un paiement en espèces forfaitaire au cours du mois de mars qui suit l'année de rendement.

Les attributions sont fondées sur les niveaux cibles et les pondérations du rendement suivants :

	Incitatif à court terme cible (% du salaire de base)	Fourchette de paiement (% de la cible)	Pondération du rendement	
			Unité d'exploitation/fonction et individuel	Entreprise
Président et chef de la direction (Russell K. Girling)	100 %	0 – 200 %	25 %	75 %
Vice-président directeur et chef des finances (Donald R. Marchand)	65 %	0 – 200 %	50 %	50 %
Président, Énergie et oléoducs (Alexander J. Pourbaix)	75 %	0 – 200 %	50 %	50 %
Vice-président directeur, Exploitation et projets importants (Gregory A. Lohnes)	65 %	0 – 200 %	50 %	50 %
Président, Gazoducs (Karl Johansson)	65 %	0 – 200 %	50 %	50 %

Incitatifs à long terme

À chaque rôle de haut dirigeant sont assignées une cible et une fourchette associée pour l'attribution d'incitatifs à long terme, qui sont exprimées en pourcentage du salaire de base. Chaque année, le comité et le conseil attribuent des incitatifs à long terme aux membres de la haute direction visés en fonction de leur évaluation du rendement individuel et du potentiel de contribution au succès futur de TransCanada.

L'attribution cible d'incitatifs à long terme à notre équipe de haute direction est de 50 % pour les UAID et de 50 % pour les options d'achat d'actions. L'attribution d'incitatifs à long terme de M. Girling est rajustée au besoin afin de respecter la limite aux termes du régime d'options d'achat d'actions à l'effet qu'aucun participant ne peut se voir attribuer plus de 20 % du nombre total d'options attribuées au cours d'une année donnée.

Le conseil a approuvé un rajustement, commençant en 2013, des fourchettes cibles des incitatifs à long terme pour notre équipe de haute direction. Pour de plus amples renseignements, voir *Rémunération variable ou à risque* à la page 81.

Unités d'actions à l'intention des dirigeants

Il s'agit d'unités d'actions théoriques attribuées aux termes du régime d'UAID. Les UAID accumulent des équivalents de dividendes et sont acquises le 31 décembre à la fin de la période de rendement de trois ans. Le paiement dépend de notre rendement par rapport à des cibles établies au début de la période.

Les attributions d'UAID sont versées en un versement en espèces forfaitaire au cours du premier trimestre qui suit la fin de la période de rendement.

Nombre d'UAID à l'acquisition	X	Cours d'évaluation à la date d'acquisition	X	Multiplicateur du rendement	=	Paiement d'UAID (\$)
-------------------------------	---	--	---	-----------------------------	---	----------------------

Notes

- Le *nombre d'UAID à l'acquisition* est le nombre d'UAID attribué initialement, majoré des UAID gagnées à titre d'équivalents de dividendes au cours de la période de rendement de trois ans.
- Le *cours d'évaluation à la date d'acquisition* est le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada pour les 20 jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition et incluant celle-ci (nous avons utilisé une moyenne pondérée sur cinq jours avant les attributions faites en 2012).
- À compter de 2012, le comité et le conseil ont approuvé une modification des mesures des UAID afin d'adopter le RTA relatif comme mesure de rendement unique et de rajuster le multiplicateur du rendement pour introduire une limite minimale de 50 % de la cible, tout en gardant l'attribution maximale à 150 % de la cible.

Le multiplicateur du rendement est établi conformément aux lignes directrices indiquées dans le tableau ci-dessous. Le *RTA relatif* est calculé au moyen du cours des actions moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la fin de la période de rendement de trois ans.

Si le RTA relatif de TransCanada se situe	Le multiplicateur du rendement est le suivant	
Au 25 ^e percentile du groupe de pairs pour les UAID ou au-dessous (seuil)	0,50	Nous calculons le multiplicateur du rendement au moyen d'une interpolation linéaire si le rendement se situe entre :
Au 50 ^e percentile du groupe de pairs pour les UAID (cible)	1,00	- le <i>seuil</i> et la <i>cible</i> ou - la <i>cible</i> et le <i>maximum</i>
Au 75 ^e percentile du groupe de pairs pour les UAID ou au-dessus (maximum)	1,50	

Avant 2012, les attributions d'UAID étaient effectuées à l'aide de mesures du rendement multiples et de pondérations relatives (voir la page 91 pour de plus amples renseignements).

Le conseil peut exercer son pouvoir discrétionnaire pour rajuster le multiplicateur du rendement s'il le juge approprié en se fondant sur des facteurs du marché ou d'autres circonstances extraordinaires (comme une opération qui fausserait le rendement d'un membre du groupe de pairs). Toutefois, le conseil utilise son pouvoir discrétionnaire avec parcimonie puisqu'il tente de maintenir l'objectivité du RTA.

Options d'achat d'actions

Les actionnaires ont approuvé pour la première fois notre régime d'options d'achat d'actions en 1995 et la version la plus récente du régime a été approuvée pour la dernière fois en 2013. Nous sommes tenus de faire approuver le régime par les actionnaires tous les trois ans, et le régime est administré par le comité des ressources humaines, qui est composé exclusivement d'administrateurs indépendants. Conformément aux conditions du régime, le comité approuve l'attribution d'options d'achat d'actions à nos employés du niveau des hauts dirigeants pourvu qu'aucun participant ne puisse se voir attribuer plus de 20 % du nombre total d'options d'achat d'actions attribuées au cours d'une année donnée. De plus, le nombre total d'actions qui peuvent être réservées à des fins d'émission à des initiés, ou émises à des initiés au cours d'une période d'un an, est limité à 10 % ou moins de nos actions émises et en circulation.

Acquisition

Les options d'achat d'actions s'acquièrent à raison d'un tiers chaque année, à compter du premier anniversaire de la date d'attribution et ont une durée de sept ans.

Les hauts dirigeants ne peuvent négocier les actions de TransCanada qu'au cours de quatre périodes (appelées *périodes de négociation permise*) qui sont désignées chaque année. Les périodes de négociation permise se rapportent à l'établissement et à la publication des rapports financiers trimestriels et annuels. Si la date d'expiration d'une option d'achat d'actions ne tombe pas pendant une période de négociation permise ou tombe dans les cinq premiers jours d'une période de négociation permise, elle est reportée au 10^e jour ouvrable de la période suivante. Des prolongations similaires s'appliquent si une interdiction de négociation est imposée pendant l'une des quatre périodes de négociation permise et que des options d'achat d'actions expirent pendant l'interdiction de négociation.

Prix d'exercice

Le prix d'exercice d'une option correspond au cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX le dernier jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution. Les porteurs d'options ne sont avantagés que si la valeur marchande de nos actions dépasse le prix d'exercice au moment où ils exercent les options.

Rajustements

Le nombre d'actions visées par l'option sera ajusté aux termes du régime au moment de l'exercice de l'option si avant l'exercice :

- les actions sont regroupées, divisées, converties, échangées, recatégorisées ou substituées de quelque façon que ce soit, ou
- un dividende en actions qui ne remplace pas un dividende en espèces dans le cours normal des activités est versé sur les actions.

Précisions sur le régime d'options d'achat d'actions

Les options ne peuvent être transférées ni cédées à une autre personne. Un représentant personnel peut exercer les options pour le compte du porteur s'il décède ou s'il est frappé d'incapacité.

Le comité a le pouvoir de suspendre ou de résilier le régime à tout moment sans l'approbation des actionnaires. La direction n'a pas ce droit et elle ne peut modifier le régime. Le comité peut recommander au conseil en vue de son approbation certaines modifications au régime ou à une attribution d'options d'achat d'actions sans l'approbation des actionnaires afin :

- de clarifier un élément;
- de corriger une erreur ou une omission;
- de changer la date d'acquisition d'une attribution existante;
- de changer la date d'expiration d'une option en cours pour une date antérieure.

Le comité ne peut apporter de modifications au régime si celles-ci nuisent aux droits des porteurs rattachés à des options attribuées antérieurement sans leur consentement.

Conformément aux règles de la TSX, le régime prévoit que certaines modifications doivent être approuvées par les actionnaires, notamment :

- l'augmentation du nombre d'actions disponibles à des fins d'émission aux termes du régime
- l'abaissement du prix d'exercice d'une option attribuée antérieurement
- l'annulation et la réémission d'une option
- le report de la date d'expiration d'une option.

Pour de plus amples renseignements sur les options d'achat d'actions, voir l'*Information sur les régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres* à la page 107.

Voir le tableau sur la *Rémunération à la cessation d'emploi* à la page 111 pour connaître l'effet de certains événements relatifs à l'emploi sur les droits des participants aux termes du régime.

Prestations de retraite

Régime à prestations déterminées

Notre régime à prestations déterminées (PD) canadien comprend un régime de retraite agréé et un régime de retraite complémentaire pour les employés admissibles.

La participation au régime à prestations déterminées est obligatoire lorsqu'un employé compte 10 ans de service continu. Tous les membres de la haute direction visés participent au régime à prestations déterminées.

L'âge normal de la retraite pour les participants est de 60 ans ou entre 55 et 60 ans si la somme de leur âge et de leurs années de service continu est égale à 85 points. Les prestations de retraite sont calculées comme suit :

$$\left(\begin{array}{l} 1,25 \% \text{ du salaire maximal} \\ \text{moyen de l'employé} \\ \text{(à concurrence de la moyenne} \\ \text{finale du MGAP)} \end{array} + \begin{array}{l} 1,75 \% \text{ du salaire maximal moyen} \\ \text{de l'employé (en excédent de la} \\ \text{moyenne finale du MGAP)} \end{array} \right) \times \begin{array}{l} \text{Années de} \\ \text{service} \\ \text{décomptées} \end{array} = \begin{array}{l} \text{Prestations de} \\ \text{retraite annuelles (\$)} \end{array}$$

Notes

- On entend par *salaire maximal moyen* la moyenne des gains ouvrant droit à pension de l'employé au cours des 36 mois consécutifs où les gains ont été les plus élevés au cours des 15 dernières années d'emploi. On entend par *gains ouvrant droit à pension* le salaire de base de l'employé, majoré des attributions annuelles d'incitatifs à court terme jusqu'à un maximum préétabli, exprimé en pourcentage du salaire de base. Ce pourcentage est de 100 % pour le chef de la direction et de 60 % pour les autres membres de la haute direction visés, tel qu'il est déterminé par TransCanada. Les gains ouvrant droit à pension ne comprennent aucune autre forme de rémunération.
- On entend par *MGAP* le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension aux termes du Régime de pensions du Canada ou le maximum des gains admissibles pour l'année aux termes du Régime de rentes du Québec.
- On entend par *moyenne finale du MGAP* la moyenne du MGAP en vigueur pour la dernière année civile pour laquelle des gains sont inclus dans le calcul du *salaire maximal moyen des employés* plus ceux des deux années précédentes.
- On entend par *années de service décomptées* le nombre d'années de service ouvrant droit à pension décomptées aux termes du régime. Les régimes à prestations déterminées enregistrés sont assujettis à une accumulation de prestations annuelle maximale prévue par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Comme elle est actuellement de 2 770 \$ par année de service décomptée, les participants ne peuvent gagner de prestations dans le régime enregistré à l'égard d'une rémunération qui dépasse environ 173 000 \$ par année.

Les participants peuvent prendre leur retraite lorsqu'ils ont entre 55 et 60 ans, mais les prestations sont réduites de 4,8 % par année pour chaque année jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 60 ans ou 85 points, selon ce qui survient en premier. Ils peuvent prendre leur retraite dix ans avant l'âge normal de la retraite, cependant les prestations sont réduites par une équivalence actuarielle à compter de l'âge de 55 ans.

Bien que notre régime à prestations déterminées soit non contributif, les participants peuvent décider de faire des cotisations de retraite à un compte d'enrichissement pour acheter des prestations accessoires ou « additionnelles » à l'intérieur du régime de retraite enregistré. Le régime à prestations déterminées est intégré aux prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec.

Régime de retraite complémentaire

Le régime de retraite à prestations déterminées utilise une approche non préjudiciable selon laquelle le montant maximal permis en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) est versé par prélèvement sur le régime de retraite agréé et le restant, par prélèvement sur le régime de retraite complémentaire. Le régime de retraite complémentaire est capitalisé au moyen d'une convention de retraite conclue en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Actuellement, le régime de retraite complémentaire compte environ 770 participants (dont les gains ouvrant droit à pension sont supérieurs à environ 173 000 \$ par année), y compris les membres de la haute direction visés.

Les cotisations au régime sont assujetties à l'approbation du conseil et sont fondées chaque année sur une évaluation actuarielle des obligations aux termes du régime de retraite complémentaire, calculées suivant l'hypothèse que le régime prend fin au début de l'année civile.

Avec prise d'effet en 2012, uniquement au gré du conseil, notre pratique de capitalisation du régime de retraite complémentaire a été révisée afin que celui-ci soit aligné de façon générale sur le régime de retraite enregistré dans lequel la capitalisation annuelle correspond environ à la charge pour le coût afférent du service pour l'année en cours et à l'amortissement des déficits sur cinq ans.

Le régime à prestations déterminées ne reconnaît pas les années de service antérieures, en règle générale, mais le comité a exercé son pouvoir discrétionnaire, par le passé, pour accorder des années de service décomptées supplémentaires à de hauts dirigeants aux termes du régime de retraite complémentaire. Voir le tableau intitulé *Tableau du régime de retraite à prestations déterminées* et les notes infrapaginales à la page 108 pour de plus amples renseignements.

Tous les participants au régime de retraite, y compris nos membres de la haute direction visés, reçoivent la forme normale de rente lorsqu'ils prennent leur retraite :

- une rente mensuelle à vie, et 60 % est versé au conjoint après le décès de l'employé ou
- si l'employé n'est pas marié, la rente mensuelle est versée au bénéficiaire/à la succession de l'employé durant le reste des 10 ans, si l'employé décède dans les 10 années suivant le départ à la retraite.

Les participants peuvent choisir une forme différente de paiement, mais ils doivent effectuer les renonciations exigées par la loi. Les options comprennent :

- l'augmentation du pourcentage de la valeur de la rente qui se poursuit après le décès
- l'ajout d'une période de garantie à la rente
- le transfert de la valeur de rachat forfaitaire du régime de retraite agréé dans un compte de retraite immobilisé jusqu'à certaines limites fiscales, l'excédent étant versé en espèces. Sous réserve du pouvoir discrétionnaire de la Société, la valeur de rachat du régime de retraite complémentaire peut aussi être transférée et versée en espèces.

Autres avantages

Tous les employés, y compris les membres de la haute direction visés, reçoivent d'autres avantages, tels que des programmes relatifs à la santé et au bien-être classiques qui sont fondés sur les pratiques du marché concurrentiel et aident à attirer et à fidéliser des personnes talentueuses.

Avantages accessoires

Les membres de la haute direction visés reçoivent un nombre limité d'avantages accessoires, notamment :

- une allocation pour avantages accessoires variable de 4 500 \$ que le haut dirigeant peut utiliser à son gré
- un nombre limité d'affiliations à des clubs récréatifs et/ou de déjeuners, en fonction des besoins des affaires
- un espace de stationnement réservé évalué à 5 660 \$
- une allocation d'automobile annuelle de 18 000 \$.

Tous les avantages accessoires accordés aux membres de la haute direction visés ont un coût direct pour TransCanada et sont évalués sur cette base.

Le comité examine aussi les dépenses des membres de la haute direction visés et leur utilisation de l'avion de l'entreprise chaque année. Ils ne peuvent utiliser l'avion de l'entreprise que lorsque cela est directement relié à leur travail et en fait partie intégrante.

DÉCISIONS RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION PRISES EN 2014

Les décisions relatives à la rémunération prises par le conseil en 2014 comprenaient les suivantes : des rajustements du salaire de base, des attributions d'incitatifs à court terme pour le rendement en 2013 et des attributions d'incitatifs à long terme en fonction de son évaluation du rendement individuel et afin de reconnaître les contributions éventuelles au succès futur de TransCanada. Vous trouverez des renseignements plus détaillés dans les *Profils des hauts dirigeants* à compter de la page 95.

Le conseil a aussi établi le multiplicateur du rendement pour l'attribution d'UAID de 2011 (voir la page 91 pour de plus amples renseignements) et a approuvé nos objectifs d'entreprise annuels pour 2014 qui serviront à établir nos attributions d'incitatifs à court terme pour 2014.

Salaire de base

Chaque année, la direction effectue un examen de la rémunération sur le marché avec son consultant externe afin d'aligner les balises par rapport aux niveaux de salaire de base médians de notre groupe de référence. Le salaire de base de trois de nos membres de la haute direction visés a été augmenté afin de maintenir la compétitivité avec notre groupe de référence et de reconnaître leur compétence dans leurs fonctions. L'augmentation annuelle moyenne s'est établie à 7,1 %, en raison principalement de l'ajustement apporté à la rémunération de M. Johansson pour tenir compte de l'expansion de ses fonctions.

La position du salaire de base de M. Girling par rapport à notre groupe de référence demeurait concurrentielle au niveau de 2013 si bien qu'aucun ajustement n'a été apporté pour 2014.

Les rajustements du salaire de base entrent en vigueur au 1^{er} mars 2014.

Incitatif à court terme

Les attributions d'incitatifs à court terme ont été établis pour 2013 en fonction des cibles fixées pour chacun des hauts dirigeants (exprimées sous forme de pourcentage de leur salaire de base) et du rendement par rapport aux objectifs de l'entreprise et des diverses unités d'exploitation et fonctions et aux objectifs individuels approuvés par le conseil en début d'année.

Vous trouverez plus de détails dans les profils des hauts dirigeants qui suivent.

Rendement de l'entreprise

La sous-rubrique qui suit résume notre rendement d'entreprise par rapport à nos objectifs annuels.

Vous pouvez trouver les définitions de ces termes ainsi que de plus amples renseignements sur notre rendement financier et de l'entreprise dans notre rapport de gestion 2013 (sur www.transcanada.com et www.sedar.com).

	Cible pour 2013	Résultats pour 2013	Note (0-2,0)	Pondération	Facteur
1. Maximisation du rendement financier de 2013					
Bénéfice net par action	2,10 \$-2,20 \$	2,36 \$	1,9	40 %	0,8
Fonds provenant de l'exploitation (millions)	3 199 \$-3 269 \$	4 000 \$			
2. Maximisation et maintien de la capacité et de la flexibilité financières et organisationnelles Maximisation de la valeur de nos actifs d'infrastructure et de nos positions commerciales tout au long de leur cycle de vie					
Sécurité	Premier quartile	Atteints	1,2	30 %	0,4
Conformité	Aucun problème majeur	Dépassés			
Ressources humaines	Diverses cibles	Atteints			
Systèmes	Mise en œuvre de la PRE	Atteints			
Notes de solvabilité	Maintien d'une note « A »	Dépassés			
Réduction des risques à long terme	Restructuration du réseau principal au Canada	Dépassés			
Capacité à long terme	Diverses cibles	Atteints			
Intégrité et disponibilité des actifs	Diverses cibles	Non atteints			
3. Conception sur le plan commercial et instauration des programmes d'investissement en lien avec de nouveaux actifs Entretien d'un portefeuille axé sur des possibilités de développement de grande qualité					
Projets importants	Selon l'échéancier et le budget prévus	Atteints	1,4	30 %	0,4
Permis pour Keystone XL	Obtention	Non atteints			
Energy East	Soutien commercial	Dépassés			
Obtention d'assurances pour de nouveaux projets	5 G\$	19 G\$			
Coefficient général de la Société (1, + 2, + 3,)				100 %	1,6

Notes

- Le *bénéfice net par action* déclaré était de 2,42 \$. Le conseil a exclu l'incidence des ajustements favorables à la valeur du marché et des modifications apportées à la législation en matière d'impôt sur le revenu totalisant 0,06 \$.
- Nous calculons le *bénéfice net par action* en fonction du nombre moyen pondéré de nos actions en circulation (707 millions en 2013).
- Les *fonds provenant de l'exploitation* sont une mesure non conforme aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée aux termes des PCGR des États-Unis (voir l'annexe B pour de plus amples renseignements).

Le conseil a approuvé un coefficient de la Société de 1,6, tel qu'il est calculé ci-dessus, ce qui dépasse le rendement cible et reflète un solide rendement général quant aux objectifs relatifs aux finances, à l'exploitation, à la sécurité et à la croissance. Le coefficient de la Société a servi à déterminer les attributions annuelles d'incitatifs en 2013 pour tous les employés.

Le texte qui suit présente une mise en contexte des notes sur le rendement indiquées dans le tableau ci-dessus :

Secteurs de rendement clés	Résultats de 2013
Maximisation du rendement financier de 2013	- Le <i>bénéfice net par action</i> et les <i>fonds provenant de l'exploitation</i> étaient supérieurs à la cible en raison de l'augmentation du rendement autorisé sur les titres de capitaux propres pour le réseau principal au Canada, des prix de l'énergie supérieurs et des volumes supérieurs pour notre réseau de pipelines Keystone. - Pour déterminer la note relative au rendement financier, le conseil a exclu un ajustement fiscal favorable résultant de modifications législatives et des ajustements positifs à la juste valeur relativement aux activités de gestion du risque totalisant 0,06 \$ par action.
Maximisation et maintien de la capacité et de la flexibilité financières et organisationnelles	La sécurité est notre principale priorité, et les efforts diligents de nos employés ont mené à l'inscription de notre rendement dans le premier quartile ou décile par rapport aux indicateurs de l'industrie. Le conseil a pris acte du décès malheureux d'un employé contractuel survenu sur un chantier de construction exploité par un entrepreneur qui avait été établi en lien avec l'un de nos projets au moment de déterminer les résultats généraux.
Maximisation de la valeur de nos actifs d'infrastructure et de nos positions commerciales tout au long de leur cycle de vie	- Nous avons instauré avec succès un système de planification des ressources de l'entreprise qui standardisera les procédés commerciaux et simplifiera nos systèmes commerciaux. - Nous avons obtenu 5 G\$ en financement à des taux très avantageux. Nous avons géré prudemment notre structure du capital et conservé nos solides notes de solvabilité. Un bilan vigoureux et l'accès aux marchés des capitaux sont essentiels à notre capacité de mettre en œuvre notre portefeuille de croissance. - La mise en œuvre de la décision de l'ONÉ concernant notre proposition de restructuration du réseau principal au Canada était l'une des priorités centrales en 2013. Nous avons obtenu un rendement de 11,5 pour cent sur un ratio du capital-action réputé de 40 pour cent. Nous sommes parvenus à une entente avec trois de nos clients canadiens qui sont des distributeurs locaux de gaz naturel, ce qui devrait procurer une solution stable à long terme afin de répondre à la croissance de la demande future. Nous avons aussi renouvelé des engagements contractuels jusqu'en 2016 visant l'expédition de 2,5 Gpi³/j. - Le rendement des actifs a atteint ou dépassé les objectifs, à l'exception de deux incidents critiques survenus sur des gazoducs qui ont réduit le résultat général.
Conception sur le plan commercial et instauration des programmes d'investissement en lien avec de nouveaux actifs	Nous avons terminé des projets d'infrastructures totalisant 4,5 G\$, dont la remise à neuf de Bruce Power. Le projet Gulf Coast, une prolongation du réseau de pipelines Keystone, a été en grande partie terminé au cours de l'année et la livraison de pétrole brut à partir de Cushing (Oklahoma) aux raffineries de la côte du golfe du Mexique aux États-Unis s'est amorcée au début de 2014. Nous avons fait progresser notre projet Keystone XL même si nous attendons toujours la délivrance du permis pour entreprendre la construction.
Entretien d'un portefeuille axé sur des possibilités de développement de grande qualité	En 2013, nous nous sommes assurés, d'un point de vue commercial, de 19 G\$ en occasions de croissance, dont le projet de pipeline Energy East, qui convertirait, de gazoduc à oléoduc, une partie de notre réseau principal au Canada existant et relierait la production croissante de pétrole brut de l'Ouest canadien aux raffineries et aux terminaux d'exportation de l'Est du Canada, le projet de transport de gaz de Prince Rupert, qui transporterait le gaz naturel vers la côte Ouest canadienne pour qu'il y soit liquéfié et expédié sur les marchés asiatiques, la nouvelle prolongation du réseau de NGTL et les projets d'infrastructures de pétrole brut des terminaux Heartland et TC en Alberta.

Incitatifs à long terme

Des incitatifs à long terme ont été attribués en 2014 en fonction des évaluations faites par le conseil et le comité du rendement individuel de chaque membre de la haute direction visé et de la contribution qu'il peut apporter au succès futur de TransCanada. Les attributions d'incitatifs à long terme faites à nos membres de la haute direction visés se situaient toutes dans la fourchette cible.

Les attributions ont été réparties également entre les UAID et les options d'achat d'actions, soit à raison de 50 % dans chaque cas.

Unités d'actions à l'intention des dirigeants

Le comité et le conseil ont approuvé une attribution d'UAID pour 2014 comme suit :

Mesure du rendement	Pondération	Période de mesure
RTA relatif	100 %	Du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le régime d'UAID à la page 83.

Options d'achat d'actions

Le comité et le conseil ont approuvé une attribution d'options d'achat d'actions le 25 février 2014 à un prix d'exercice de 49,03 \$. Le comité et le conseil ont examiné l'évaluation préparée par le consultant externe de la direction lorsqu'ils ont déterminé le nombre d'options d'achat d'actions à attribuer à nos membres de la haute direction visés. Les hypothèses clés suivantes ont été formulées afin d'établir la juste valeur des options :

- volatilité de 17 % des actions sous-jacentes (volatilité historique et implicite)
- rendement des dividendes de 3,8 %
- taux d'intérêt sans risque de 1,8 %
- durée prévue d'après les données historiques sur l'exercice des options de 6,0 ans.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'évaluation de nos options d'achat d'actions à la page 102.

PAIEMENT DE L'ATTRIBUTION D'UNITÉS D'ACTIONS À L'INTENTION DES DIRIGEANTS DE 2011

Multiplicateur du rendement

L'attribution d'UAID effectuée en 2011 a été acquise le 31 décembre 2013 et sera payée en mars 2014. Cette attribution prévoyait un multiplicateur du rendement de 0 à 1,5 en fonction de l'évaluation faite par le conseil de notre rendement par rapport à des mesures préétablies au cours de la période de trois ans. Les paiements d'UAID ont été calculés à l'aide d'un multiplicateur du rendement de 1,26 selon l'examen par le conseil des résultats suivants :

Mesure	Période	Cibles du niveau de rendement pour l'attribution d'UAID de 2011			Rendement réel	Multipli- cateur	Pondé- ration	Multiplicateur pondéré
		Seuil	Cible	Maximum				
RTA absolu	De janvier 2011 à décembre 2013	14 %	27 %	39 %	44 %	1,5	30 %	0,45
RTA relatif par rapport au groupe de pairs (voir ci-dessous)	De janvier 2011 à décembre 2013	au moins le 25 ^e percentile	au moins le 50 ^e percentile	au moins le 75 ^e percentile	P53	1,1	30 %	0,32
Résultat par action (comparable)	Résultats annuels cumulatifs (de 2011 à 2013)	5,85 \$	6,40 \$	7,18 \$	6,35 \$	1,0	6,25 %	0,06
Bénéfice net (en excluant les rajustements, voir ci-dessous) (en millions)	Résultats annuels cumulatifs (de 2011 à 2013)	4 116 \$	4 496 \$	5 049 \$	4 542 \$	1,0	6,25 %	0,07
Fonds provenant de l'exploitation par action (méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation)	Résultats annuels cumulatifs (de 2011 à 2013)	12,42 \$	13,57 \$	15,26 \$	15,24 \$	1,5	6,25 %	0,09
Fonds provenant de l'exploitation (en millions) (méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation)	Résultats annuels cumulatifs (de 2011 à 2013)	8 712 \$	9 515 \$	10 687 \$	10 735 \$	1,5	6,25 %	0,09
Facteurs commerciaux notamment au chapitre de l'exploitation et de la croissance	De janvier 2011 à décembre 2013	s.o.	s.o.	s.o.	Dépasse la cible	1,2	15 %	0,18
Multiplicateur du rendement								1,26

Notes

- Le *multiplicateur* et le *multiplicateur pondéré* ont été arrondis dans le tableau ci-dessus.
- Les *RTA absolus et relatifs* sont calculés selon le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 5 jours (48,55 \$) des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2013.
- Le *résultat comparable par action*, les *fonds provenant de l'exploitation par action* et les *fonds provenant de l'exploitation* sont des mesures non conformes aux PCGR qui n'ont pas de signification normalisée aux termes des PCGR. Vous trouverez de plus amples renseignements sur ces mesures non conformes aux PCGR à l'Annexe B et dans notre rapport de gestion 2013.
- Le *bénéfice net* reflète le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires compte non tenu des rajustements de l'évaluation à la valeur du marché et des modifications à la législation fiscale.

Notre groupe de pairs pour le RTA relatif est composé de sociétés paires dont les titres sont négociés dans le public qui représentent des occasions d'investissement pour les investisseurs dans des titres de capitaux propres qui recherchent une exposition au secteur des pipelines, de l'énergie et des services publics nord-américain.

Groupe de pairs pour le RTA relatif

Canadian Utilities Ltd.	Enbridge Inc.	Southern Company
Dominion Resources Inc.	Entergy Corporation	Spectra Energy Corporation
DTE Energy Company	Exelon Corporation	TransAlta Corporation
Duke Energy Corporation	Fortis Inc.	Williams Companies Inc.
Emera Inc.	Sempra Energy	Xcel Energy Inc.

Notes :

- Williams Companies (Williams) a divisé son entreprise de production de pétrole et de gaz en janvier 2012. L'ancienne entreprise d'exploration et de production de la société, WPX Energy, Inc., est négociée à la NYSE. Nous avons utilisé une méthodologie standard pour calculer le RTA pour cette société dans une situation de scission. L'opération de WPX est traitée comme le réinvestissement d'un dividende dans Williams en fonction des cours de clôture le jour de l'opération.
- Deux sociétés paires approuvées initialement pour l'attribution de 2011 ont été retirées de notre analyse : El Paso Corporation et Southern Union Company. Kinder Morgan Inc. a réalisé son acquisition d'El Paso Corporation en mai 2012. Energy Transfer Equity, L.P. a réalisé sa fusion avec Southern Union Company en mars 2012.

Notre cours de l'action au cours de la période de rendement est passé de 38,34 \$ au début de 2011 à 48,55 \$ à la fin de 2013. Le RTA absolu a atteint 44 %, ce qui dépassait la cible du niveau de rendement maximal, qui était de 39 %.

Notre RTA relatif se situait au-dessus du niveau médian (soit le 53^e percentile).

Au cours de la période de trois ans, nos paramètres d'évaluation se sont grandement améliorés par rapport au groupe de référence en raison principalement de notre portefeuille croissant de projets assurés sur le plan commercial et des perspectives futures positives. Toutefois, cette amélioration a été partiellement contrebalancée par l'incidence sur le cours de notre action qu'ont eue les procédures réglementaires de longue durée, les retards dans les projets et la diminution du bénéfice.

Le conseil a établi que les *Facteurs opérationnels, facteurs de croissance et autres facteurs commerciaux* au cours de la période de trois ans avaient dépassé les attentes. En plus des résultats de 2013 présentés aux pages 88-89, le conseil a aussi remarqué les résultats suivants pour 2011 et 2012 :

Stratégies fondamentales	Résultats en 2011 et en 2012
Maximiser la valeur de nos actifs d'infrastructure et de nos positions commerciales tout au long de leur cycle de vie	• Négociation de règlements avec des expéditeurs concernant le réseau de l'Alberta, Foothills, ANR Storage, Tuscarora, Great Lakes, Northern Border et le pipeline TransQuébec et Maritimes • Obtention de raccords supplémentaires à l'approvisionnement et au marché sur les gazoducs et les oléoducs • Décision arbitrale relative à Sundance A exigeant que le réacteur soit reconstruit en préservant la valeur future • Décision favorable sur le traitement des questions relatives aux prix du marché de la capacité à New York • Arrêt West Shift Plus afin de prolonger la vie du réacteur 3 de Bruce Power <i>Défis :</i> • Diminution des produits des activités ordinaires d'ANR et de Great Lakes
Concevoir sur le plan commercial et créer les programmes de développement en lien à de nouveaux actifs	• Poursuite de l'exécution réussie de notre important programme de dépenses en immobilisations • Respect du calendrier dans la plupart des projets et conformément au budget ou en dessous • Réalisation de la phase 2 de Keystone et des phases 1 et 2 du parc éolien Kibby <i>Défis :</i> • Les réacteurs 1 et 2 de Bruce Power ont été terminés, mais plus tard que prévu et à un coût supérieur
Entretenir un portefeuille axé sur des possibilités de développement de grande qualité	• Les nouveaux projets comprenaient Canadian Solar, le terminal d'Hardisty, les projets Marketlink de Bakken et de Cushing, Houston lateral, Horn River, les oléoducs du Mexique, le projet Coastal GasLink et la centrale électrique de Napanee
Maximiser notre capacité concurrentielle	• Solides relations avec les parties intéressées – dans des circonstances difficiles (clients, médias, gouvernement) • Rendement opérationnel exceptionnel de plusieurs actifs se traduisant par une disponibilité accrue et des coûts réduits • Excellent rendement en matière de sécurité des employés • Atteinte ou dépassement de toutes les cibles établies pour la fiabilité des actifs • Maintien d'une note de solvabilité « A »

Attributions aux membres de la haute direction visés

Le tableau ci-dessous résume les renseignements détaillés sur l'attribution initiale d'UAID de 2011 ainsi que le montant versé à chaque membre de la haute direction visé à l'acquisition de l'attribution d'UAID à la fin de 2013.

	Attribution d'UAID de 2011		Paiement d'UAID de 2011			
	Nombre d'UAID attribuées	Valeur de l'attribution d'UAID (\$)	Nombre d'UAID à l'acquisition (comprend les équivalents de dividendes au 31 déc. 2013)	Multiplicateur du rendement	Valeur du paiement d'UAID (\$)	% de l'attribution initiale
Russell K. Girling	70 422,535	2 700 000	79 294,166	1,26	4 850 662	180 %
Donald R. Marchand	13 693,271	525 000	15 418,305		943 184	180 %
Alexander J. Pourbaix	43 427,230	1 665 000	48 898,060		2 991 241	180 %
Gregory A. Lohnes	21 449,531	822 375	24 151,685		1 477 431	180 %
Karl Johansson	10 892,019	417 600	12 264,169		750 236	180 %

Notes

- Le *nombre d'UAID attribuées* correspond à la valeur de l'attribution d'UAID divisée par le prix d'évaluation de 38,34 \$ (le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada à la TSX pour la période de cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution inclusivement (le 1^{er} janvier 2011)).
- Le *nombre d'UAID à l'acquisition* comprend un nombre équivalent d'unités pour le dividende final qui est déclaré au 31 décembre mais qui n'a pas été versé à la date d'acquisition. La valeur du dividende final est attribuée en espèces et a été convertie en unités et est reflétée dans le *nombre d'UAID à l'acquisition*.
- La *valeur du paiement d'UAID* est calculée en utilisant le prix d'évaluation de 48,55 \$ (le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada à la TSX pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition inclusivement (le 31 décembre 2013)).

PROFILS DES HAUTS DIRIGEANTS

La prochaine section dresse un profil de chacun des membres de la haute direction visés, y compris leurs principaux résultats en 2013, les détails de leur rémunération pour 2013 et les deux exercices précédents et leur propriété d'actions au 31 décembre 2013.

Le salaire de base et les attributions d'incitatifs à long terme pour 2014 sont également résumés pour les membres de la haute direction visés, à l'exception de M. Lohnes, qui prend sa retraite et quitte TransCanada le 28 février 2014.



Russell K. Girling

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

M. Girling est responsable de notre direction globale et de notre vision dans l'élaboration avec notre conseil de notre orientation stratégique, de nos valeurs et de nos plans d'affaires. Cela comprend la responsabilité générale de l'exploitation et de la croissance de notre entreprise parallèlement à la gestion du risque afin de créer une valeur durable à long terme pour nos actionnaires.

Principaux résultats en 2013

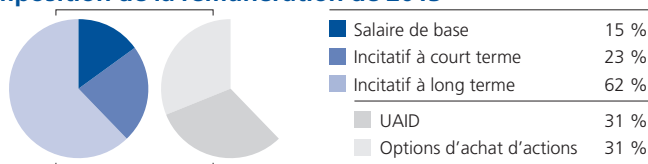
- Solides résultats financiers et bénéfice record
- Obtention de nouveaux projets d'infrastructures totalisant 19 G\$, dont le projet Energy East, qui soutiennent la croissance future
- Amélioration de la valeur des actifs existants, dont le réseau principal au Canada, la restructuration des pipelines américains et la prolongation du contrat pour Bruce B
- Manifestation d'un fort leadership visible conformément aux valeurs de TransCanada

- L'attribution d'incitatifs à court terme pour M. Girling tient compte à la fois du rendement de l'entreprise (75 %) et des objectifs personnels et de la direction exercée (25 %).
- L'attribution d'incitatifs à court terme pour le rendement de 2013 a été fondée sur la cible de M. Girling, soit 100 % du salaire de base.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2013 de M. Girling exprimées en pourcentage du salaire de base de 2013 ont été de 150 % et de 400 %, respectivement.

Rémunération (au 31 décembre)*	2013	2012	2011
Fixe			
Salaire de base	1 300 000 \$	1 300 000 \$	1 100 000 \$
Variable			
Incitatif à court terme	1 950 000	1 200 000	1 350 000
Incitatif à long terme			
UAID	3 000 000	2 530 000	2 700 000
Options d'achat d'actions	2 200 000	2 070 000	900 000
Rémunération directe totale	8 450 000 \$	7 100 000 \$	6 050 000 \$
Variation par rapport au dernier exercice	19 %	17 %	–

* M. Girling a été nommé président et chef de la direction le 1^{er} juillet 2010. Les augmentations annuelles de sa rémunération directe totale reflètent l'expansion de ses fonctions de même que son rendement.

Composition de la rémunération de 2013



Propriété d'actions

Niveau de propriété minimal	Valeur minimale	Propriété aux termes des lignes directrices			Propriété totale en multiple du salaire de base
		Actions de TransCanada	UAID	Total	
4x	5 200 000 \$	6 320 944 \$	2 600 000 \$	8 920 944 \$	6,9x

Rémunération de 2014 (au 1^{er} mars)

Fixe			
Salaire de base	1 300 000 \$		
Variable (incitatif à long terme)		Composition des incitatifs à long terme	
UAID	2 437 500 \$	50 %	
Options d'achat d'actions	2 437 500 \$	50 %	

L'incitatif à court terme est attribué au cours de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La propriété d'actions est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 47,27 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2013.



Donald R. Marchand

VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET CHEF DES FINANCES

M. Marchand est responsable de l'information financière, de la fiscalité, des finances, de la trésorerie, de la gestion du risque et des relations avec les investisseurs.

Principaux résultats en 2013

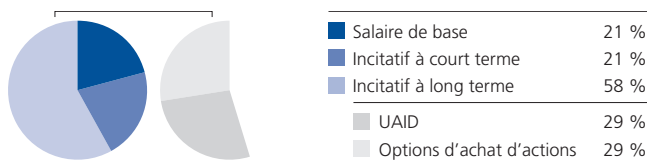
- Maintien d'une note de solvabilité « A »
- Obtention d'un financement de 5 G\$
- Maintien d'excellentes communications avec les détenteurs d'obligations et les actionnaires
- Supervision d'un environnement de contrôle financier rigoureux

- L'attribution d'incitatifs à court terme pour M. Marchand tient compte à la fois du rendement de l'entreprise (50 %) et du rendement de l'unité fonctionnelle, des objectifs personnels et de la direction exercée (50 %).
- L'attribution d'incitatifs à court terme pour le rendement de 2013 a été fondée sur la cible de M. Marchand, soit 65 % du salaire de base.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2013 de M. Marchand exprimées en pourcentage du salaire de base de 2013 ont été de 102 % et de 275 %, respectivement.

Rémunération (au 31 décembre)*	2013	2012	2011
Fixe			
Salaire de base	515 000 \$	460 000 \$	410 000 \$
Variable			
Incitatif à court terme	525 000	460 000	450 000
Incitatif à long terme			
UAID	708 131	517 500	525 000
Options d'achat d'actions	708 130	517 500	175 000
Rémunération directe totale	2 456 261 \$	1 955 000 \$	1 560 000 \$
Variation par rapport au dernier exercice	26 %	25 %	-

* M. Marchand a été nommé vice-président directeur et chef des finances le 1^{er} juillet 2010. Les augmentations annuelles de sa rémunération directe totale reflètent l'expansion de ses fonctions de même que son rendement.

Composition de la rémunération de 2013



Propriété d'actions

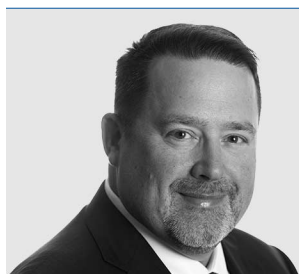
Niveau de propriété minimal	Valeur minimale	Propriété aux termes des lignes directrices			Propriété totale en multiple du salaire de base
		Actions de TransCanada	UAD	Total	
2x	1 030 000 \$	604 820 \$	515 000 \$	1 119 820 \$	2,2 x

Rémunération de 2014 (au 1^{er} mars)

Fixe			
Salaire de base	530 000 \$		
Variable (incitatif à long terme)		Composition des incitatifs à long terme	
UAID	861 250 \$	50 %	
Options d'achat d'actions	861 250 \$	50 %	

L'incitatif à court terme est attribué au cours de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La propriété d'actions est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 47,27 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2013.



Alexander J. Pourbaix

PRÉSIDENT, ÉNERGIE ET OLÉODUCS
(VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET PRÉSIDENT, DÉVELOPPEMENT AVEC PRISE D'EFFET LE 1^{er} MARS 2014)

M. Pourbaix est responsable de nos activités du secteur de l'énergie et de nos activités non réglementées relatives au stockage du gaz et aux oléoducs.

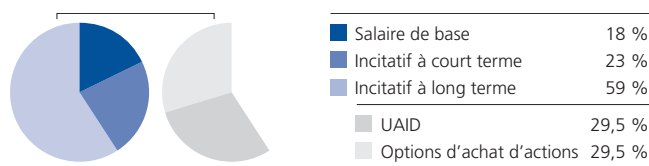
Principaux résultats en 2013

- Solides résultats financiers dans les secteurs des oléoducs et de l'énergie
- Soutien commercial pour les projets Energy East et Heartland
- Prolongation du contrat pour Bruce B

- L'attribution d'incitatifs à court terme pour M. Pourbaix tient compte à la fois du rendement de l'entreprise (50 %) et du rendement de l'unité d'exploitation, des objectifs personnels et de la direction exercée (50 %).
- L'attribution d'incitatifs à court terme pour le rendement de 2013 a été fondée sur la cible de M. Pourbaix, soit 75 % du salaire de base.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2013 de M. Pourbaix exprimées en pourcentage du salaire de base de 2013 ont été de 125 % et de 325 %, respectivement.

Rémunération (au 31 décembre)	2013	2012	2011
Fixe			
Salaire de base	780 000 \$	765 000 \$	740 000 \$
Variable			
Incitatif à court terme	975 000	800 000	1 050 000
Incitatif à long terme			
UAID	1 267 500	1 147 500	1 665 000
Options d'achat d'actions	1 267 500	1 147 500	555 000
Rémunération directe totale	4 290 000 \$	3 860 000 \$	4 010 000 \$
Variation par rapport au dernier exercice	11 %	-4 %	-

Composition de la rémunération de 2013



Propriété d'actions

Niveau de propriété minimal	Valeur minimale	Propriété aux termes des lignes directrices			Propriété totale en multiple du salaire de base
		Actions de TransCanada	UAD	Total	
2x	1 560 000 \$	1 506 920 \$	780 000 \$	2 286 920 \$	2,9x

Rémunération de 2014 (au 1^{er} mars)

Fixe		
Salaire de base	800 000 \$	
Variable (incitatif à long terme)		Composition des incitatifs à long terme
UAID	1 400 000 \$	50 %
Options d'achat d'actions	1 400 000 \$	50 %

L'incitatif à court terme est attribué au cours de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La propriété d'actions est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 47,27 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2013.



Gregory A. Lohnes

VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR, EXPLOITATION ET PROJETS IMPORTANTS

M. Lohnes est responsable de la conception, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien de toutes les installations et les infrastructures. Ces responsabilités comprennent les services d'ingénierie et les services techniques, la gestion de projets, la construction, les opérations sur le terrain, la collectivité, la sécurité et l'environnement et l'approvisionnement et les services partagés. M. Lohnes prend sa retraite et quitte TransCanada avec prise d'effet le 28 février 2014.

Principaux résultats en 2013

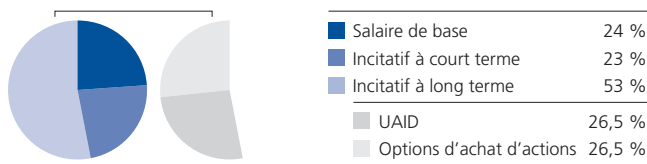
- Paramètres de sécurité se situant dans le premier quartile/décile
- Direction de l'organisation des infrastructures afin de réaliser des projets et des améliorations d'importance
- Exploitation sécuritaire et fiable des installations

- L'attribution d'incitatifs à court terme pour M. Lohnes tient compte à la fois du rendement de l'entreprise (50 %) et du rendement de l'unité fonctionnelle, des objectifs personnels et de la direction exercée (50 %).
- L'attribution d'incitatifs à court terme pour le rendement de 2013 a été fondée sur la cible de M. Lohnes, soit 65 % du salaire de base.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2013 de M. Lohnes exprimées en pourcentage du salaire de base de 2013 ont été de 95 % et de 225 %, respectivement.

Rémunération (au 31 décembre)	2013	2012*	2011
Fixe			
Salaire de base	585 000 \$	575 000 \$	510 000 \$
Variable			
Incitatif à court terme	555 000	470 000	550 000
Incitatif à long terme			
UAID	658 125	562 500	822 375
Options d'achat d'actions	658 125	562 500	274 125
Rémunération directe totale	2 456 250 \$	2 170 000 \$	2 156 500 \$
Variation par rapport au dernier exercice	13 %	1 %	–

* Afin de reconnaître sa nomination au poste de vice-président directeur, Exploitation et projets importants le 1^{er} novembre 2012, le comité des ressources humaines et le conseil ont augmenté le taux du salaire de base annuel de M. Lohnes, qui est passé de 525 000 \$ à 575 000 \$.

Composition de la rémunération de 2013



L'incitatif à court terme est attribué au cours de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La propriété d'actions est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 47,27 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2013.

Propriété d'actions

Niveau de propriété minimal	Valeur minimale	Propriété aux termes des lignes directrices			Propriété totale en multiple du salaire de base
		Actions de TransCanada	UAD	Total	
2x	1 170 000 \$	1 022 545 \$	585 000 \$	1 607 545 \$	2,8x



Karl Johansson

PRÉSIDENT, GAZODUCS

M. Johansson est responsable de nos activités relatives aux gazoducs et des activités relatives au stockage du gaz naturel réglementé au Canada, aux États-Unis et au Mexique.

Principaux résultats en 2013

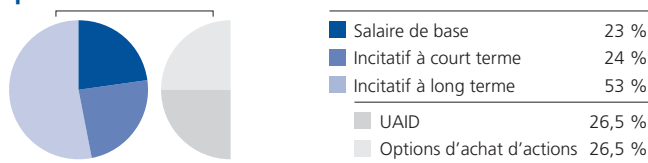
- Solide rendement financier
- Restructuration réussie du réseau principal au Canada de façon à assurer sa concurrentialité à long terme
- Établissement de l'approvisionnement et des infrastructures pour le nord-est de la Colombie-Britannique

- L'attribution d'incitatifs à court terme pour M. Johansson tient compte à la fois du rendement de l'entreprise (50 %) et du rendement de l'unité d'exploitation, des objectifs personnels et de la direction exercée (50 %).
- L'attribution d'incitatifs à court terme pour le rendement de 2013 a été fondée sur la cible de M. Johansson, soit 65 % du salaire de base.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2013 de M. Johansson exprimées en pourcentage du salaire de base de 2013 ont été de 105 % et de 235 %, respectivement.

Rémunération (au 31 décembre)*	2013	2012	2011
Fixe			
Salaire de base	475 000 \$	465 000 \$	360 000 \$
Variable			
Incitatif à court terme	500 000	405 000	512 500
Incitatif à long terme			
UAID	558 135	353 333	417 600
Options d'achat d'actions	558 134	426 667	104 400
Rémunération directe totale	2 091 269 \$	1 650 000 \$	1 394 500 \$
Variation par rapport au dernier exercice	27 %	18 %	–

* M. Johansson été nommé président, Gazoducs le 1^{er} novembre 2012. Les augmentations annuelles de sa rémunération directe totale reflètent l'expansion de ses fonctions de même que son rendement. En outre, en reconnaissance de sa nomination en 2012, le comité des ressources humaines et le conseil ont augmenté le taux du salaire de base annuel de M. Johansson, qui est passé de 365 000 \$ à 465 000 \$, et lui a accordé une attribution spéciale d'options d'achat d'actions évaluées à 250 000 \$.

Composition de la rémunération de 2013



Propriété d'actions

Niveau de propriété minimal	Valeur minimale	Propriété aux termes des lignes directrices			Propriété totale en multiple du salaire de base
		Actions de TransCanada	UAD	Total	
2x	950 000 \$	1 045 471 \$	475 000 \$	1 520 471 \$	3,2x

Rémunération de 2014 (au 1^{er} mars)

Fixe		
Salaire de base	550 000 \$	
Variable (incitatif à long terme)		Composition des incitatifs à long terme
UAID	756 250 \$	50 %
Options d'achat d'actions	756 250 \$	50 %

L'incitatif à court terme est attribué au cours de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La propriété d'actions est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 47,27 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2013.

Renseignements détaillés sur la rémunération des hauts dirigeants de 2013

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens sauf indication contraire.

TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Le tableau ci-dessous résume la rémunération reçue par nos membres de la haute direction visés au cours des trois derniers exercices clos les 31 décembre 2013, 2012 et 2011.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire (\$)	Attributions fondées sur des actions (\$)	Attributions fondées sur des options (\$)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres		Valeur du régime de retraite (\$)	Autre rémunération (\$)	Rémunération totale (\$)
					Régimes incitatifs annuels (\$)	Régimes incitatifs à long terme (\$)			
Russell K. Girling Président et chef de la direction	2013	1 300 008	3 000 000	2 200 000	1 950 000	0	217 000	33 001	8 700 009
	2012	1 266 674	2 530 000	2 070 000	1 200 000	0	1 592 000	20 640	8 679 314
	2011	1 083 338	2 700 000	900 000	1 350 000	109 200	722 000	10 833	6 875 371
Donald R. Marchand Vice-président directeur et chef des finances	2013	505 838	708 131	708 130	525 000	0	476 000	6 717	2 929 816
	2012	451 674	517 500	517 500	460 000	0	356 000	86 784	2 389 458
	2011	403 338	525 000	175 000	450 000	31 080	241 000	4 033	1 829 451
Alexander J. Pourbaix Président, Énergie et oléoducs	2013	777 500	1 267 500	1 267 500	975 000	0	204 000	52 775	4 544 275
	2012	760 834	1 147 500	1 147 500	800 000	0	227 000	50 908	4 133 742
	2011	733 338	1 665 000	555 000	1 050 000	109 200	250 000	55 333	4 417 871
Gregory A. Lohnes Vice-président directeur, Exploitation et projets importants	2013	583 334	658 125	658 125	555 000	0	154 000	8 365	2 616 949
	2012	530 834	562 500	562 500	470 000	0	533 000	10 968	2 669 802
	2011	508 334	822 375	274 125	550 000	33 600	119 000	5 083	2 312 517
Karl Johansson Président, Gazoducs	2013	473 340	558 135	558 134	500 000	0	142 000	8 310	2 239 919
	2012	380 836	353 333	426 667	405 000	0	979 000	104 914	2 649 750
	2011	358 334	417 600	104 400	512 500	50 400	79 000	26 468	1 548 702

Notes

- M. Lohnes a été nommé au poste de vice-président directeur, Exploitation et projets importants le 1^{er} novembre 2012. Les montants indiqués pour 2012 comprennent la rémunération gagnée durant deux mois à son nouveau poste et dix mois à son poste précédent de président, Gazoducs.
- M. Johansson a été nommé au poste de président, Gazoducs le 1^{er} novembre 2012. Les montants indiqués pour 2012 comprennent la rémunération gagnée durant deux mois à son nouveau poste et dix mois à son poste précédent de vice-président principal, Gazoducs du Canada et de l'Est des États-Unis.
- Le *salaire* est le salaire de base réel gagné au cours de chacun des trois exercices.
- Les *attributions fondées sur des actions* représentent la rémunération incitative à long terme qui a été attribuée à titre d'UAID. Le nombre d'UAID attribuées correspond à la valeur de l'attribution d'UAID divisée par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada pour la période de cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution inclusivement : 46,98 \$ en 2013, 44,23 \$ en 2012 et 38,34 \$ en 2011.

- Les *attributions fondées sur des options* représentent la rémunération incitative à long terme qui a été attribuée à titre d'options d'achat d'actions. Le prix d'exercice est le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution : 47,09 \$ en 2013, 41,95 \$ en 2012 et 37,93 \$ en 2011. Voir *Évaluation des options d'achat d'actions* ci-dessous pour de plus amples renseignements sur la méthodologie.

Afin de reconnaître la nomination de M. Johansson au poste de président, Gazoducs le 1^{er} novembre 2012, le conseil lui a fait une attribution spéciale de 48 450 options d'achat d'actions le 2 novembre 2012, évaluée à 250 000 \$ et dont le prix d'exercice est de 45,29 \$.

- Les *régimes incitatifs annuels* représentent l'attribution d'incitatifs à court terme, versée sous forme de prime en espèces annuelle et attribuable à l'exercice indiqué. Les paiements sont faits au cours du premier trimestre de l'année qui suit.
- Les *régimes incitatifs à long terme* pour 2011 comprennent la valeur attribuée sur un régime à droits acquis relatif à la valeur des dividendes aux termes duquel il n'y a plus d'attributions. Les derniers dividendes à verser ont été attribués pour 2011. Le conseil a établi qu'une valeur unitaire annuelle de 1,68 \$ l'unité pour 2011 soit accordée.

Voir *Régime incitatif à long terme non fondé sur des titres de capitaux propres* ci-dessous pour de plus amples renseignements sur le régime.

- La *valeur du régime de retraite* comprend la valeur de la rémunération annuelle provenant du régime de retraite à prestations déterminées. La valeur de la rémunération annuelle correspond à la variation de l'obligation au titre des prestations constituées attribuable à des éléments rémunérateurs et comprend le coût afférent du service pour TransCanada en 2013, majorée des changements dans la rémunération qui étaient supérieurs ou inférieurs au salaire de base présumé et des changements au régime. Voir *Prestations de retraite* ci-dessous pour de plus amples renseignements.
- L'*autre rémunération* comprend toute rémunération non déclarée dans une autre colonne pour chaque membre de la haute direction visé, notamment :
 - les paiements aux membres de la haute direction visés faits par une de nos filiales ou un des membres de notre groupe (y compris la rémunération des administrateurs payée par les membres du groupe et les sommes versées pour la participation à des comités de gestion d'entités dans lesquelles nous détenons une participation). Cela comprend ce qui suit :

	2013	2012	2011
M. Pourbaix	45 000 \$	43 500 \$	48 000 \$

- les cotisations à part égale que nous versons pour le compte des membres de la haute direction visés aux termes du régime d'épargne-actions des employés :

	2013	2012	2011
M. Girling	13 000 \$	12 178 \$	10 833 \$
M. Marchand	5 058	4 395	4 033
M. Pourbaix	7 775	7 408	7 333
M. Lohnes	5 833	5 107	5 083
M. Johansson	4 733	3 660	3 583

- des paiements en espèces si le membre de la haute direction visé a choisi de recevoir un paiement au lieu de son droit à un congé pour l'exercice précédent :

	2013	2012	2011
M. Girling	20 001 \$	8 462 \$	– \$
M. Marchand	1 659	7 096	–
M. Pourbaix	–	–	–
M. Lohnes	–	1 962	–
M. Johansson	3 577	12 462	22 885

- Les avantages accessoires de 2013 et 2011 ne sont pas inclus parce qu'ils sont inférieurs à 50 000 \$ et à 10 % du salaire de base total de chaque membre de la haute direction visé. Les avantages accessoires pour MM. Marchand et Johansson en 2012 ont dépassé ce seuil. Ils comprenaient :
 - M. Marchand : une allocation pour avantages accessoires variable de 4 500 \$, des cotisations annuelles de membre de clubs et de clubs de déjeuner de 4 164 \$, un espace de stationnement réservé évalué à 5 628 \$, une allocation d'automobile de 18 000 \$ et l'achat d'une part dans un club de golf de 43 000 \$.
 - M. Johansson : une allocation pour avantages accessoires variable de 4 500 \$, des cotisations annuelles de membre de clubs et de clubs de déjeuner de 5 098 \$, un espace de stationnement réservé évalué à 5 628 \$, une allocation d'automobile de 11 000 \$, une valeur résiduelle pour un bail qui a expiré aux termes de notre programme de location automobile à l'intention de la haute direction abandonné de 2 191 \$ et l'achat d'une part dans un club de golf de 60 375 \$.

Notes supplémentaires du tableau sommaire de la rémunération

Évaluation des options d'achat d'actions

La somme indiquée sous *Attributions fondées sur des options* est calculée en utilisant la juste valeur à la date d'attribution de l'attribution des options d'achat d'actions, telle qu'elle est établie par le comité.

Le comité et le conseil ont approuvé le modèle d'évaluation binomial comme méthodologie afin de déterminer les attributions d'options d'achat d'actions à compter de 2012. Le modèle d'évaluation binomial est une méthode d'évaluation généralement reconnue pour les options d'achat d'actions. Depuis 2012, le modèle d'évaluation binomial sert à calculer la valeur comptable de TransCanada, que nous utilisons maintenant tant aux fins de la rémunération qu'à celle de l'information financière. Chaque année, le comité et le conseil examinent l'évaluation préparée par le consultant externe de la direction. La valeur tient compte de la volatilité historique et implicite des actions sous-jacentes, du rendement des dividendes, du taux d'intérêt sans risque, de la durée des options, de la période d'acquisition et de la durée prévue en fonction de l'exercice passé d'options d'achat d'actions par les participants aux régimes de TransCanada.

Pour les attributions d'options d'achat d'actions antérieures à 2012, le consultant externe de la direction a calculé une valeur de la rémunération pour TransCanada en utilisant le modèle d'évaluation binomial. Le comité et le conseil ont utilisé soit cette valeur de la rémunération, soit une « valeur plancher » de 15 % du prix d'exercice, en retenant la valeur la plus élevée, pour déterminer la juste valeur de chaque option d'achat d'actions.

Aux fins comptables avant 2012, la juste valeur à la date d'attribution établie pour l'attribution d'options d'achat d'actions annuelles de 2011 à l'aide du modèle Black-Scholes était de 2,93 \$ par option d'achat d'actions.

Le tableau ci-dessous présente la valeur binomiale (la valeur plancher pour l'attribution en 2011) et la valeur de la rémunération finale des attributions d'options d'achat d'actions effectuées en 2013, en 2012 et en 2011 :

Date d'attribution	Prix d'exercice (\$)	Valeur binomiale (\$)	Valeur plancher (\$)	Valeur de la rémunération par option d'achat d'actions (\$)
Le 15 février 2013	47,09 \$	5,74 \$	– \$	5,74 \$
Le 2 novembre 2012	45,29	5,16	–	5,16
Le 17 février 2012	41,95	5,37	–	5,37
Le 18 février 2011	37,93	2,30	5,69	5,69

Total des exercices d'options en 2013 (tableau supplémentaire)

Le tableau ci-dessous indique pour chaque membre de la haute direction visé :

- le nombre d'options d'achat d'actions exercées en 2013
- la valeur totale réalisée lors de l'exercice des options.

	Total des options d'achat d'actions exercées (n ^{bre})	Valeur totale réalisée (\$)
Russell K. Girling	207 326	2 693 587 \$
Donald R. Marchand	15 000	248 550
Alexander J. Pourbaix	107 326	1 169 868
Gregory A. Lohnes	35 990	452 575
Karl Johansson	15 424	152 581

Régime incitatif à long terme non fondé sur des titres de capitaux propres

Les montants de 2011 indiqués sous *Régimes incitatifs à long terme* dans le *Tableau sommaire de la rémunération* reflètent la valeur attribuée aux termes d'un régime à droits acquis relatif à la valeur des dividendes. Aucune attribution n'a été faite aux termes du régime depuis 2003.

Aux termes du régime, une unité du régime relatif à la valeur des dividendes a été attribuée avec chaque option d'achat d'actions attribuée. Les unités avaient une durée de dix ans à compter de la date d'attribution.

Chaque unité conférait à son porteur le droit de recevoir une valeur par unité annuelle, établie par le conseil, à son gré. La valeur par unité annuelle maximale correspondait au dividende déclaré sur une action ordinaire de TransCanada au cours d'une année quelconque, et les versements étaient faits au cours du premier trimestre de l'année qui suit, généralement au plus tard le 15 mars. La dernière attribution en cours aux termes de ce régime était admissible au paiement supplémentaire relatif au dividende de 2011. Le conseil a établi que 1,68 \$ par unité (ou 100 % du total de la valeur des dividendes déclarés en 2011) seraient attribués pour 2011. Les versements pour ce paiement supplémentaire final ont été faits au premier trimestre de 2012.

Le régime relatif à la valeur des dividendes a été abandonné le 31 décembre 2011.

ATTRIBUTIONS EN VERTU D'UN RÉGIME INCITATIF

Attributions fondées sur des options et des actions en cours

Le tableau ci-dessous indique toutes les attributions fondées sur des options et des actions en cours accordées antérieurement aux membres de la haute direction visés qui étaient toujours en cours à la fin de 2013. Les valeurs à la fin de l'exercice sont fondées sur le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2013, soit 48,54 \$.

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Titres sous-jacents aux options non exercées (n ^{bres})	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées (\$)	Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (n ^{bres})	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$)
Russell K. Girling	83 857	39,75	25 févr. 2015	737 103	128 273	3 113 179	–
	100 000	31,97	23 févr. 2016	1 657 000			
	100 000	31,93	14 sept. 2016	1 661 000			
	133 080	35,08	26 févr. 2017	1 791 257			
	100 000	36,90	16 juin 2017	1 164 000			
	158 172	37,93	18 févr. 2018	1 678 205			
	385 475	41,95	17 févr. 2019	2 540 280			
	383 275	47,09	15 févr. 2020	555 749			
Donald R. Marchand	13 368	38,10	22 févr. 2014	139 562	28 329	687 544	–
	10 063	39,75	25 févr. 2015	88 454			
	12 000	31,97	23 févr. 2016	198 840			
	11 787	35,08	26 févr. 2017	158 653			
	47 500	36,26	29 juill. 2017	583 300			
	30 756	37,93	18 févr. 2018	326 321			
	96 369	41,95	17 févr. 2019	635 072			
	123 368	47,09	15 févr. 2020	178 884			
Alexander J. Pourbaix	83 857	39,75	25 févr. 2015	737 103	56 117	1 361 958	–
	100 000	31,97	23 févr. 2016	1 657 000			
	95 057	35,08	26 févr. 2017	1 279 467			
	27 500	36,26	29 juill. 2017	337 700			
	97 540	37,93	18 févr. 2018	1 034 899			
	213 687	41,95	17 févr. 2019	1 408 197			
	220 819	47,09	15 févr. 2020	320 188			
Gregory A. Lohnes	30 608	39,75	25 févr. 2015	269 044	28 323	687 394	–
	45 000	31,97	23 févr. 2016	745 650			
	38 973	35,08	26 févr. 2017	524 577			
	27 500	36,26	29 juill. 2017	337 700			
	48 177	37,93	18 févr. 2018	511 158			
	104 749	41,95	17 févr. 2019	690 296			
	114 656	47,09	15 févr. 2020	166 251			
Karl Johansson	11 740	39,75	25 févr. 2015	103 195	20 994	509 530	–
	18 000	31,97	23 févr. 2016	298 260			
	19 011	35,08	26 févr. 2017	255 888			
	18 348	37,93	18 févr. 2018	194 672			
	32 899	41,95	17 févr. 2019	216 804			
	48 450	45,29	2 nov. 2019	157 463			
	97 236	47,09	15 févr. 2020	140 992			

Notes

- La *valeur des options dans le cours non exercées* est fondée sur les options d'achat d'actions acquises et non acquises en cours et sur la différence entre le prix d'exercice des options et le cours de clôture de nos actions à la fin de l'exercice.
- Les *actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis* (*n^{bre}*) comprennent le montant de l'attribution, majoré des unités réinvesties gagnées à titre d'équivalents de dividendes sur toutes les UAID en cours au 31 décembre 2013.
- La *valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis* correspond à la valeur de paiement minimale de toutes les UAID en cours au 31 décembre 2013. La valeur est calculée en multipliant 50 % du nombre d'unités qui ne sont pas acquises par le cours de clôture de nos actions à la fin de l'exercice.
- Aucune valeur n'est indiquée pour la *valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis* (*non payées ou distribuées*). L'attribution d'UAID attribuée en 2011 a été acquise le 31 décembre 2013 et sera payée en mars 2014. Ces attributions figurent dans le tableau suivant.

Attributions en vertu d'un régime incitatif – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice

Le tableau ci-dessous indique la valeur totale de toutes les attributions fondées sur des options et des actions attribuées antérieurement aux membres de la haute direction visés qui ont été acquises en 2013. Elle indique aussi le montant total qu'ils ont gagné grâce à leurs attributions aux termes de régimes incitatifs non fondés sur des titres de capitaux propres en 2013.

Nom	Attributions fondées sur des options – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)	Attributions fondées sur des actions – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée au cours de l'exercice (\$)
Russell K. Girling	2 090 821	4 850 662	1 950 000
Donald R. Marchand	491 843	943 184	525 000
Alexander J. Pourbaix	1 188 971	2 991 241	975 000
Gregory A. Lohnes	602 824	1 477 431	555 000
Karl Johansson	223 765	750 236	500 000

Notes

- Les *attributions fondées sur des options* représentent la valeur totale que les membres de la haute direction visés auraient réalisée s'ils avaient exercé les options d'achat d'actions à la date d'acquisition.
- Les *attributions fondées sur des actions* représentent les valeurs de paiement des attributions d'UAID de 2010 pour les membres de la haute direction visés. Voir la section intitulée *Paiement de l'attribution d'unités d'actions à l'intention des dirigeants de 2011* pour de plus amples renseignements.
- La *rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres* représente l'attribution d'incitatifs à court terme pour 2013. Ce montant figure sous *régimes incitatifs annuels* dans le *Tableau sommaire de la rémunération* à la page 100.

Valeur des options en cours à l'acquisition (tableau supplémentaire)

Le tableau suivant donne des renseignements détaillés par attribution pour le calcul de la valeur totale des attributions fondées sur des options dans le tableau ci-dessus. Les options d'achat d'actions sont acquises à raison d'un tiers chaque année, à compter du premier anniversaire de la date d'attribution. Le *cours des actions à la date d'acquisition* est le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX à la date d'acquisition ou le premier jour de bourse qui suit cette date.

Nom	Date d'attribution	Nombre total de titres visés par des options attribuées	Prix d'exercice des options (\$)	Nombre d'options qui ont été acquises en 2013	Cours des actions à la date d'acquisition (\$)	Valeur à l'acquisition (\$)
Russell K. Girling	17 févr. 2012	385 475	41,95	128 492	47,39	698 996
	18 févr. 2011	158 172	37,93	52 724	47,39	498 769
	16 juin 2010	100 000	36,90	33 333	47,11	340 330
	26 févr. 2010	133 080	35,08	44 360	47,54	552 726
Donald R. Marchand	17 févr. 2012	96 369	41,95	32 123	47,39	174 749
	18 févr. 2011	30 756	37,93	10 252	47,39	96 984
	29 juill. 2010	47 500	36,26	15 833	47,07	171 155
	26 févr. 2010	11 787	35,08	3 929	47,54	48 955
Alexander J. Pourbaix	17 févr. 2012	213 687	41,95	71 229	47,39	387 486
	18 févr. 2011	97 540	37,93	32 514	47,39	307 582
	29 juill. 2010	27 500	36,26	9 167	47,07	99 095
	26 févr. 2010	95 057	35,08	31 686	47,54	394 808
Gregory A. Lohnes	17 févr. 2012	104 749	41,95	34 916	47,39	189 943
	18 févr. 2011	48 177	37,93	16 059	47,39	151 918
	29 juill. 2010	27 500	36,26	9 167	47,07	99 095
	26 févr. 2010	38 973	35,08	12 991	47,54	161 868
Karl Johansson	2 nov. 2012	48 450	45,29	16 150	46,98	27 294
	17 févr. 2012	32 899	41,95	10 966	47,39	59 655
	18 févr. 2011	18 348	37,93	6 116	47,39	57 857
	26 févr. 2010	19 011	35,08	6 337	47,54	78 959

INFORMATION SUR LES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉS SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES

Titres autorisés aux fins d'émission en vertu de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres

Le tableau ci-dessous indique :

- le nombre d'actions à émettre aux termes du régime d'options d'achat d'actions lorsque les options en cours sont exercées
- le prix d'exercice moyen pondéré des options en cours
- le nombre d'actions disponibles à des fins d'émission futures aux termes du régime d'options.

au 31 décembre 2013			
Catégorie de régime	Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré des options en cours (\$)	Nombre de titres restant à émettre en vertu de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres (en excluant les titres indiqués dans la première colonne)
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les porteurs de titres	7 393 698	40,57	10 507 290
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs de titres	S.O.	S.O.	S.O.
Total	7 393 698	40,57	10 507 290

Attributions d'options d'achat d'actions en pourcentage des actions en circulation

Date de prise d'effet	Nombre total d'actions en circulation (A)	Nombre total d'options en cours (B)	Réserve totale (C)	Total des options attribuées au cours de l'exercice (D)	Dilution	Excédent	Taux d'épuisement
					Options en cours en % des actions en circulation (B / A)	Pourcentage des options d'achat d'actions en cours plus la réserve totale divisé par le total des actions en circulation ((B+C) / A)	Attribution en % des actions en circulation (D / A)
Le 31 décembre 2011	703 861 065	7 093 124	4 388 112	970 018	1,01	1,63	0,14
Le 31 décembre 2012	705 461 386	7 434 426	2 446 489	1 978 458	1,05	1,40	0,28
Le 31 décembre 2013	707 441 313	7 393 698	10 507 290	1 939 199	1,05	2,53	0,27
Le 25 février 2014	707 482 943	9 644 358	8 215 001	2 292 289	1,36	2,52	0,32

PRESTATIONS DE RETRAITE

Tous les membres de la haute direction visés participent à notre régime de retraite à prestations déterminées.

Le tableau ci-dessous indique leurs prestations aux termes du régime.

Régime de retraite à prestations déterminées

au 31 décembre 2013		Prestations annuelles payables					Valeur actuelle de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées (\$)
Nom	Années de service décomptées (n ^{bre})	À la fin de l'exercice (\$)	À 65 ans (\$)	Valeur actuelle d'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées (\$)	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs (\$)	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs (\$)	
Russell K. Girling	18,00	717 000	1 261 000	10 680 000	217 000	65 000	10 962 000
Donald R. Marchand	19,92	240 000	402 000	3 485 000	476 000	21 000	3 982 000
Alexander J. Pourbaix	18,00	365 000	709 000	5 169 000	204 000	(208 000)	5 165 000
Gregory A. Lohnes	20,33	300 000	412 000	4 763 000	154 000	131 000	5 048 000
Karl Johannson	18,00	170 000	291 000	3 216 000	142 000	37 000	3 395 000

Notes

- En 2004, le comité a approuvé des ententes afin que MM. Girling, Pourbaix et Johannson reçoivent des années de service décomptées supplémentaires pour reconnaître leur important potentiel et afin de les garder comme employés. Les années de service décomptées ont été reçues pour les années où ils n'étaient pas officiellement inscrits au régime de retraite, mais où ils étaient employés de TransCanada. Ils ont reçu chacun trois années de service décomptées supplémentaires le 8 septembre 2007 après avoir maintenu leur emploi continu auprès de nous pour une durée correspondante. Les années de service décomptées supplémentaires ne sont reconnues que dans le régime de retraite complémentaire pour les gains dépassant le maximum fixé par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).
- M. Lohnes a continué d'accumuler des années de service décomptées à l'égard du régime de retraite agréé et du régime de retraite complémentaire pendant qu'il travaillait aux États-Unis du 16 août 2000 au 31 août 2006. Les gains ouvrant droit à pension ont été calculés à raison de un dollar américain pour un dollar canadien et comprenaient à la fois le salaire de base américain et l'attribution d'incitatifs à court terme jusqu'à un montant maximal préétabli.
- Les *prestations annuelles payables à la fin de l'exercice* correspondent aux prestations viagères annuelles et sont fondées sur les années de service décomptées et sur l'historique réel des gains ouvrant droit à pension.
- Les *prestations annuelles payables à 65 ans* correspondent aux prestations viagères annuelles à 65 ans en fonction des années de service décomptées à 65 ans et de l'historique réel des gains ouvrant droit à pension.
- La *valeur actuelle d'ouverture et de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées* est arrêtée au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013, respectivement. Elle représente des hypothèses et des méthodes actuarielles qui sont conformes à celles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations telles qu'elles sont indiquées dans nos états financiers consolidés de 2012 et de 2013. Ces hypothèses reflètent notre meilleure estimation relativement aux événements futurs, et les valeurs figurant dans le tableau ci-dessus pourraient ne pas être directement comparables aux obligations au titre des prestations estimatives similaires pouvant être communiquées par d'autres sociétés.
- La *variation attribuable à des éléments rémunérateurs* de la valeur actuelle de l'obligation comprend le coût afférent du service pour TransCanada en 2013, majoré des changements dans la rémunération qui étaient supérieurs ou inférieurs au salaire de base présumé et des changements au régime.
- La *variation attribuable à des éléments non rémunérateurs* de la valeur actuelle de l'obligation comprend l'intérêt sur l'obligation au titre de prestations constituées au début de l'exercice et les changements des hypothèses au cours de l'exercice.

Obligations au titre des prestations constituées

Notre obligation au titre des prestations constituées pour le régime de retraite complémentaire s'établissait à environ 304 M\$ au 31 décembre 2013. Le coût afférent du service courant se chiffrait à environ 7 M\$ et les frais d'intérêt s'élevaient à environ 12 M\$, soit un total de 19 M\$.

L'obligation au titre des prestations constituées est calculée d'après la méthode prescrite par l'Institut Canadien des Comptables Agréés et est fondée sur la meilleure estimation faite par la direction des événements futurs qui pourraient avoir une incidence sur les charges de retraite, y compris les hypothèses concernant les primes et les rajustements du salaire de base et des attributions d'incitatifs à court terme.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les obligations au titre des prestations constituées et les hypothèses dans la note 22 *Avantages postérieurs au départ à la retraite* de nos états financiers consolidés 2013 que vous pouvez consulter sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

CESSATION D'EMPLOI ET CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Cessation d'emploi

Nous avons un contrat d'emploi avec chaque membre de la haute direction visé, qui stipule les conditions applicables si le haut dirigeant quitte TransCanada. Le tableau de la page suivante résume les conditions et les dispositions importantes en cas de démission, de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès du haut dirigeant. Celles-ci ne s'appliquent pas en cas de changement de contrôle.

Les conditions et dispositions générales des UAID sont expliquées sous chaque événement, cependant, le comité peut exercer son pouvoir discrétionnaire pour décider comment traiter les UAID non acquises des hauts dirigeants qui ont un contrat d'emploi. Chaque contrat d'emploi comprend une disposition de non-concurrence qui s'applique pendant 12 mois à compter de la date de départ du haut dirigeant. Si nous demandons au membre de la haute direction visé de se conformer à cette disposition, nous lui verserons une somme correspondant au salaire de base à la date de départ, majorée de la prime moyenne qui lui a été payée pour la période de trois ans précédant la date de départ.

Comme tous les autres employés, les membres de la haute direction visés sont admissibles aux avantages accordés aux retraités s'ils ont 55 ans ou plus et dix années ou plus de service continu à la date de départ. Les avantages accordés aux retraités comprennent :

- un compte gestion-santé qui peut être utilisé pour payer des frais de santé ou des frais dentaires admissibles et/ou pour acheter une assurance-maladie privée;
- un régime de protection qui prévoit un filet de sécurité en cas de frais médicaux considérables;
- une assurance-vie qui prévoit une prestation de décès de 10 000 \$ à un bénéficiaire désigné.

Le régime d'achat d'actions à l'intention des employés, l'assurance-vie pour les conjoints et les personnes à charge, l'assurance contre les accidents et l'assurance-invalidité prennent fin à la date de départ.

Rémunération à la cessation d'emploi

Le tableau ci-dessous illustre la façon dont chaque membre de la haute direction visé est rémunéré s'il quitte TransCanada.

Salaire de base	Démission	Les paiements cessent.
	Cessation d'emploi sans motif valable	L'indemnité de départ comprend un paiement forfaitaire correspondant au salaire de base à la date de départ multiplié par la <i>période de préavis</i> .
	Cessation d'emploi avec motif valable	Les paiements cessent.
	Retraite	
	Décès	
Incitatif à court terme	Démission	Non versé.
	Cessation d'emploi sans motif valable	Année de départ : correspond à la <i>prime moyenne</i> établie au prorata du nombre de mois dans l'exercice actuel avant la date de départ. Années après le départ : Correspond à la <i>prime moyenne</i> multipliée par la <i>période de préavis</i> .
	Cessation d'emploi avec motif valable	Non versé.
	Retraite	Année de départ : correspond à la <i>prime moyenne</i> établie au prorata du nombre de mois dans l'exercice actuel avant la date de départ.
	Décès	
UAID	Démission	Les unités acquises sont payées, les unités non acquises sont annulées.
	Cessation d'emploi sans motif valable	Les unités acquises sont payées. Les unités non acquises sont annulées, mais la valeur de l'attribution initiale est généralement payée au prorata.
	Cessation d'emploi avec motif valable	Les unités acquises sont payées, les unités non acquises sont annulées.
	Retraite	Les unités acquises sont payées. L'acquisition des unités non acquises se poursuit et la valeur est déterminée à la fin de la durée. L'attribution est calculée au prorata pour la période d'emploi jusqu'à la date de retraite.
	Décès	Les unités acquises sont payées. Les unités non acquises sont annulées, mais la valeur de l'attribution initiale est généralement payée au prorata.
Options d'achat d'actions	Démission	<i>Attributions après le 1^{er} janvier 2010</i> Les options d'achat d'actions acquises doivent être exercées à leur date d'expiration ou six mois après la date de départ (selon la première de ces éventualités). Aucune option d'achat d'actions n'est acquise après le dernier jour d'emploi. <i>Attributions avant 2010</i> L'acquisition des options d'achat d'actions en cours se poursuit durant six mois à compter de la date de départ et les options doivent être exercées à leur date d'expiration ou six mois après la date de départ (selon la première de ces éventualités).
	Cessation d'emploi sans motif valable	Les options d'achat d'actions acquises doivent être exercées à leur date d'expiration ou six mois après la date de départ (selon la première de ces éventualités). Aucune option d'achat d'actions n'est acquise après le dernier jour d'emploi.
	Cessation d'emploi avec motif valable	<i>Attributions après le 1^{er} janvier 2010</i> Les options d'achat d'actions acquises doivent être exercées à leur date d'expiration ou six mois après la date de départ (selon la première de ces éventualités). Aucune option d'achat d'actions n'est acquise après le dernier jour d'emploi. <i>Attributions avant 2010</i> L'acquisition des options d'achat d'actions en cours se poursuit durant six mois à compter de la date de départ et les options doivent être exercées à leur date d'expiration ou six mois après la date de départ (selon la première de ces éventualités).

Options d'achat d'actions (suite)	Retraite	<i>Attributions après le 1^{er} janvier 2012</i> L'acquisition des options d'achat d'actions en cours se poursuit et celles-ci doivent être exercées à leur date d'expiration ou trois ans après la date de départ (selon la première de ces éventualités). S'il y a moins de six mois entre la date d'acquisition et la date d'expiration, la date d'expiration est reportée de six mois à compter de la date d'acquisition finale des options. <i>Attributions avant 2012</i> Les options d'achat d'actions en cours sont acquises immédiatement et doivent être exercées à leur date d'expiration ou trois ans après la date de départ (selon la première de ces éventualités).
	Décès	Les options d'achat d'actions en cours sont acquises immédiatement et elles doivent être exercées à leur date d'expiration ou au premier anniversaire du décès (selon la première de ces éventualités).
Rente	Démission	Versée à titre de valeur de rachat ou de prestation mensuelle selon le régime de retraite à prestations déterminées, le régime complémentaire ou les deux, selon le cas.
	Cessation d'emploi sans motif valable	
	Cessation d'emploi avec motif valable	
	Retraite	
	Décès	
Avantages	Démission	La garantie cesse ou, si la personne est admissible, les avantages accordés aux retraités commencent.
	Cessation d'emploi sans motif valable	La garantie continue pendant la période de préavis (ou un paiement forfaitaire équivalent est versé) et, si la personne est admissible, elle reçoit un crédit de service pour la période de préavis au titre des avantages accordés aux retraités.
	Cessation d'emploi avec motif valable	La garantie cesse ou, si la personne est admissible, les avantages accordés aux retraités commencent.
	Retraite	Les avantages accordés aux retraités commencent.
	Décès	La garantie cesse ou les avantages accordés aux retraités commencent pour un bénéficiaire désigné si celui-ci est admissible.
Avantages accessoires	Démission	Les paiements cessent.
	Cessation d'emploi sans motif valable	Un paiement en espèces forfaitaire correspondant au coût pour la société des avantages accessoires de la période de un an précédant la date de départ multiplié par la période de préavis.
	Cessation d'emploi avec motif valable	Les paiements cessent.
	Retraite	
	Décès	
Autres	Démission	–
	Cessation d'emploi sans motif valable	Services de remplacement externe.
	Cessation d'emploi avec motif valable	–
	Retraite	–
	Décès	–

Notes

- La *démission* comprend la démission volontaire mais non la démission par suite d'un congédiement déguisé. Si un membre de la haute direction visé démissionne en raison d'un congédiement déguisé, le cas est traité comme une *cessation d'emploi sans motif valable*.
- L'*attribution d'incitatifs à court terme* n'est pas versée au moment de la démission, à moins que le conseil n'exerce son pouvoir discrétionnaire.
- La *prime moyenne* correspond à l'attribution d'incitatifs à court terme moyenne versée au membre de la haute direction visé pour la période de trois ans précédant la date de départ.
- La *période de préavis* est de deux ans pour chaque membre de la haute direction visé.

Changement de contrôle

Conformément aux conditions des contrats d'emploi, un *changement de contrôle* comprend un événement où une autre entité devient le propriétaire véritable de :

- plus de 20 % des actions comportant droit de vote de TransCanada (les contrats d'emploi renouvelés ou conclus à compter de 2013 seront modifiés de façon à relever le seuil et à le faire passer à plus de 50 % de celles-ci)
- plus de 50 % des actions comportant droit de vote de TCPL (compte non tenu des actions comportant droit de vote de TCPL détenues par TransCanada).

D'autres événements peuvent aussi constituer un changement de contrôle.

Le texte ci-dessous résume les conditions et les dispositions qui s'appliquent à la rémunération des membres de la direction visés en cas de changement de contrôle :

Période de préavis

La période de préavis pour chaque membre de la haute direction visé est normalement de deux ans. S'il y a un changement de contrôle et que TransCanada met fin à l'emploi du chef de la direction dans les deux ans, sa période de préavis est de trois ans.

UAID

Toutes les UAID non acquises sont réputées acquises et sont payées en un seul paiement en espèces forfaitaire s'il est mis fin à l'emploi du membre de la haute direction visé sans motif valable et que la date de départ se situe dans les deux ans d'un changement de contrôle.

Options d'achat d'actions

Il y a une acquisition accélérée des options d'achat d'actions à la suite d'un changement de contrôle.

Le comité peut exercer son pouvoir discrétionnaire pour accepter ou rejeter une convention concernant les options d'achat d'actions non acquises avec l'entité faisant l'acquisition. Si le comité rejette une convention, il y a acquisition accélérée des options d'achat d'actions non acquises en cours.

Si, pour un motif quelconque, nous ne sommes pas en mesure de mettre en œuvre l'acquisition accélérée (par exemple, nos actions cessent d'être négociées), nous verserons au membre de la haute direction visé un montant en espèces. Celui-ci correspondrait au montant net de la rémunération que le membre de la haute direction visé aurait reçue si, à la date d'un changement de contrôle, il avait exercé toutes les options acquises et non acquises qui auraient dû faire l'objet d'une acquisition accélérée.

Rente

Un crédit pour service ouvrant droit à pension pour la période de préavis applicable est fourni à la date de départ plutôt qu'à la fin de la période de préavis si la date de départ du membre de la haute direction visé se situe dans les deux ans d'un changement de contrôle.

Indemnités de départ et autres paiements

Le tableau ci-dessous résume les paiements supplémentaires qui seraient faits à chaque membre de la haute direction visé dans les différents cas de départ, avec et sans changement de contrôle réputé. Tous les paiements ont été calculés en utilisant le 31 décembre 2013 comme date de séparation et date d'un changement de contrôle, le cas échéant. Ces montants seraient versés conformément aux conditions des contrats d'emploi.

Ils ne comprennent pas certains montants qui seraient offerts dans le cours normal, comme la valeur :

- des options d'achat d'actions ou des UAID qui sont acquises dans le cadre de l'emploi normal
- des prestations de retraite qui seraient normalement fournies à la suite d'une démission
- des avantages accordés aux retraités.

Nom	Sans changement de contrôle				Avec un changement de contrôle	
	Cessation d'emploi avec motif valable (\$)	Cessation d'emploi sans motif valable (\$)	Retraite (\$)	Décès (\$)	Sans cessation d'emploi (\$)	Cessation d'emploi sans motif valable (\$)
Russell K. Girling	–	15 844 598	6 350 662	11 845 997	13 945 976	25 581 775
Donald R. Marchand	–	4 426 876	1 421 517	2 713 600	3 042 626	5 945 274
Alexander J. Pourbaix	–	9 177 409	3 932 908	6 724 357	7 345 480	12 344 148
Gregory A. Lohnes	–	4 752 357	2 002 431	3 393 642	3 662 367	7 037 293
Karl Johannson	–	4 028 635	1 222 736	2 099 732	2 234 559	5 001 358

Notes

- Si nous demandons que les membres de la haute direction visés se conforment à la disposition de non-concurrence figurant dans leur contrat d'emploi, ils recevraient les paiements forfaitaires suivants :

M. Girling	2 800 008 \$
M. Marchand	993 337
M. Pourbaix	1 721 667
M. Lohnes	1 110 000
M. Johannson	947 508

- La *cessation d'emploi sans motif valable à la suite d'un changement de contrôle* s'applique aussi si le membre de la haute direction visé démissionne en raison d'un congédiement déguisé et que la date de séparation se situe moins de deux ans après la date d'un changement de contrôle.
- Les montants de la rémunération fondée sur des actions prennent en compte les hypothèses suivantes pour certains cas de départ :

Paievements des attributions d'UAID de 2011 en cours

- comprend les unités supplémentaires provenant de dividendes réinvestis jusqu'au quatrième trimestre de 2013 inclusivement, d'après le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur cinq jours des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2013, soit 48,55 \$
- le multiplicateur du rendement établi par le comité et le conseil.

Acquisition accélérée des options d'achat d'actions

- tout gain supplémentaire attribuable à l'acquisition accélérée
- la différence entre le prix d'exercice et 48,54 \$, soit le cours de clôture à la fin de l'exercice 2013 des actions de TransCanada à la TSX.
- Les droits des UAID et des options d'achat d'actions continuent d'être acquis aux termes du scénario de la *retraite* pourvu que le membre de la haute direction visé soit âgé de 55 ans ou plus.
- Les montants indiqués à la colonne *Sans cessation d'emploi* sous *Avec un changement de contrôle* reflètent le gain supplémentaire attribuable à l'acquisition accélérée des UAID et des options d'achat d'actions.

Chaque année, le comité examine les indemnités de départ calculées pour chaque membre de la haute direction visé aux termes de son contrat d'emploi. Les données représentent la valeur totale à payer au haut dirigeant s'il est mis fin à son emploi sans motif valable avec et sans changement de contrôle réputé, et le paiement supplémentaire relatif à la disposition de non-concurrence.

Autres renseignements

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX HAUTS DIRIGEANTS

À la date de la présente circulaire, aucun de nos administrateurs ou de nos hauts dirigeants n'avait reçu de prêt de TransCanada ou de l'une de nos filiales. Cela est également vrai pour :

- les anciens hauts dirigeants ou administrateurs de TransCanada ou d'une de nos filiales
- les candidats à un poste d'administrateur de cette année
- toute personne ayant un lien avec un administrateur, un membre de la haute direction ou un candidat à un poste d'administrateur.

Aucune des personnes mentionnées ci-dessus n'a de dette envers une autre entité qui fait l'objet d'une garantie, d'un accord de soutien, d'une lettre de crédit ou d'une entente analogue fournie par TransCanada ou l'une de nos filiales.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

TransCanada souscrit une assurance responsabilité pour protéger ses administrateurs et ses dirigeants (ou leurs héritiers et représentants légaux) à l'égard des responsabilités auxquelles ils peuvent faire face pendant l'exercice de leurs fonctions à titre d'administrateurs et de dirigeants de TransCanada et/ou de ses filiales, sous réserve des limites établies dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

La police actuelle prévoit une limite combinée de 200 M\$ US pour la protection à caractère indemnitaire personnelle (côté A) et de l'entreprise (côté B). Une police pour le côté A indépendante est aussi souscrite, assortie d'une limite de 50 M\$ US pour les pertes à l'égard desquelles TransCanada ne peut indemniser les administrateurs et les dirigeants en vertu de la loi ou pour un autre motif. Les réclamations pour le côté A n'exigent aucune franchise, tandis qu'une franchise de 5 M\$ est appliquée aux réclamations pour le côté B.

TransCanada a payé une prime totale d'environ 2,1 M\$ US pour le programme d'assurance 2013-2014.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les actionnaires peuvent demander un exemplaire gratuit de la présente circulaire et de la notice annuelle 2013 et du rapport annuel 2013 à notre secrétaire :

TransCanada Corporation
450 1st Street S.W.
Calgary (Alberta)
Canada T2P 5H1
Tél. : 1-800-661-3805

Afin d'avoir des renseignements financiers sur TransCanada, voir nos derniers états financiers consolidés audités annuels et notre dernier rapport de gestion. Des copies de ces documents et de documents concernant la gouvernance peuvent être consultées sur notre site Web (www.transcanada.com).

Vous trouverez de plus amples renseignements sur TransCanada sur notre site Web et sur SEDAR (www.sedar.com).

Annexe A

Règles du conseil d'administration

I. INTRODUCTION

A. La principale responsabilité du conseil consiste à favoriser la réussite à long terme de la Société conformément à sa responsabilité d'agir avec honnêteté et de bonne foi au mieux des intérêts de la Société.

B. Le conseil d'administration a tous les pouvoirs. Toute responsabilité qui n'est pas déléguée à la direction ou à un comité du conseil demeure la responsabilité du conseil. Les présentes règles sont préparées pour aider le conseil et la direction à clarifier leurs responsabilités et à assurer une communication efficace entre le conseil et la direction.

II. COMPOSITION ET STRUCTURE DU CONSEIL

A. Les candidats à un poste d'administrateur sont initialement examinés et recommandés par le comité de la gouvernance du conseil, approuvés par le conseil dans son ensemble et élus chaque année par les actionnaires de la Société.

B. Le conseil doit se composer en majorité de membres que le conseil juge indépendants. Un membre est indépendant s'il n'a aucune relation directe ou indirecte qui, de l'avis du conseil, pourrait être perçue comme pouvant raisonnablement nuire à sa capacité d'exercer un jugement indépendant.

C. Les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction se réuniront régulièrement pour discuter de questions d'intérêt sans la présence des membres de la direction.

D. Certaines responsabilités du conseil indiquées aux présentes peuvent être déléguées à des comités du conseil. Les responsabilités de ces comités seront indiquées dans leurs règles, dans leur version modifiée de temps à autre.

III. DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS

A. Gérer les affaires du conseil

Le conseil fonctionne en déléguant certains de ses pouvoirs, notamment les autorisations relatives aux dépenses, à la direction et en se réservant certains pouvoirs. Certaines obligations légales du conseil sont décrites en détail à la section IV. Sous réserve de ces obligations légales et des statuts et des règlements administratifs de la Société, le conseil conserve la responsabilité de la gestion de ses affaires, y compris ce qui suit :

- i) planifier sa composition et sa taille;
- ii) choisir son président;

- iii) désigner des candidats à l'élection aux postes d'administrateurs;
- iv) déterminer l'indépendance des membres du conseil;
- v) approuver les comités du conseil et l'affectation des administrateurs à ces comités;
- vi) déterminer la rémunération des administrateurs;
- vii) évaluer l'efficacité du conseil, des comités et des administrateurs dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

B. Direction et ressources humaines

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- i) la nomination et la relève du chef de la direction et la surveillance du rendement du chef de la direction, l'approbation de la rémunération du chef de la direction et la fourniture de conseils au chef de la direction dans le cadre de l'exécution de ses fonctions à titre de chef de la direction;
- ii) approuver une description de poste pour le chef de la direction;
- iii) passer en revue le rendement du chef de la direction au moins une fois par année, par rapport aux objectifs écrits dont il a été convenu;
- iv) approuver les décisions relatives aux membres de la haute direction, notamment :
 - a) la nomination et le renvoi des dirigeants de la Société et des membres de son équipe de hauts dirigeants;
 - b) la rémunération et les avantages sociaux des membres de l'équipe de hauts dirigeants;
 - c) les objectifs annuels de rendement pour l'entreprise et les diverses unités d'exploitation et fonctions ainsi que les objectifs annuels de rendement individuel qui sont utilisés pour déterminer la rémunération au rendement ou les autres primes attribuées aux dirigeants;
 - d) les contrats d'emploi et les autres arrangements particuliers conclus avec des hauts dirigeants ou d'autres groupes d'employés, et le congédiement de ceux-ci, si de telles mesures sont susceptibles d'avoir une incidence importante⁽¹⁾ sur la Société ou ses politiques de base relatives à la rémunération et aux ressources humaines;
- v) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que des programmes de planification de la relève sont en place, notamment des programmes en vue de la formation et du perfectionnement des membres de la direction;
- vi) assurer une surveillance générale des régimes de retraite canadiens parrainés par la Société et vérifier que des processus sont en place afin de superviser adéquatement l'administration et la gestion de ces régimes de retraite, directement ou par la délégation des fonctions et responsabilités à un ou à plusieurs comités du conseil;

(1) Aux fins des présentes règles, le terme « importante » comprend une opération ou une série d'opérations connexes qui aurait, selon un jugement et des hypothèses du point de vue commercial raisonnables, une incidence significative sur la Société. L'incidence pourrait se rapporter au rendement et aux passifs financiers de la Société ainsi qu'à sa réputation.

- vii) approuver certaines questions visant tous les employés, notamment :
 - a) le programme ou la politique relatif au salaire annuel des employés;
 - b) les nouveaux programmes d'avantages sociaux ou des modifications aux programmes actuels qui auraient pour effet d'augmenter les coûts pour la Société à un montant supérieur à 10 000 000 \$ par année;
 - c) les prestations importantes octroyées aux employés qui partent à la retraite en plus des prestations qu'ils reçoivent aux termes des régimes de retraite ou d'autres régimes de prestations approuvés.

C. Stratégie et plans

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- i) participer aux séances de planification stratégique pour s'assurer que la direction élabore, et en bout de ligne approuve, les principaux objectifs et les principales stratégies de la société;
- ii) approuver les budgets d'engagement de capital et de dépenses en capital ainsi que les plans d'exploitation connexes;
- iii) approuver les objectifs financiers et d'exploitation utilisés pour déterminer la rémunération;
- iv) approuver l'entrée dans des secteurs d'activité qui sont ou sont susceptibles d'être importants pour la Société, ou le retrait de ces secteurs d'activité;
- v) approuver les acquisitions et les dessaisissements importants;
- vi) surveiller les réalisations de la direction dans le cadre de la mise en œuvre d'importants objectifs et d'importantes stratégies de la société, compte tenu des circonstances changeantes.

D. Questions générales et financières

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- i) prendre les mesures raisonnables pour veiller à la mise en œuvre et à l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de la Société;
- ii) surveiller les résultats financiers et d'exploitation;
- iii) approuver les états financiers annuels et le rapport de gestion connexe, passer en revue les résultats financiers trimestriels et approuver leur communication par la direction;
- iv) approuver la circulaire de sollicitation de procurations par la direction, la notice annuelle et les documents qui y sont intégrés par renvoi;
- v) déclarer des dividendes;
- vi) approuver les opérations de financement, les modifications au capital autorisé, l'émission et le rachat d'actions, l'émission et le rachat de titres de créance, l'inscription d'actions et d'autres titres à la cote d'une bourse, l'émission d'effets de commerce, et les prospectus et conventions de fiducie connexes;

- vii) recommander la nomination des auditeurs externes et approuver leur rémunération;
- viii) approuver les résolutions bancaires et les modifications importantes aux relations avec des institutions financières;
- ix) approuver la nomination de sociétés de fiducie ou les modifications importantes aux relations avec les sociétés de fiducie;
- x) approuver les contrats, les baux et les autres arrangements ou engagements qui peuvent avoir une incidence importante sur la Société;
- xi) approuver les lignes directrices relatives à l'autorisation des dépenses;
- xii) approuver le commencement ou le règlement d'un litige qui est susceptible d'avoir une incidence importante sur la Société.

E. Gestion des affaires et des risques

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- i) prendre les mesures raisonnables pour s'assurer que la direction a identifié les principaux risques associés aux activités de la Société et a mis en œuvre les stratégies appropriées pour gérer ces risques, qu'elle comprend les principaux risques et maintient un bon équilibre entre les risques et les avantages;
- ii) passer en revue les rapports sur les engagements de capital et dépenses en capital relativement aux budgets approuvés;
- iii) passer en revue le rendement financier et de l'exploitation compte tenu des budgets ou des objectifs;
- iv) recevoir, sur une base régulière, des rapports de la direction sur des questions ayant trait, notamment, au comportement éthique, à la gestion environnementale, à la santé et à la sécurité des employés, aux droits de la personne et aux opérations entre personnes apparentées;
- v) évaluer et surveiller les systèmes de contrôle de gestion en évaluant et en examinant les renseignements fournis par la direction et d'autres personnes (par exemple les auditeurs internes et externes) au sujet de l'efficacité des systèmes de contrôle de gestion.

F. Politiques et procédures

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- i) surveiller la conformité à toutes les politiques et procédures importantes aux termes desquelles la Société est exploitée;
- ii) donner des directives à la direction pour s'assurer que la Société est exploitée en tout temps conformément aux lois et aux règlements applicables et aux normes morales et éthiques les plus élevées;
- iii) donner à la direction des directives sur les questions de principe tout en respectant sa responsabilité relative à la gestion courante des affaires de la Société;
- iv) passer en revue les nouvelles politiques générales importantes ou les modifications importantes aux politiques

actuelles (notamment, par exemple, les politiques relatives à la conduite des affaires, aux conflits d'intérêts et à l'environnement).

G. Rapport sur la conformité à la réglementation et communications générales

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- i) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que la Société a adopté des processus de communication et d'information efficaces avec les actionnaires et d'autres intervenants ainsi qu'avec les milieux financiers, les autorités de réglementation et d'autres destinataires;
- ii) approuver l'interaction avec les actionnaires à l'égard de toutes les questions qui nécessitent une réponse des actionnaires ou leur approbation;
- iii) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que le rendement financier de la Société est adéquatement communiqué aux actionnaires, aux autres porteurs de titres et aux autorités de réglementation en temps opportun et sur une base régulière;
- iv) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que les résultats financiers sont communiqués fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus;

- v) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer de la communication en temps opportun de tout autre fait nouveau qui a une incidence importante sur la Société;
- vi) faire rapport chaque année aux actionnaires de la gérance du conseil pour l'exercice précédent (le rapport annuel).

IV. OBLIGATIONS LÉGALES GÉNÉRALES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Le conseil est chargé de ce qui suit :

- i) donner des directives à la direction pour s'assurer que les exigences d'ordre juridique ont été respectées et que les documents et registres ont été dûment préparés, approuvés et tenus;
- ii) approuver des modifications aux règlements administratifs et aux statuts constitutifs, aux questions nécessitant l'approbation des actionnaires et aux questions à débattre aux assemblées des actionnaires;
- iii) approuver la forme juridique de la Société, sa dénomination, son logo, l'énoncé de sa mission et l'énoncé de sa vision;
- iv) s'acquitter des autres fonctions qu'il s'est réservées et qui ne peuvent, en vertu de la loi, être déléguées aux comités du conseil ou à la direction.

Annexe B

Mesures non conformes aux PCGR

Dans nos documents d'information, nous présentons les mesures non conformes aux PCGR suivantes à titre de paramètres financiers clés et d'objectifs de rendement :

- *BAIIA*
- *BAII*
- *fonds provenant de l'exploitation*
- *résultat comparable*
- *résultat comparable par action ordinaire*
- *BAIIA comparable*
- *BAII comparable*

Ces mesures n'ont pas de signification normalisée aux termes des principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis et, s'il y a lieu, des principes comptables généralement reconnus du Canada tels qu'ils sont définis dans la partie V du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et pourraient donc ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés.

Nous rajustons ces mesures non conformes aux PCGR pour tenir compte d'éléments particuliers qui sont importants mais ne reflètent pas notre exploitation au cours de l'exercice. En calculant ces mesures non conformes aux PCGR, nous exerçons notre jugement et prenons des décisions éclairées afin d'identifier des éléments particuliers à exclure, dont certains peuvent se présenter de nouveau.

UTILISATION DES MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Nous avons recours à ces mesures non conformes aux PCGR pour être mieux à même de comparer les résultats financiers d'une période de référence à l'autre et de mieux comprendre les données sur le rendement d'exploitation, la situation de trésorerie et la capacité de générer des fonds pour financer notre exploitation. Nous présentons ces mesures non conformes aux PCGR à titre de renseignements supplémentaires sur notre rendement d'exploitation, notre situation de trésorerie et notre capacité de générer des fonds afin de financer notre exploitation.

Voir notre rapport de gestion de 2013 pour :

- un rapprochement du *résultat comparable* au *bénéfice net attribuable aux actions ordinaires* dans le tableau intitulé Rapprochement des mesures non conformes aux PCGR
- un rapprochement des *fonds provenant de l'exploitation* aux *rentées nettes provenant de l'exploitation* dans le tableau sur l'encaisse provenant des activités d'exploitation dans la rubrique Situation financière.

CALCUL DES MESURES

BAIIA et BAII

Le BAIIA sert à évaluer de manière approximative les flux de trésorerie liés à l'exploitation avant les impôts. Il mesure le bénéfice avant la déduction des intérêts et autres charges financières, des impôts sur le bénéfice, de l'amortissement, du bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle et des dividendes sur les actions privilégiées et il comprend le bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation. Le BAII mesure le bénéfice tiré des activités poursuivies de la société. Il s'agit d'une meilleure mesure de notre performance et d'un outil efficace pour évaluer les tendances au sein de chaque secteur. Il est calculé de la même manière que le BAIIA, mais il exclut l'amortissement.

Fonds provenant de l'exploitation

Les fonds provenant de l'exploitation représentent les rentrées nettes liées à l'exploitation avant les variations du fonds de roulement d'exploitation. Nous croyons qu'il s'agit d'une meilleure mesure pour évaluer les flux de trésorerie d'exploitation consolidés parce qu'ils excluent les fluctuations des soldes du fonds de roulement d'exploitation, qui ne sont pas nécessairement représentatifs des activités sous-jacentes pendant la période visée.

Mesures comparables

Pour calculer les mesures comparables, nous ajustons certaines mesures conformes aux PCGR et non conformes aux PCGR en fonction de certains postes que nous jugeons importants, mais qui ne tiennent pas compte des activités sous-jacentes pendant la période visée.

Mesure comparable	Mesure initiale
résultat comparable	bénéfice net attribuable aux actions ordinaires
résultat comparable par action ordinaire	bénéfice net par action ordinaire
BAIIA comparable	BAIIA
BAII comparable	BAII

Toute décision d'exclure un poste particulier est subjective et n'est prise qu'après un examen minutieux. Il peut s'agir notamment :

- de certains ajustements de la juste valeur touchant des activités de gestion des risques
- de remboursements et d'ajustements d'impôts sur le bénéfice
- de gains ou de pertes à la vente d'actifs
- de règlements issus d'actions en justice et de règlements dans le cadre de faillites

- de l'incidence des décisions de réglementation ou d'arbitrage sur le bénéfice des années passées
- de réductions de valeur d'actifs et d'investissements.

Nous excluons du calcul du résultat comparable les gains non réalisés et les pertes non réalisées découlant des variations de la juste valeur de certains instruments dérivés utilisés pour réduire certains risques financiers et risques liés au prix des produits de base auxquels nous sommes exposés. Ces instruments dérivés

constituent des instruments de couverture économique efficaces, mais ils ne répondent pas aux critères précis de la comptabilité de couverture. Par conséquent, nous imputons les variations de la juste valeur au bénéfice net. Parce que ces montants ne représentent pas de manière précise les gains et les pertes qui seront réalisés ou subies au moment du règlement, nous estimons qu'ils ne font pas partie de nos activités sous-jacentes.



VISION

Être le chef de file des infrastructures énergétiques en Amérique du Nord en ciblant les occasions de croissance dans les secteurs des pipelines et de la production d'électricité, dans des régions où nous bénéficions d'un net avantage concurrentiel ou pourrions l'acquérir.



RESPONSABILITÉ



COLLABORATION



INTÉGRITÉ



VALEURS



INNOVATION